

Agenda 21 Communauté de la Communes du Pays de Saint-Flour



**Fiches
actions**

Axe 1	PROTEGER LES RESSOURCES LOCALES ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL	
Objectif 1.1	Lutter contre la pollution des milieux aquatiques	
Action 1.1.1	Participer au contrat de rivière « Alagnon » 2011-2015	
Descriptif	<p>La communauté de communes du Pays de Saint-Flour est membre du Syndicat mixte Interdépartemental de Gestion intégrée de l'Alagnon et de ses affluents (SIGAL). Dans le cadre du contrat territorial qu'elle a signé le 22 avril 2011 avec le SIGAL, la communauté de communes du Pays de Saint-Flour participe à la réalisation de travaux de restauration du lit des berges de l'Arcueil et de prévention des crues sur les communes de Lastic, Montchamp et de Vieillespesse.</p> <p>La nature des travaux est diverse : coupe sélective, élagage, recépage, ramassage systématique des déchets, mises en défens, maintien de la berge dégagée par de la végétalisation, remplacement des systèmes de franchissement...</p> <p>A moyen terme, ces travaux ont pour objectif de restaurer un milieu aquatique de qualité (retour d'une ripisylve fonctionnelle, amélioration de l'état des berges, limitation de l'impact sur la qualité de l'eau...).</p>	
Enjeux	<p>Social : améliorer le cadre de vie des habitants</p> <p>Environnemental: améliorer la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin de l'Alagnon et de ses affluents</p>	
Acteurs	<p>Pilotage</p> <p>Syndicat mixte Interdépartemental de Gestion intégrée de l'Alagnon et de ses affluents</p>	<p>Partenaires identifiés</p> <p>Agence de l'Eau Loire Bretagne Conseil Régional d'Auvergne Conseil Général du Cantal Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne Direction Départementale des Territoires du Cantal Fédération de Pêche du Cantal Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne Communauté de communes du Pays de Saint-Flour</p>
	Publics cibles	Collectivités, propriétaires et usagers
Coût prévisionnel	Montant prévisionnel de la programmation 2011-2015: 241 008 € HT des travaux de restauration du lit des berges de l'Arcueil sur la communauté de communes	
Plan de financement prévisionnel	Co financeurs	Montant
	Agence de l'Eau Loire Bretagne	77 631 €
	Conseil Régional d'Auvergne	54 109 €
	Conseil Général du Cantal	59 166 €
	Autofinancement	50 377 €
Echéancier	2011-2015	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi des linéaires de rivières restaurés ➤ suivi de la qualité des eaux superficielles 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 1	PROTEGER LES RESSOURCES LOCALES ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL	
Objectif 1.1	Lutter contre la pollution des milieux aquatiques	
Action 1.1.2	Elaborer un plan de gestion de l'Ander	
Descriptif	<p>La Communauté de communes du Pays de Saint-Flour a soutenu les <u>opérations ponctuelles</u> de nettoyage du lit des berges de l'Ander en amont du bourg de Roffiac par l'AAPPMA du Pays de Saint-Flour et la Fédération de Pêche du Cantal.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Montant de l'opération 2012 : 5 980 € ➤ Subvention de la communauté de communes du Pays de Saint-Flour : 1 196 € <p>Au-delà, la communauté de communes souhaite initier <u>une démarche globale</u> de gestion de l'Ander. Pour ce faire, elle souhaite engager une étude de faisabilité relative à la mise en place d'un programme pluriannuel de gestion (PPG) sur une partie du bassin versant de l'Ander. Ce document a pour objectif la mise en place d'une gestion globale de l'espace rivière participant à contribuer à l'amélioration de l'état écologique du cours d'eau. L'élaboration de ce PPG permettrait de fédérer les acteurs locaux et d'établir un schéma directeur définissant les modalités de gestion de la rivière à court et moyen terme.</p>	
Enjeux	<p>Environnemental : définir des objectifs de qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur l'Ander</p> <p>De gouvernance : définir un plan de gestion concerté et partagé par l'ensemble des acteurs</p>	
Acteurs	<p>Pilotage</p> <p>Partenaires identifiés</p> <p>Publics cibles</p>	<p>Communauté de communes du Pays de Saint-Flour (pour le lancement de l'étude)</p> <p>Agence de l'Eau Adour Garonne Conseil Régional d'Auvergne Conseil Général du Cantal Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne Direction Départementale des Territoires du Cantal Fédération de Pêche du Cantal Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques AAPPMA du Pays de Saint-Flour Communauté de communes du Pays de Saint-Flour</p> <p>Etat, collectivités locales, partenaires institutionnels, associations</p>
Coût prévisionnel	Etude de faisabilité (prestation externalisée) : 15 000 €	
Plan de financement prévisionnel	Co financeurs	Montant
	A définir	A définir
Echéancier	2015 (dans le cadre du prochain projet de territoire 2015-2017 contractualisé avec la Région et le département)	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ mise en place d'un plan de gestion (oui/non) ➤ nombre de partenaires engagés dans la démarche 	
Finalités au regard du développement durable	<p>F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère</p> <p>F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources</p> <p>F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains</p> <p>F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations</p> <p>F 5 : Modes de production et consommation responsables</p>	

Axe 1	PROTEGER LES RESSOURCES LOCALES ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL	
Objectif 1.1	Lutter contre la pollution des milieux aquatiques	
Action 1.1.3	Initier un « SAGE Truyère »	
Descriptif	<p>Créé par la loi sur l'eau de 1992, le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) établit un « projet commun pour l'eau » sur le bassin versant. Il fixe des objectifs de qualité des eaux à atteindre, des objectifs de répartition de la ressource en eau entre les différents usages ainsi que des actions de protection de la ressource et de lutte contre les inondations. Le SAGE est élaboré par les acteurs locaux et approuvé par l'Etat. Il a donc une portée réglementaire.</p> <p>Le bassin versant de la Truyère constitue un périmètre hydrographique pour l'élaboration d'un SAGE. La communauté de communes du Pays de Saint-flour souhaite s'engager avec les services de l'Etat et l'ensemble des acteurs concernés pour étudier la faisabilité et impulser la mise en place d'un SAGE sur le bassin versant de la Truyère.</p>	
Enjeux	<p>Environnemental : définir des objectifs de qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Truyère</p> <p>De gouvernance : définir un plan de gestion concerté et partagé par l'ensemble des acteurs</p>	
Acteurs	Pilotage	Etat
	Partenaires identifiés	Agence de l'Eau Adour Garonne Collectivités locales, Partenaires institutionnels
	Publics cibles	Etat, collectivités locales, partenaires institutionnels, associations
Coût prévisionnel	Etude : 40 000 €	
Plan de financement prévisionnel	Co financeurs	Taux
	Agence de l'eau Adour Garonne	A définir
	Collectivités locales	A définir
	Autofinancement	A définir
Echéancier	2016-2017	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ mise en place d'un SAGE (oui/non) ➤ suivi du nombre de partenaires engagés dans la démarche 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 1	PROTEGER LES RESSOURCES LOCALES ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL	
Objectif 1.1	Lutter contre la pollution des milieux aquatiques	
Action 1.1.4	Veiller au bon état écologique des milieux aquatiques en bordure de l'A.75	
Descriptif	<p>Le ruissellement des eaux de l'autoroute A.75 entraîne des pollutions sur les milieux environnants. Cette pollution touche particulièrement une commune de la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour : Vieillespesse où les eaux pluviales chargés en produits nocifs (carburants, sels de déneigement...) venant des déversoirs de l'autoroute s'écoulent dans l'étang de la Fageole. Cet étang est utilisé comme déversoir d'autoroute sans pour autant bénéficier d'un dispositif de traitement préalable de l'eau. Au-delà, le risque de pollution concerne tout le bassin versant de l'Alagnon.</p> <p>Aussi, la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour, le Syndicat mixte Interdépartemental de Gestion intégrée de l'Alagnon et de ses affluents ainsi que les acteurs locaux concernés souhaitent solliciter les services de l'état pour engager une étude sur la qualité de l'eau en bordure d'autoroute afin d'identifier des solutions pouvant mettre fin à ces nuisances.</p>	
Enjeux	<p>Social : améliorer la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques en bordure de l'A.75 sur le bassin versant de l'Alagnon</p> <p>Environnemental: améliorer la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin de l'Alagnon et de ses affluents</p> <p>De gouvernance : définir un plan de gestion concerté avec l'Etat et l'ensemble des acteurs</p>	
Acteurs	Pilotage	Etat
	Partenaires identifiés	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne Direction Départementale des Territoires du Cantal Commission Locale de l'Eau du SAGE Alagnon Syndicat mixte Interdépartemental de Gestion intégrée de l'Alagnon et de ses affluents Conservatoires des Espaces Naturels d'Auvergne Fédération des AAPPMA du Cantal Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques Direction des centres autoroutiers de Saint-Flour et Massiac Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Publics cibles	Etat, collectivités locales, partenaires institutionnels, associations
Coût prévisionnel	15 000 €	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Taux
	Etat (Agence de l'eau)	25 %
	Union européenne	25 %
	Conseil général	25 %
	Autofinancement	25 %
Echéancier	2013-2014	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi de la qualité de l'eau en bordure de l'autoroute A.75 ➤ suivi de l'état des équipements susceptibles de minimiser l'impact des eaux de ruissellement de l'A.75 sur les cours d'eau récepteurs (bassin de rétention) 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 1	PROTEGER LES RESSOURCES LOCALES ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL	
Objectif 1.1	Lutter contre la pollution des milieux aquatiques	
Action 1.1.5	Inciter à la mise aux normes des installations d'assainissement non collectif	
Descriptif	<p>La communauté de communes assure la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif. Elle doit contrôler le bon fonctionnement des installations d'assainissement individuel. Au 31 décembre 2012, 33.8 % des installations diagnostiquées doivent être réhabilitées.</p> <p>Aussi, la communauté de communes souhaite lancer un programme expérimental de réhabilitation sur 5 ans, en maîtrise d'ouvrage publique, sur les communes de Montchamp, Mentières, Sérriers, Tiviers et Villedieu. Ce programme doit permettre d'apporter une aide financière aux particuliers devant procéder à des travaux de mise en conformité des installations d'assainissement non collectif, pour les zones à enjeux prioritaires. Il repose sur les critères d'éligibilités suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ dispositifs réalisés avant le 6 mai 1996, ➤ rejet d'eaux vannes dans parcelle du propriétaire, chez un tiers ou en domaine public, ➤ rejet dans réseau pluvial (exemple : un hameau dont toutes les habitations ont leur fosse raccordée au pluvial est considéré comme un point noir). <p>Ce dispositif complètera les primes attribuées par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat. Pour ce faire, la communauté de communes engagera une consultation de bureau d'études de maîtrises d'œuvre pour la réalisation des études filières ce qui permettra d'évaluer le montant des travaux par installation et de façon globale ; puis sollicitera les subventions auprès des partenaires financiers pour le compte des propriétaires privés.</p>	
Enjeux	Economique : rationaliser le coût des travaux pour les propriétaires	
	Social : améliorer les conditions de vie des habitants en particulier ceux à faibles revenus	
	Environnemental : limiter les rejets polluants	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Agence de l'Eau Adour-Garonne Agence de l'Eau Loire-Bretagne Conseil Général du Cantal Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat
	Publics cibles	Population locale
Coût prévisionnel	A définir en fonction du nombre d'installations remises aux normes	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Montant/taux
	Agence de l'Eau Adour-Garonne	4 200 € par ouvrage
	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	50 % du montant des travaux
	Conseil Général du Cantal (FEC)	20 % par ouvrage, plafonné à 60 % du montant des travaux
	Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat	20 % ou 35% d'un montant de travaux plafonné à 20 000 € de travaux suivant le plafond de revenus (modestes et très modestes)
Autofinancement	- animation (1/4 du temps du chargé de mission) - aides aux travaux au cas par cas (en fonction du projet et des aides déjà obtenues)	
Echéancier	2013-2018	
Indicateur(s)	➤ suivi du nombre d'installations réhabilitées - suivi de la qualité de l'eau	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 1	PROTEGER LES RESSOURCES LOCALES ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL	
Objectif 1.1	Lutter contre la pollution des milieux aquatiques	
Action 1.1.6	<i>S'inscrire dans une politique de préservation et de restauration des continuités écologiques</i>	
Descriptif	<p>Le dispositif des trames vertes et bleues issu du Grenelle de l'environnement, vise à maintenir ou restaurer les capacités de libre évolution des espèces au sein des territoires, notamment en maintenant ou en rétablissant les continuités écologiques.</p> <p>Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est le document cadre à l'échelle régionale de mise en œuvre de la trame verte et bleue.</p> <p>La communauté de communes du Pays de Saint-Flour s'engagera dans cette démarche de préservation et de restauration des continuités écologiques en inscrivant dans ses documents de planification territoriale (SCOT, PLUI) les orientations du futur SRCE.</p>	
Enjeux	Environnemental : préserver la biodiversité locale	
Acteurs	Pilotage	Etat, Conseil Régional d'Auvergne
	Partenaires identifiés	Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne Pays de Saint-Flour Haute Auvergne Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Publics cibles	Collectivités locales et leurs groupements
Coût prévisionnel	Pas de coût : inscription des orientations stratégiques dans les documents d'urbanisme et de planification territoriale	
Echéancier	2014	
Indicateur(s)	➤ prise en compte dans le futur PLUI des continuités écologiques (oui/non)	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 1	PROTEGER LES RESSOURCES LOCALES ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL	
Objectif 1.2	Agir pour une meilleure gestion quantitative de la ressource en eau	
Action 1.2.1	Préserver les zones humides de la Planèze	
Descriptif	<p>Le territoire du Pays de Saint-Flour compte plusieurs zones humides exceptionnelles par la qualité de la faune et de la flore qu'elles hébergent. Afin de les préserver, la collectivité s'est dotée d'une nouvelle compétence « réalisation d'opérations de valorisation des milieux humides remarquables ».</p> <p>Au-delà, la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour a en charge la mise en œuvre du Document d'Objectifs des sites Natura 2000 « Zones humides de la Planèze » et « Planèze de Saint-Flour » qui définit comme prioritaire la préservation de ces sites. En effet, les zones humides de la Planèze ont très généralement connu un abaissement de leur niveau d'eau (souterraine et superficielle), à cause du drainage ou de la diminution de leur alimentation en eau.</p> <p>Aussi, la communauté de communes a décidé d'engager une étude des fonctionnalités de la narse de Lascols pour comprendre son fonctionnement hydraulique et définir un plan de gestion avec tous les utilisateurs de ces milieux humides.</p>	
Enjeux	<p>Environnemental : sauvegarder les zones humides de la Planèze, préserver les espèces et les habitats d'intérêt européen</p> <p>De gouvernance : définir un plan de gestion concerté avec l'ensemble des acteurs</p>	
Acteurs	<p>Pilotage</p>	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	<p>Partenaires identifiés</p>	Agence de l'Eau Adour Garonne Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne Direction Départementale des Territoires du Cantal Conseil Général du Cantal Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne Ligue de Protection des Oiseaux d'Auvergne Communes Exploitants agricoles, propriétaires, usagers des zones humides
	<p>Publics cibles</p>	Collectivités locales, exploitants agricoles, propriétaires, usagers des zones humides
Coût prévisionnel	Etude des fonctionnalités : 16 500 € HT	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Montant
	Agence de l'Eau Adour Garonne	8 250 €
	Conseil Général du Cantal	4 125 €
	Autofinancement	4 125 €
Echéancier	Etude 2012-2013 Mise en place du plan de gestion : 2014	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi de l'alimentation en eau des zones humides ➤ mise en place d'un plan de gestion (oui/non) ➤ suivi du nombre de partenaires engagés dans la démarche 	
Finalités au regard du développement durable	<p>F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère</p> <p>F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources</p> <p>F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains</p> <p>F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations</p> <p>F 5 : Modes de production et consommation responsables</p>	

Axe 1	PROTEGER LES RESSOURCES LOCALES ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL	
Objectif 1.2	Agir pour une meilleure gestion quantitative de la ressource en eau	
Action 1.2.2	Inciter les habitants à récupérer l'eau de pluie	
Descriptif	<p>La récupération d'eau de pluie permet aux usagers de faire des économies et de préserver la ressource en eau. L'eau de pluie collectée peut être utilisée pour des usages domestiques extérieurs au bâtiment, par exemple pour arroser son jardin.</p> <p>Afin d'encourager cette bonne pratique, la communauté de communes souhaite organiser des ventes de cuves de récupération des eaux pluviales auprès des habitants. Pour ce faire, la communauté de communes va lancer une consultation pour l'achat groupé de cuves de récupération des eaux pluviales et ainsi diminuer leurs coûts unitaires.</p>	
Enjeux	Economique : rationaliser le coût d'acquisition pour l'utilisateur	
	Environnemental : lutter contre le gaspillage de l'eau	
Acteurs	Pilotage	Communauté de commune du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Services Techniques
	Publics cibles	Population locale
Coût prévisionnel	3 000 €/an (acquisition puis revente au prix coutant)	
Plan de financement prévisionnel	Financeur	Taux
	Autofinancement	100%
Echéancier	2014	
Indicateur(s)	➤ suivi du nombre de cuves de récupération des eaux pluviales vendues.	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 1	PROTEGER LES RESSOURCES LOCALES ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL	
Objectif 1.2	Agir pour une meilleure gestion quantitative de la ressource en eau	
Action 1.2.3	<i>Maîtriser l'alimentation en eau potable et sensibiliser à la protection des périmètres de captage</i>	
Descriptif	Sur le secteur de la Planèze de Saint-Flour, différentes problématiques ont déjà été constatées : des réseaux de distribution vieillissants, un entretien insuffisant, des captages non réglementaires à hauteur de 30%, une quantité d'eau insuffisante sur certains secteurs. Aussi, la communauté de communes souhaite s'engager auprès de ses communes et notamment de l'Entente pour mettre en place des actions communes permettant l'optimisation de la gestion et de l'exploitation de l'eau.	
Enjeux	Economique : maîtriser les dépenses d'alimentation en eau potable	
	Environnemental : lutter contre la pollution de l'eau potable, économiser la ressource en eau potable	
	De gouvernance : organiser une gestion partagée de la ressource en eau	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Conseil Général du Cantal Entente intercommunale Communes
	Publics cibles	Communes Population locale
Coût prévisionnel	10 000 €	
Plan de financement prévisionnel	Financier	Montant
	Autofinancement	10 000 €
Echéancier	2013-2014	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi de la qualité de l'eau potable ➤ suivi des consommations d'eau potable 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 1	PROTEGER LES RESSOURCES LOCALES ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL	
Objectif 1.2	Agir pour une meilleure gestion quantitative de la ressource en eau	
Action 1.2.4	Sensibiliser aux économies d'eau potable	
Descriptif	<p>Il est important de sensibiliser les particuliers et les professionnels aux économies d'eau. La communauté de communes va publier un guide des bonnes pratiques à adopter en matière d'utilisation de l'eau potable sur son site internet.</p> <p>Des opérations de sensibilisation seront organisées dans le cadre de la convention de partenariat signée chaque année avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute Auvergne (Journée de l'Eau, brochures, visites - cf. action 6.7.2).</p>	
Enjeux	<p>Economique : maîtriser les dépenses d'alimentation en eau potable</p> <p>Environnemental : économiser la ressource en eau potable</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute Auvergne Communes
	Publics cibles	Population locale
Coût prévisionnel	1 500 € par an	
Plan de financement prévisionnel	Financier	Taux
	Autofinancement	100 %
Echéancier	2013-2014	
Indicateur(s)	➤ suivi des consommations d'eau potable	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 1	PROTEGER LES RESSOURCES LOCALES ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL	
Objectif 1.3	Accompagner les acteurs du monde agricole dans la mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement	
Action 1.3.1	<i>Encourager les modes de production respectueux de l'environnement et inciter à la mise en œuvre des dispositifs contractuels Natura 2000</i>	
Descriptif	<p>La communauté de communes a en charge l'animation du Document d'objectifs des sites Natura 2000 « zones humides et Planèze de Saint-Flour ». A ce titre, elle encourage la mise en œuvre des dispositifs contractuels Natura 2000 auprès des agriculteurs du territoire, et notamment les Mesures Agri Environnementales Territorialisées.</p> <p>Au-delà, la communauté de communes du Pays de Saint-Flour souhaite encourager le développement des modes de production basés sur le système tout herbe par le biais notamment d'un soutien financier apporté à la réalisation d'unités de séchage en grange avec des conditions d'attribution (soutien au maintien des surfaces en herbe pour la valorisation des espèces fourragères, soutien à l'accompagnement technique sur la valorisation d'une ration à l'herbe ou encore soutien au maintien des surfaces en herbe pour la biodiversité). Ces aides s'inscrivent dans un cadre global d'intervention (cf. objectif 5.1).</p>	
Enjeux	<p>Economique : soutenir financièrement les exploitants agricoles engagés dans la mise en œuvre de Mesures Agri Environnementales Territorialisées, soutenir et valoriser les productions locales de qualité</p> <p>Environnemental : protéger la faune et la flore locale, préserver les ressources et les milieux naturels</p>	
Acteurs	<p>Pilotage : Communauté de communes du Pays de Saint-Flour</p> <p>Partenaires identifiés : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne Direction Départementale des Territoires du Cantal Chambre d'Agriculture du Cantal Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne Ligue de Protection des Oiseaux d'Auvergne Conseil Régional d'Auvergne Conseil Général du Cantal Chambre d'Agriculture du Cantal LEPA de Volzac</p> <p>Publics cibles : Exploitants agricoles, propriétaires, population locale</p>	
Coût prévisionnel	Animation sur les deux sites Natura 2000 : 45 000 €/an	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Taux
	Union Européenne (FEDER)	50 %
	Etat	50 %
Echéancier	2012-2017	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi du nombre d'hectares engagés en contrat Natura 2000 ➤ suivi du nombre d'exploitants agricoles engagés 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 1	PROTEGER LES RESSOURCES LOCALES ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL	
Objectif 1.3	Accompagner les acteurs du monde agricole dans la mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement	
Action 1.3.2	<i>Valoriser et participer aux expérimentations menées sur le territoire : programme Agri-faune et Mission Haies</i>	
Descriptif	La Communauté de communes souhaite faire connaître et développer les initiatives locales en faveur de la préservation de l'environnement comme le programme Agri faune afin d'encourager et former les agriculteurs à la prise en compte de la petite faune. Elle sensibilise ainsi les agriculteurs au développement de pratiques de fauche plus favorables ainsi qu'à la reconstitution et l'entretien des haies et autres éléments fixes du paysage...Pour ce faire, elle souhaite engager un partenariat avec la Mission Haies.	
Enjeux	Environnemental : préserver la faune, la flore et les milieux naturels	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Chambre d'Agriculture du Cantal Fédération de Chasse du Cantal Mission Haies Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne Ligue de Protection des Oiseaux d'Auvergne
	Publics cibles	Exploitants agricoles, propriétaires, population locale
Coût prévisionnel	2 500 € par an	
Plan de financement prévisionnel	Financier	Taux
	Autofinancement	100 %
Echéancier	2014-2018	
Indicateur(s)	➤ suivi du nombre de linéaires de haies restaurées ou réimplantées	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 1	PROTEGER LES RESSOURCES LOCALES ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL	
Objectif 1.3	Accompagner les acteurs du monde agricole dans la mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement	
Action 1.3.3	Organiser la collecte des plastiques agricoles	
Descriptif	La Communauté de Communes est caractérisée par une forte activité agricole sur son territoire. Aussi, elle organise chaque année une campagne de recyclage des plastiques agricoles. Tous les déchets collectés sont acheminés vers une usine de recyclage afin d'y être revalorisés. Cette opération a pour but d'apporter une solution matérielle efficace adaptée au problème des plastiques très utilisés sur notre territoire rural. Elle permet également à la population agricole de plus en plus soucieuse de préserver la qualité de l'environnement de s'impliquer concrètement dans cette protection et dans l'amélioration de la qualité des paysages et du cadre de vie.	
Enjeux	Economique : recycler les matières premières, rationaliser le coût de traitement des déchets agricoles	
	Social : proposer un service de collecte aux exploitants agricoles	
	Environnemental : préserver les milieux naturels, limiter l'enfouissement et les risques de pollution afférents	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Chambre d'Agriculture du Cantal ADIVALOR (éco-organisme en charge de la filière française de collecte et de valorisation des déchets et des produits de l'agro fourniture en fin de vie, utilisés par des professionnels) Communes
	Publics cibles	Exploitants agricoles
Coût prévisionnel	3 500 € /an (communication, mise à disposition des agents intercommunaux, transport)	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Taux
	Adivalor	Définis par barème chaque année ➤ Soutien valorisation ➤ Soutien transport
	Autofinancement	100 %
Echéancier	2013-2018	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi du tonnage de plastiques agricoles recyclés ➤ suivi du tonnage de ficelles et filets recyclés ➤ suivi du nombre d'exploitants agricoles participants 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 1	PROTEGER LES RESSOURCES LOCALES ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL	
Objectif 1.4	Améliorer la connaissance de la biodiversité	
Action 1.4.1	Effectuer des inventaires des milieux naturels et des espèces	
Descriptif	<p>La communauté de communes a en charge l'animation du Document d'objectifs des sites Natura 2000 « zones humides et Planèze de Saint-Flour ».</p> <p>A ce titre, elle réalise chaque année, en partenariat avec la structure animatrice qu'elle a recruté : la LPO Auvergne, des actions de suivi et d'inventaire des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.</p> <p>Il s'agit par exemple de nicheurs, hivernants et migrateurs définis dans la Directive Oiseaux comme le busard cendré, le milan royal ou de plantes emblématiques comme le fluteau nageant.</p>	
Enjeux	Environnemental : préserver et maintenir les espèces et les habitats d'intérêt communautaire	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Ligue de Protection des Oiseaux d'Auvergne
	Publics cibles	Communes Population locale
Coût prévisionnel	7 650 € pour 2013 Action reconduite chaque année sur la période d'animation du Document d'Objectifs (5 ans)	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	
	Union européenne	Taux 50 %
	Etat	50 %
Echéancier	2012-2017	
Indicateur(s)	➤ suivi du nombre d'espèces	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 1	PROTEGER LES RESSOURCES LOCALES ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL	
Objectif 1.4	Améliorer la connaissance de la biodiversité	
Action 1.4.2	<i>Sensibiliser les habitants et les touristes à la richesse et à la protection de la biodiversité locale</i>	
Descriptif	<p>Dans le cadre de l'Agenda 21 et du Pays d'art et d'Histoire, la communauté de communes organise chaque année des opérations de sensibilisation à la faune et la flore du territoire.</p> <p>Une exposition de photos sur les insectes locaux s'est tenue en 2012 en plein centre de Saint-Flour. Ces actions seront poursuivies.</p> <p>La communauté de communes va diffuser le film réalisé par la Ligue de Protection des Oiseaux d'Auvergne « Milan royal - Histoire d'une sauvegarde », à destination des élus et propriétaires situés dans le périmètre du site Natura 2000 « Planèze de Saint-flour ». Des visites des zones humides de la Planèze seront également organisées.</p> <p>La mise en place de placettes d'alimentation pour les milans royaux, par la LPO Auvergne en partenariat avec certains éleveurs du territoire constitue également une expérimentation intéressante qu'il convient de valoriser et de poursuivre.</p> <p>Des opérations de sensibilisation seront également conduites en partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement d'Auvergne, dans le cadre de la convention annuelle de partenariat.</p>	
Enjeux	<p>Economique : renforcer l'attractivité touristique du territoire</p> <p>Social : informer, sensibiliser et éduquer la population à la faune et la flore locale</p> <p>Environnemental : protéger la biodiversité locale</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Pays d'Art et d'Histoire Ligue de Protection des Oiseaux d'Auvergne Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement d'Auvergne
	Publics cibles	Population locale, touristes
Coût prévisionnel	<p>1 500 € par an pour les actions de sensibilisation du CPIE</p> <p>8 600€ par an pour les actions de sensibilisation menées par la LPO dans le cadre de Natura 2000</p>	
Plan de financement prévisionnel	Co-Financeurs	Montant
	Etat (Natura 2000)	4 300 €
	Union européenne (Natura 2000)	4 300 €
	Autofinancement	1 500 €
Echéancier	2013-2017	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi du nombre d'animations organisées ➤ suivi du nombre de participants 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 1	PROTEGER LES RESSOURCES LOCALES ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL	
Objectif 1.4	Améliorer la connaissance de la biodiversité	
Action 1.4.3	Etre partenaire des « journées environnement » de la Fédération de Pêche du Cantal	
Descriptif	<p>La Fédération de Pêche du Cantal organise des journées de découverte et de sensibilisation à l'environnement auprès du public scolaire. La communauté de communes est partenaire de cette opération pour les écoles de son territoire et apporte un soutien financier. Cinq ateliers seront proposés aux élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ découvrir et reconnaître la faune et la flore autour d'un milieu humide, ➤ découvrir et reconnaître les différentes essences d'arbres et d'appréhender le rôle de la forêt, ➤ être sensibiliser à l'utilisation de l'eau à travers ses différents usages et l'observation des espèces de macro invertébrées, ➤ comprendre comment et pourquoi trier nos déchets, ➤ être initié à la pratique de la pêche tout en respectant les poissons. 	
Enjeux	<p>Social : éduquer et sensibiliser les scolaires à la protection de l'environnement</p> <p>Environnemental : protéger les ressources naturelles et la biodiversité locale</p>	
Acteurs	Pilotage	Fédération de Pêche et de Protection du milieu aquatique du Cantal
	Partenaires identifiés	AAPPMA du Pays de Saint-Flour Union Régionale Auvergne-Limousin des Fédérations de Pêche (URAL) Conseil Général du Cantal Electricité de France (EDF) Agence de l'Eau Adour Garonne Agence de l'Eau Loire Bretagne Crédit Agricole Communautés de communes du Pays de Saint-Flour, de Caldaguès Aubrac, Margeride Truyère, de Pierrefort, de Planèze. Ecoles du territoire
	Publics cibles	Public scolaire
Coût prévisionnel	26 749.50 €	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Montant
	AAPPMA du Pays de Saint-Flour	4 009.42 €
	Fédération de Pêche du Cantal	4 009.42 €
	URAL	646.52 €
	EDF	4 009.42 €
	Communautés de communes	2 674.92 € (dont 926.97 € pour CCPSF)
	Conseil Général du Cantal	2 674.95 €
	Agence de l'Eau Loire Bretagne	1 324.80 €
	Agence de l'Eau Adour Garonne	6 700.05 €
	Crédit Agricole	700.00€
Echéancier	2013	
Indicateur(s)	➤ suivi du nombre d'élèves participants	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 1	PROTEGER LES RESSOURCES LOCALES ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL	
Objectif 1.4	Améliorer la connaissance de la biodiversité	
Action 1.4.4	Organiser une opération de sensibilisation à la protection des abeilles	
Descriptif	<p>Les abeilles jouent un rôle majeur dans l'environnement. En butinant les fleurs pour en récolter le nectar et le pollen, elles participent à près de 80% de la pollinisation des espaces végétales.</p> <p>Aussi, dans le cadre de la convention annuelle de partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement d'Auvergne, la Communauté de communes souhaite organiser des actions de sensibilisation à la protection des abeilles. En partenariat avec la Mission Haies, elle va également informer des espèces végétales qui peuvent être plantés et qui sont les plus mellifères.</p>	
Enjeux	<p>Social : éduquer et sensibiliser les habitants et les touristes à la protection des abeilles</p> <p>Environnemental : protéger les ressources naturelles et la biodiversité locale</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement d'Auvergne Mission Haies
	Publics cibles	Population locale, touristes
Coût prévisionnel	1 500 € par an	
Plan de financement prévisionnel	Financier	Taux
	Autofinancement	100 %
Echéancier	2014-2015	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi de la présence des abeilles sur le territoire ➤ suivi du nombre d'animations réalisées 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 1	PROTEGER LES RESSOURCES LOCALES ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL	
Objectif 1.5	S'engager en faveur de la réduction des déchets	
Action 1.5.1	Participer au programme de local de prévention des déchets du Syndicat des Cramades	
Descriptif	<p>Le Syndicat des Cramades a mis en place un programme local de prévention des déchets. L'engagement a été pris de réduire en 5 ans, les déchets enfouis de 15%, et en globalité les déchets produits, de 7%, soit 26 kg par an et par habitant. Des actions sont menées conjointement avec les élus, les habitants et les acteurs du territoire (économiques, associatifs...), afin de réussir cet enjeu. Il repose sur les engagements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser les achats éco-responsables et le compostage interne aux collectivités ➤ Diminuer la consommation de papier des collectivités ➤ Promouvoir les évènements éco-responsables des collectivités et des associations ➤ Equiper les écoles primaires, les centres de loisirs, les centres aérés de composteurs ➤ Développer le compostage en habitat pavillonnaire, en pied d'immeuble et de quartier ➤ Créer un réseau de guides et maîtres composteurs ➤ Soutenir le compostage collectif des collègues ➤ Promouvoir le lombricompostage ➤ Sensibilisation à l'éco-consommation et à la lutte contre le gaspillage alimentaire ➤ Agir pour réduire la nocivité des déchets ➤ Soutenir les actions des écoles en faveur de la prévention ➤ Soutenir les actions de prévention des écoles, entreprises, commerçants et agriculteurs ➤ Mise en place du compostage dans les établissements de tourisme ➤ Organiser la récupération des piles usagées dans les établissements de tourisme ➤ Promouvoir la réparation, le don et l'échange, réemploi des textiles, la recyclerie Emmaüs ➤ Promouvoir l'autocollant Stop-pub ➤ Promouvoir l'utilisation des couches lavables ➤ Promouvoir la consommation de l'eau du robinet <p>La communauté de communes s'inscrit dans la mise en œuvre opérationnelle de ces objectifs</p>	
Enjeux	<p>Economique : maîtriser le cout de traitement des déchets non valorisables, optimiser les recettes des déchets recyclables</p> <p>Social : sensibiliser la population à la prévention des déchets, préserver le cadre de vie</p> <p>Environnemental : limiter l'enfouissement et les risques de pollution afférents, économiser des matières premières et des ressources naturelles</p> <p>De gouvernance : définir un plan de gestion et de prévention des déchets concerté et partagé</p>	
Acteurs	Pilotage	Syndicat des Cramades
	Partenaires identifiés	Etat, Conseil Général, Agences de l'Eau, ADEME, Chambres consulaires (CCI, CMA, CA du Cantal), communautés de communes, communes, PNR des Volcans d'Auvergne, offices de Tourisme, associations et écoles
	Publics cibles	Collectivités locales, acteurs économiques et associatifs, population locale
Coût prévisionnel	Coût du programme local de prévention du Syndicat : 909 903,05 €	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Montant
	Syndicat des Cramades	611 905.05 €
	ADEME	297 995.00 €
Echéancier	2012-2017	
Indicateur(s)	➤ suivi du tonnage enfouis - suivi du tonnage de tri sélectif valorisé	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 1	PROTEGER LES RESSOURCES LOCALES ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL							
Objectif 1.5	S'engager en faveur de la réduction des déchets							
Action 1.5.2	Organiser la collecte des déchets verts en vue d'une valorisation organique							
Descriptif	<p>La Communauté de communes du Pays de Saint-Flour organise une collecte des déchets verts dans les quartiers pavillonnaires de Saint-Flour et dans les communes périphériques. Ce service revêt un véritable intérêt environnemental, en permettant une valorisation organique des déchets collectés tout en limitant les déplacements individuels à la déchetterie de Saint-Flour.</p> <p>Il s'inscrit dans le projet de future station de co-compostage du Syndicat des Cramades qui permettra de traiter les boues d'eaux usées de tout l'arrondissement avec l'apport de déchets verts pour fabriquer un engrais de qualité. L'épandage des boues de station dans les prés pourra ainsi être évité et la nature mieux préservée.</p>							
Enjeux	<p>Economique: maîtriser le cout de traitement des déchets</p> <p>Social : offrir un service de collecte des déchets verts à la population ne disposant pas de moyen de locomotion</p> <p>Environnemental : limiter l'enfouissement et les risques de pollution afférent, éviter l'épandage de boues de station d'épuration</p>							
Acteurs	<table border="1"> <tr> <td>Pilotage</td> <td>Communauté de communes du Pays de Saint-Flour</td> </tr> <tr> <td>Partenaires identifiés</td> <td>Syndicat des Cramades Communes</td> </tr> <tr> <td>Publics cibles</td> <td>Population locale</td> </tr> </table>	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour	Partenaires identifiés	Syndicat des Cramades Communes	Publics cibles	Population locale	
Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour							
Partenaires identifiés	Syndicat des Cramades Communes							
Publics cibles	Population locale							
Coût prévisionnel	35 000 € par an (fonction du tonnage réellement collecté)							
Plan de financement prévisionnel	<table border="1"> <tr> <td>Financier</td> <td>Taux</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>100 %</td> </tr> </table>	Financier	Taux	Autofinancement	100 %			
Financier	Taux							
Autofinancement	100 %							
Echéancier	2013-2018							
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi du tonnage de déchets verts collectés ➤ suivi du tonnage de déchets verts apportés en déchetterie 							
Finalités au regard du développement durable	<p>F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère</p> <p>F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources</p> <p>F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains</p> <p>F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations</p> <p>F 5 : Modes de production et consommation responsables</p>							

Axe 1	PROTEGER LES RESSOURCES LOCALES ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL	
Objectif 1.5	S'engager en faveur de la réduction des déchets	
Action 1.5.3	Améliorer le service de la déchetterie	
Descriptif	<p>La Communauté de communes du Pays de Saint-Flour gère sur son territoire une déchetterie intercommunale. A ce titre, elle s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de ce service offert à la population.</p> <p>En matière d'accueil du public, la Communauté a élargi en 2011, puis en 2012 les horaires d'ouverture pour s'adapter aux besoins de ses habitants.</p> <p>S'agissant du traitement et du recyclage des déchets, des aménagements vont être réalisés en 2013 afin d'optimiser les conditions d'accès, et la capacité de collecte par la réalisation de bâtiments de stockage supplémentaires permettant de sécuriser et de traiter de nouveaux types de déchets tels que les ampoules, néons, extincteurs....</p>	
Enjeux	<p>Economique : maîtriser le cout de traitement des déchets</p> <p>Social : offrir un service de collecte des déchets ménagers spéciaux ne pouvant pas être pris en charge dans le cadre de la collecte quotidienne, améliorer le cadre de vie des habitants</p> <p>Environnemental : limiter l'enfouissement et les risques de pollution afférents, économiser des matières premières et des ressources naturelles</p> <p>De gouvernance : ouvrir ce service aux résidents extérieurs n'ayant accès à une déchetterie sur le territoire</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Conseil Général du Cantal Syndicat des Cramades Agence de l'Environnement et de Maitrise de l'Energie d'Auvergne Communes
	Publics cibles	Population locale Professionnels du territoire
Coût prévisionnel	310 950,19 € HT	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Montant
	Fond départemental de maîtrise des déchets	A définir
	Autofinancement	A définir
Echéancier	2013-2014	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi de la fréquentation de la déchetterie (nombre de visiteurs par an) ➤ suivi des tonnages ou quantités de déchets collectés par type de déchet 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 1	PROTEGER LES RESSOURCES LOCALES ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL	
Objectif 1.5	S'engager en faveur de la réduction des déchets	
Action 1.5.4	Promouvoir la réutilisation en partenariat avec Emmaüs	
Descriptif	<p>Afin de soutenir l'implantation d'une antenne Emmaüs sur le territoire, la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour a décidé d'aménager un local de stockage fermé sur le site de la déchetterie intercommunale qui sera mis à disposition d'Emmaüs.</p> <p>Ce local permettra d'entreposer les objets apportés par les particuliers à la déchetterie, qui étaient destinés à l'enfouissement, mais qui compte tenu de leur bon état peuvent être revalorisés.</p> <p>Cette action répond clairement aux objectifs de réduction à la source en limitant le volume de déchets produits sur le territoire.</p>	
Enjeux	Economique : maîtriser le cout de traitement des déchets, conforter l'activité économique d'Emmaüs sur le territoire	
	Social : soutenir une association à vocation sociale, sensibiliser au réemploi de matériaux et à lutte contre le gaspillage	
	Environnemental : éviter l'enfouissement de déchets, économiser des matières premières	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Conseil Général du Cantal Syndicat des Cramades Agence de l'Environnement et de Maitrise de l'Energie d'Auvergne Centre communal d'action social de la ville de Saint-Flour
	Publics cibles	Association Emmaüs Population locale
Coût prévisionnel	19 818.61 € HT	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Montant
	Fond départemental de maîtrise des déchets	A définir
	Autofinancement	A définir
Echéancier	2013-2014	
Indicateur(s)	➤ suivi du volume de déchets détournés	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 1	PROTEGER LES RESSOURCES LOCALES ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL	
Objectif 1.5	S'engager en faveur de la réduction des déchets	
Action n°1.5.5	Encourager la pratique du compostage domestique	
Descriptif	« Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ». Un adepte du compostage domestique peut soustraire de sa poubelle sa production annuelle de déchets biodégradables, soit environ 100 kg/hab./an. La communauté de communes du Pays de Saint-Flour encourage le compostage individuel en proposant toute l'année à ses habitants d'acquérir des composteurs. Des journées dédiées à la vente de composteurs sont également organisées en déchetterie ou lors de manifestations publiques. Pour ce faire, la communauté de communes procède à l'achat groupé de composteurs pour diminuer leurs coûts unitaires. Elle communique également sur son internet et ses documents de communication pour sensibiliser à la pratique du compostage individuel.	
Enjeux	Economique : maîtriser le coût de traitement des déchets, produire un compost gratuit Environnemental : valoriser les déchets en circuit court, obtenir d'un engrais de qualité obtenu sans ajout	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Conseil Général du Cantal Syndicat des Cramades Agence de l'Environnement et de Maitrise de l'Energie d'Auvergne (ADEME) Communes
	Publics cibles	Population locale
Coût prévisionnel	3 000 € par an	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Taux
	Conseil Général du Cantal	20 %
	ADEME Auvergne	25 %
	Autofinancement	55 %
Echéancier	2013-2018	
Indicateur(s)	➤ suivi du nombre de composteurs vendus	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 1	PROTEGER LES RESSOURCES LOCALES ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL	
Objectif 1.5	S'engager en faveur de la réduction des déchets	
Action 1.5.6	Sensibiliser la population au tri et à la prévention des déchets	
Descriptif	<p>Afin de diminuer la quantité de déchets enfouis sur le territoire, la communauté de communes communique régulièrement sur les bons gestes à adopter pour prévenir la production de déchets. Ce sont tous les gestes du quotidien qui évitent de générer des déchets, comme par exemple privilégier les produits réutilisables plutôt que jetables, ou l'achat de produits sans suremballage.</p> <p>La collectivité veille à informer et rappeler les consignes de tri auprès des habitants afin d'optimiser la quantité du recyclable et éviter les erreurs de tri. Elle organise également des manifestations dédiées lors de la semaine de la réduction des déchets.</p>	
Enjeux	Economique : maîtriser le coût de traitement des déchets, optimiser les recettes des déchets recyclables	
	Social : informer, sensibiliser les habitants aux gestes du tri	
	Environnemental : limiter l'enfouissement de déchets non ultimes, économiser des matières premières et des ressources naturelles	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Syndicat des Cramades Eco-systèmes OCAD3E Prestataires de collecte à la déchetterie Communes Ecoles
	Publics cibles	Population locale
Coût prévisionnel	1 000 € par an (dépenses de communication)	
Plan de financement prévisionnel	Financier	Taux
	Autofinancement	100 %
Echéancier	2013-2018	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi du tonnage du tri sélectif collecté ➤ suivi du tonnage ou des quantités de déchets valorisables apportés à la déchetterie ➤ suivi des soutiens financiers obtenus par les éco-organismes 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 1	PROTEGER LES RESSOURCES LOCALES ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL	
Objectif 1.5	S'engager en faveur de la réduction des déchets	
Action 1.5.7	Sensibiliser les professionnels à la gestion de leurs déchets	
Descriptif	<p>Dans le cadre du programme local de prévention des déchets, le Syndicat des Cramades, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) du Cantal la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) du Cantal ont signé une convention de partenariat pour la gestion des déchets professionnels. Ce partenariat vise à réduire, valoriser et sécuriser les déchets produits par les industriels et les artisans ».</p> <p>Le Syndicat s'est engagé à un recruter un technicien dédié à cette problématique, à accompagner les professionnels volontaires par des programmes adaptés établis sur la base de diagnostics personnalisés, et à étudier la possibilité de nouvelles filières de valorisation adaptées aux professionnels, notamment pour un secteur prioritaire, générateur de la grande majorité des déchets industriels, le secteur du bâtiment.</p> <p>Certains types de déchets professionnels sont acceptés à la déchetterie intercommunale. (gravats, métaux, bois, pots de peinture flaconnages plastiques, papiers cartons...). Pour les autres déchets issus de l'activité professionnelle, la communauté de communes travaillera en lien avec le Syndicat des Cramades pour orienter les entreprises vers les filières agréées (réunions d'information pour les professionnels, documents de communication, journée d'animations...).</p>	
Enjeux	<p>Economique : maîtriser leurs coûts de traitement des déchets</p> <p>Social : informer, sensibiliser les professionnels au traitement de leurs déchets</p> <p>Environnemental : limiter l'enfouissement, économiser des matières premières et des ressources naturelles</p> <p>De gouvernance : permettre aux collectivités d'unir leurs moyens à un niveau intercommunautaire afin de gagner en efficacité</p>	
Acteurs	Pilotage	Syndicat des Cramades
	Partenaires identifiés	Chambre de commerce et d'industrie du Cantal Chambre de métiers et de l'artisanat du Cantal Agence de l'Environnement et de Maitrise de l'Energie d'Auvergne Communauté de communes du Pays de Saint-Flour Autres collectivités territoriales membre du Syndicat des Cramades
	Publics cibles	Professionnels du territoire
Coût prévisionnel	1 000 € par an (dépenses de communication)	
Plan de financement prévisionnel	Financier	Taux
	Autofinancement	100 %
Echéancier	2013-2018	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi des tonnages ou quantités de déchets professionnels apportés en déchetterie ➤ suivi de la fréquentation des professionnels en déchetterie. ➤ suivi du nombre de diagnostics réalisés 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 1	PROTEGER LES RESSOURCES LOCALES ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL	
Objectif 1.5	S'engager en faveur de la réduction des déchets	
Action 1.5.8	<i>Encourager les actions de prévention des déchets des commerçants et artisans sanflorains</i>	
Descriptif	<p>Dans le cadre d'une convention pluriannuelle, les deux collectivités apportent un soutien financier à l'Office de commerce et de l'artisanat de Saint-Flour pour la mise en d'actions en faveur du développement durable et de prévention des déchets.</p> <p>Ce partenariat a pour but :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ d'accompagner les adhérents volontaires dans la mise en œuvre d'actions de réduction des déchets à la source (sacs cabas réutilisables), de réduction de la nocivité des déchets (produits d'entretien respectueux de l'environnement) et la communication éco-responsable (papier recyclé) ; la communication responsable ➤ d'assurer des réunions d'information et de formation auprès des membres de l'Office de commerce sur ces thématiques; ➤ de proposer aux adhérents de participer à des groupements de commande pour l'achat de fournitures ; ➤ de proposer aux adhérents volontaires la réalisation d'un diagnostic interne afin de définir les pistes d'amélioration ; ➤ de réorganiser le service de collecte en centre ville afin de répondre aux besoins des commerçants et des artisans. 	
Enjeux	<p>Economique : soutenir financièrement les professionnels engagés dans une démarche de prévention des déchets, maîtriser le coût de traitement des déchets</p> <p>Social : sensibiliser les artisans et commerçants à la prévention des déchets, améliorer le service de collecte</p> <p>Environnemental : limiter la quantité de déchets produits</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Syndicat des Cramades Office de Commerce et de l'Artisanat de Saint-Flour
	Publics cibles	Commerçants, artisans volontaires
Coût prévisionnel	18 000 € par an (sur 3 ans)	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Montant
	Syndicat des Cramades	2 000 € par an
	Autofinancement	16 000 € par an
		<ul style="list-style-type: none"> ➤ soit 12 800 € pour les actions de promotion et d'animation (80 %) ➤ soit 3 200 € pour les actions liées au développement durable (20 %)
Echéancier	2012-2014	
Indicateur(s)	➤ suivi du nombre de professionnels engagés dans la démarche	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 2	AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE PAR UNE POLITIQUE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME INTEGREE ET COORDONNEE	
Objectif 2.1	Promouvoir l'élaboration de documents de planification et d'orientation territoriale	
<i>Action 2.1.1</i>	<i>Elaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal</i>	
Descriptif	La communauté de communes souhaite se doter d'un Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal (PLUI) pour bâtir un projet territorialisé d'aménagement du territoire en cohérence avec les bassins de vie, les enjeux économiques, de transports, de services, d'environnement et de développement durable. Le PLUI permettra de coordonner les interventions de la communauté de communes et des communes membres dans ces différents domaines. Aussi, il doit s'agir d'un projet partagé par l'ensemble des élus communaux.	
Enjeux	Economique : mutualiser les moyens d'ingénierie et financiers	
	Social : appréhender les enjeux territoriaux dans une logique de solidarité communautaire	
	Environnemental : appréhender l'urbanisation et l'aménagement du territoire dans une logique de développement durable	
	De gouvernance : adapter l'échelle de la planification à l'échelle des enjeux territoriaux	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Direction Départementale des Territoires du Cantal Communes membres Conseil d'Architecture et d'Urbanisme du Cantal
	Publics cibles	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour Communes membres Population locale
Coût prévisionnel	50 000 €	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Taux
	Etat	50 %
	Autofinancement	50 %
Echéancier	2014-2016	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ prise en compte transversale des enjeux du développement durable dans le document d'urbanisme (oui/non) ➤ adhésion des communes membres à la démarche (oui/non) 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 2	AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE PAR UNE POLITIQUE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME INTEGREE ET COORDONNEE	
Objectif 2.1	Promouvoir l'élaboration de documents de planification et d'orientation territoriale	
Action 2.1.2	Engager les démarches nécessaires à l'élaboration d'un SCOT	
Descriptif	<p>En complément de l'élaboration du Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal, la communauté de communes souhaite impulser la mise en place d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) à une échelle pertinente : supra communautaire.</p> <p>Il devra servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'habitat, de déplacements, de développement commercial, d'environnement et d'organisation de l'espace, à l'échelle supra communautaire.</p> <p>A ce titre, il doit fixer les objectifs quantitatifs, qualitatifs et spatiaux qui visent à répondre aux grands principes du développement durable : principe d'équilibre entre le développement de l'urbanisation et le maintien des terres agricoles, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ; principe de mixité sociale ; principe de respect de l'environnement.</p> <p>Pour ce faire, une réflexion à l'échelle supra communautaire doit être engagée avec les collectivités du territoire, notamment les différents Etablissements publics de coopération intercommunale.</p>	
Enjeux	<p>Economique : mutualiser les moyens d'ingénierie et financiers</p> <p>Social : appréhender les enjeux territoriaux dans une logique de solidarité inter-communautaire</p> <p>Environnemental : appréhender l'urbanisation et l'aménagement du territoire, la mobilité, l'habitat dans une logique de développement durable</p> <p>De gouvernance : adapter l'échelle de la planification à l'échelle des enjeux territoriaux</p>	
Acteurs	Pilotage	A définir
	Partenaires identifiés	Direction Départementale des Territoires du Cantal Pays de Saint-Flour Haute Auvergne Etablissements Publics de Coopération Intercommunale composant le Pays de Saint-Flour Haute Auvergne
	Publics cibles	Collectivités locales (communautés et communes)
Coût prévisionnel	70 000 €	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Montant
	Etat	A définir
	Conseil Général	A définir
	Autofinancement	A définir
Echéancier	2016-2018	
Indicateur(s)	➤ mise en place d'un Schéma de Cohérence Territoriale (oui/non)	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 2	AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE PAR UNE POLITIQUE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME INTEGREE ET COORDONNEE	
Objectif 2.2	Intégrer les recommandations environnementales, architecturales et paysagères dans l'urbanisation du territoire	
Action 2.2.1	Elaborer un plan de paysage	
Descriptif	<p>La Communauté de communes du Pays de Saint-Flour s'engage en faveur d'une politique de valorisation et d'animation de l'architecture, du patrimoine et des paysages.</p> <p>Dès 2005, elle a mis en place une charte architecturale et paysagère. Aujourd'hui, elle souhaite élaborer un plan de paysage à l'échelle de l'intercommunalité. Il devra permettre d'appréhender le territoire dans une logique durable et partenariale, respectueuse de l'identité locale, paysagère et patrimoniale.</p> <p>Pour construire ce futur plan paysage, un bureau d'étude spécialisé sera recruté. Au-delà, la démarche d'élaboration devra nécessairement reposer sur la co-construction et sur l'implication de l'ensemble des acteurs locaux.</p>	
Enjeux	<p>Economique : renforcer l'attractivité touristique du territoire</p> <p>Social : améliorer la qualité de vie, répondre à la problématique de l'habitat (social, écologique) dans un souci d'intégration paysagère</p> <p>Environnemental : faire face aux enjeux du développement des énergies renouvelables dans un pays fortement marqué par son environnement patrimonial et paysager, préserver le patrimoine naturel du territoire</p> <p>De gouvernance : faciliter la mise en cohérence des différentes politiques à l'œuvre sur un territoire, prolonger la démarche de développement territorial initiée depuis 20 ans dans le cadre du premier plan de paysage expérimental, définir un plan paysage concerté et partagé</p>	
Acteurs	<p>Pilotage</p> <p>Communauté de communes du Pays de Saint-Flour</p>	<p>Partenaires identifiés</p> <p>Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne Direction Départementale des Territoires du Cantal Conseil Général du Cantal Architecte des Bâtiments de France du Cantal Conservatoire des espaces naturels d'Auvergne Conseil d'Architecture et d'Urbanisme du Cantal</p>
	<p>Publics cibles</p> <p>Communes, population locale</p>	
Coût prévisionnel	50 000 €	
Plan de financement prévisionnel	<p>Co Financeurs</p> <p>Etat (si lauréat de l'appel à projet 2013)</p> <p>Autofinancement</p>	<p>Montant</p> <p>30 000 €</p> <p>20 000 €</p>
Echéancier	<p>2013 : élaboration du plan de paysage</p> <p>2014 : mise en œuvre du plan paysage</p>	
Indicateur(s)	<p>A définir avec le bureau d'étude et les acteurs locaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi de l'attractivité des sites naturels ➤ suivi de la qualité paysagère ➤ suivi de la biodiversité locale 	
Finalités au regard du développement durable	<p>F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère</p> <p>F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources</p> <p>F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains</p> <p>F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations</p> <p>F 5 : Modes de production et consommation responsables</p>	

Axe 2	AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE PAR UNE POLITIQUE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME INTEGREE ET COORDONNEE	
Objectif 2.2	Intégrer les recommandations environnementales, architecturales et paysagères dans l'urbanisation du territoire	
Action 2.2.2	Accompagner les porteurs de projet pour la mise en valeur du patrimoine bâti	
Descriptif	<p>La communauté de communes a signé une convention de mission d'assistance architecturale avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Cantal pour accompagner, dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat intercommunale, les pétitionnaires en amont de leurs projets : analyse du site, exposé des contraintes réglementaires et urbanistiques, et rédaction d'une fiche de recommandations architecturales et paysagères à intégrer dans le futur projet.</p> <p>Ce partenariat vise à apporter une aide sous la forme de conseils et d'appuis techniques aux porteurs de projets en amont de leur démarche et hors des secteurs protégés soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.</p> <p>Déroulement de la mission : le Pact Cantal, après un contact effectué avec les propriétaires, adressera par mail au CAUE les projets qui nécessitent un regard de celui-ci, notamment lorsqu'ils impliquent des travaux de réhabilitation et/ou des modifications de l'aspect extérieur. Le CAUE rédigera des fiches de recommandations architecturales et paysagères permettant l'instruction du dossier. Ces fiches seront adressées aux services de la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour et du Pact Cantal.</p> <p>Si une visite s'avère nécessaire, le CAUE demandera aux services de la Communauté de communes de prendre contact avec les propriétaires pour une rencontre et/ou une visite sur le terrain. Si besoin, l'architecte du CAUE pourra se rendre à certaines permanences du Pact pour sensibiliser les propriétaires.</p>	
Enjeux	<p>Economique : offrir aux porteurs de projets un accompagnement gratuit en matière architecturale et paysagère, optimiser les subventions</p> <p>Social : préserver le cadre de vie, le patrimoine bâti et les savoirs architecturaux</p> <p>Environnemental : valoriser le patrimoine paysager</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Cantal PACT Cantal (animateur de l'OPAH)
	Publics cibles	Propriétaires
Coût prévisionnel	3500 € par an	
Plan de financement prévisionnel	Financeur	Taux
	Autofinancement	100 %
Echéancier	2012-2014	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi du nombre de pétitionnaires accompagnés ➤ suivi du nombre de recommandations suivies 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 2	AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE PAR UNE POLITIQUE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME INTEGREE ET COORDONNEE	
Objectif 2.2	Intégrer les recommandations environnementales, architecturales et paysagères dans l'urbanisation du territoire	
Action 2.2.3	Harmoniser et garantir la qualité paysagère des entrées de bourgs	
Descriptif	<p>La communauté de communes souhaite lancer une étude d'harmonisation et d'intégration paysagère de la pré signalisation des entrées de bourgs. Elle devra permettre d'instaurer des règles d'esthétique pour les panneaux situés à l'entrée des communes, assurant une bonne insertion dans le site et une homogénéisation des dispositifs.</p> <p>Cette opération devra permettre de valoriser les paysages caractéristiques du territoire auprès des habitants et des touristes et d'améliorer la signalétique et l'esthétique des entrées de bourgs.</p> <p>D'ores et déjà, la communauté de communes met en place une signalétique uniforme intégrant notamment le label « Pays d'Art et d'Histoire » dans les entrées de bourgs de la communauté de communes (totems). Sur les entrées identifiées, soit environ 60 entrées, les élus de la communauté de communes ont mis en place à proximité du panneau d'entrée de bourg un élément de mobilier urbain, support d'identité visuelle, qui intègre les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - commune labellisée « Pays d'art et d'histoire » - commune membre de la communauté de communes. <p>Ce mobilier qualitatif et respectant la charte graphique des Villes et Pays d'art et d'histoire, est un totem en pierre locale dans sa partie basse et en métal dans sa partie haute afin d'assurer sa pérennité.</p> <p>Parfaitement intégré dans le paysage et l'architecture locale, il renforcera ainsi la démarche de valorisation du patrimoine impulsée par la communauté de communes du Pays de Saint-Flour sur son territoire depuis sa création.</p>	
Enjeux	<p>Economique : soutenir et favoriser le développement touristique et culturel du territoire intercommunal, renforcer l'identité territoriale</p> <p>Social : préserver le cadre de vie des habitants, limiter la pollution visuelle</p> <p>Environnemental : préserver et valoriser les paysages</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne Direction Départementale des Territoires du Cantal Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Cantal
	Publics cibles	Communes, population locale
Coût prévisionnel	Etude : 20 000 € Travaux d'équipement : 100 000 €	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Taux
	Union européenne (LEADER)	25 %
	Conseil Général	25 %
	Autofinancement	50 %
Echéancier	2015 : étude 2016-2018 : réalisation des aménagements	
Indicateur(s)	➤ suivi du nombre et de l'esthétique des panneaux dans les entrées de bourg	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 2	AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE PAR UNE POLITIQUE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME INTEGREE ET COORDONNEE	
Objectif 2.2	Intégrer les recommandations environnementales, architecturales et paysagères dans l'urbanisation du territoire	
Action 2.2.4	Aménager un centre d'interprétation de l'architecture et du Patrimoine	
Descriptif	<p>Dans le cadre du label « Pays d'art et d'histoire » obtenu en novembre 2004, la communauté de communes du Pays de Saint-Flour s'est engagée à ouvrir un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP). Le CIAP est un équipement culturel de proximité ayant pour objectif la sensibilisation, l'information et la formation de tous les publics à l'architecture et au patrimoine du pays de Saint-Flour. Créé en articulation avec les autres équipements culturels de la collectivité territoriale (musées, bibliothèque, ateliers du patrimoine...), il contribue à compléter le maillage culturel du territoire. Le lieu retenu est l'Ancien Hôtel de Ville de Saint-Flour, immeuble remarquable du XIXe siècle inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques depuis 2003 et qui nécessite de nombreux travaux de restauration.</p> <p>Lieu d'information et de pédagogie, le CIAP s'adresse en priorité à la population locale et touristique. Aussi, il constituera un centre de ressources, de découvertes, d'échanges et d'animations (ateliers du patrimoine, espace à vocation culturelle, accueil d'expositions...).</p> <p>La communauté de communes souhaite profiter de CIAP pour développer un espace dédié aux problématiques de l'Habitat :(savoirs faire architecturaux, matériaux de constructions, maîtrise des consommations énergétiques...)</p>	
Enjeux	<p>Economique : participer à l'émergence d'un tourisme culturel</p> <p>Social : améliorer le cadre de vie des habitants, informer et renseigner la population</p> <p>Environnemental : promouvoir l'habitat durable (matériaux de construction écologiques, économies d'énergies), sensibiliser à la préservation du patrimoine paysager</p> <p>De gouvernance : constituer un lieu d'accueil, d'échanges et de participation autour des enjeux architecturaux et patrimoniaux</p>	
Acteurs	<p>Pilotage</p> <p>Partenaires identifiés</p> <p>Publics cibles</p>	<p>Communauté de communes du Pays de Saint-Flour</p> <p>Etat, Conseil Régional, Conseil Général Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne, Direction Départementale des Territoires du Cantal Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Cantal</p> <p>Communes, professionnels du bâtiment, population locale, touristes</p>
Coût prévisionnel	<p>1^{ère} tranche des travaux : 318 892 €HT</p> <p>2^{ème} tranche : à définir</p>	
Plan de financement prévisionnel	<p>Co Financeurs</p> <p>Etat DRAC</p> <p>Etat FNADT</p> <p>Conseil Général</p> <p>Conseil Régional</p> <p>Autofinancement</p>	<p>Montant</p> <p>63 778 €</p> <p>42 158 €</p> <p>47 834 €</p> <p>31 889 €</p> <p>133 233 €</p>
Echéancier	<p>2013 : 1^{ère} tranche des travaux</p> <p>2^{ème} tranche : à définir</p>	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ mise en place d'une maison de l'Habitat au sein du futur CIAP (oui/non) suivi du nombre de visiteurs ➤ suivi du nombre d'animations 	
Finalités au regard du développement durable	<p>F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère</p> <p>F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources</p> <p>F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains</p> <p>F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations</p> <p>F 5 : Modes de production et consommation responsables</p>	

Axe 2	AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE PAR UNE POLITIQUE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME INTEGREE ET COORDONNEE	
Objectif 2.3	Préserver les paysages emblématiques et le patrimoine bâti du territoire	
Action 2.3.1	<i>Diffuser et promouvoir la charte architecturale et paysagère</i>	
Descriptif	<p>La Charte architecturale et paysagère de la Communauté de communes du pays de Saint-Flour est un outil d'aménagement de l'espace. Elle établit un document de référence à l'usage de tous dont l'objectif est d'aider à préserver et valoriser le patrimoine, renforcer l'identité locale et énoncer des orientations d'aménagement adaptées.</p> <p>En effet, ce document à valeur pédagogique est assorti de recommandations à l'usage des décideurs et des particuliers, sous la forme de fiches méthodologiques, de conseils et préconisations dans des domaines aussi variés que l'aménagement d'une route, l'inscription dans le paysage des constructions de grande taille, la restauration du patrimoine en respectant le bâti, la création d'un lotissement, l'implantation d'une maison (définir ses volumes, composer ses façades, , clôturer) ou la définition des couleurs d'une commune (palette chromatique)...Aussi, la communauté de communes promeut la diffusion de cette charte architecturale auprès des habitants.</p>	
Enjeux	<p>Social : améliorer le cadre de vie des habitants, informer et renseigner la population</p> <p>Environnemental : appréhender les aménagements et les constructions dans une logique de développement durable, sensibiliser à la préservation du patrimoine paysager</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Communes, Associations
	Publics cibles	Communes Population locale
Coût prévisionnel	Pas de dépenses de fonctionnement : diffusion sur le site internet de la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour, mise à disposition du public lors des animations et manifestations	
Echéancier	2013-2018	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi de la connaissance par les administrés de l'existence de cette charte ➤ suivi du nombre d'animations où la charte est mise à disposition 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 2	AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE PAR UNE POLITIQUE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME INTEGREE ET COORDONNEE			
Objectif 2.3	Préserver les paysages emblématiques et le patrimoine bâti du territoire			
Action 2.3.2	Contribuer à la restauration du patrimoine local			
Descriptif	<p>La restauration et la valorisation du patrimoine intercommunal constituent un des axes forts du projet de territoire et du label « Pays d'art et d'histoire du Pays de Saint-Flour ».</p> <p>Les projets retenus présentent un fort intérêt patrimonial et architectural local : élément vernaculaire, mégalithes, patrimoine religieux ou sacré Après restauration, ils sont intégrés aux animations mises en place dans le cadre du label « Pays d'art et d'histoire ».</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de restauration du patrimoine 2009-2011 issu de l'inventaire du patrimoine 13 sites sur 10 communes ont été identifiés pour faire l'objet une action de réfection et de mise en valeur. Un soutien européen (FEADER) a été obtenu à hauteur de 25% ou 30% du montant global de l'action de restauration. Le Conseil général du Cantal (25% ou 30%) et la Communauté de communes (15%) ont participé également à cette opération. Chaque commune a pris en charge les 25% ou 35% restants. Coût total : 209 912 € HT. ➤ Restauration des édifices cultuels non protégés <p>La communauté a décidé d'accompagner les communes qui s'engagent dans la restauration de leurs édifices cultuels non protégés au titre des Monuments historiques par la mise en place d'un fond de concours. Les projets aidés sont soumis à l'approbation du CAUE.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Convention de partenariat avec le Lycée Louis Mallet pour des opérations de restauration du petit patrimoine sont conduites sur le territoire intercommunal. Ces travaux sont réalisés par des lycéens sous la direction d'un spécialiste des murs en pierres sèches et s'inscrivent dans le cadre d'un module d'enseignement professionnel (2012 : restauration d'une cabane de Berger à Roffiac – 2013 : réhabilitation d'une passerelle située sur la narse de Lascols). 			
Enjeux	<p>Economique : promouvoir le tourisme culturel et renforcer l'attractivité du territoire, faire appel aux compétences locales par l'intervention de professionnels de la restauration.</p> <p>Social : animer le patrimoine pour en faire un élément de développement et d'éducation du public, valoriser le patrimoine afin d'améliorer le cadre de vie des habitants</p>			
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour		
	Partenaires identifiés	Architecte des Bâtiments de France du Cantal, communes Service petit patrimoine, Lycée Louis Mallet		
	Publics cibles	Communes, population locale, touristes		
Coût prévisionnel	Coût défini selon les demandes des communes : Fonds de concours attribué dans la limite de 15% du montant HT des travaux avec un plafond de subvention de 12 000 € par projet. Deux projets de restauration sont déjà chiffrés. D'autres sont à venir (ex : église de Vieillespesse).			
Plan de financement prévisionnel	Restauration église de Coren		Restauration église de Tanavelle	
	Co Financeurs	Montant	Co Financeurs	Montant
	FEADER	14 473.68 €	Commune de Tanavelle	83 074.32€
	Conseil Général	15 000.00€		
	DETR	14 450.00€		
	Commune de Coren	17 509.50€	Autofinancement	12 000.00€
Autofinancement	10 840.00€			
Echéancier	2012-2018			
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi du nombre d'opérations de restauration conduites ➤ suivi de la fréquentation aux animations patrimoniales du Pays d'Art et d'Histoire 			
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère			
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources			
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains			
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations			
	F 5 : Modes de production et consommation responsables			

Axe 2	AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE PAR UNE POLITIQUE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME INTEGREE ET COORDONNEE	
Objectif 2.3	Préserver les paysages emblématiques et le patrimoine bâti du territoire	
Action 2.3.3	<i>Sensibiliser les habitants et les touristes à la qualité du patrimoine paysager et bâti</i>	
Descriptif	<p>Le territoire intercommunal correspond à une juxtaposition de plusieurs entités paysagères qui vont bien au-delà des limites de la Communauté de communes. Cette diversité paysagère représente un atout pour le cadre de vie et le tourisme.</p> <p>Le patrimoine architectural et historique intercommunal témoigne d'un passé très riche et recense de nombreux sites classés et inscrits. La communauté de communes est labellisé « Pays d'art et d'Histoire ». Aussi, elle conduit des opérations de sensibilisation auprès des habitants et des touristes sur la richesse du patrimoine paysager et bâti dans le cadre d'un programme d'animation annuel entièrement gratuit.</p> <p>Un outil de découverte du patrimoine naturel et de la biodiversité a été créé sur les communes de la communauté de communes, en partenariat avec le CPIE de Haute Auvergne. Cet outil vise un double public : les touristes dont les demandes portent de plus en plus sur la découverte de la nature, de la biodiversité et du patrimoine et les habitants afin de leur faire découvrir les richesses à proximité. Il traite de 4 thèmes : les paysages, la géologie, la biodiversité et l'eau sous la forme de fiches thématiques générales et de fiches de site avec le système de « flash codes ».</p>	
Enjeux	<p>Economique : promouvoir le tourisme culturel et renforcer l'attractivité du territoire</p> <p>Social : animer le patrimoine pour en faire un élément de développement et d'éducation du public, valoriser le patrimoine afin d'améliorer le cadre de vie des habitants, permettre un égal accès aux animations culturelles par la gratuité</p> <p>Environnemental : promouvoir et sensibiliser à la protection de la biodiversité locale, des milieux naturels et du paysage</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne (DRAC) Conseil Général du Cantal Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
	Publics cibles	Population locale et touristes
Coût prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réalisation d'un outil de découverte du patrimoine naturel et de la biodiversité sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Saint-Flour : 3 673.35 € TTC ➤ Animations du Pays d'Art et d'Histoire (: actions permanentes d'animation et de sensibilisation au patrimoine et à l'architecture, actions ponctuelles de valorisation du patrimoine et de l'architecture par la médiation, édition et publication, poste animateur : 86 900 € TTC pour 2013 soit 434 500 € TTC sur 2013-2018 	
Plan de financement Prévisionnel 2013	Co Financeurs	Montant
	DRAC Auvergne	16 500.00 €
	Conseil Général	5 400.00 €
	Autofinancement	68 673.35 €
Echéancier	2013-2018	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi de la fréquentation aux animations patrimoniales du Pays d'Art et d'Histoire ➤ suivi du nombre d'animations organisées 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 2	AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE PAR UNE POLITIQUE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME INTEGREE ET COORDONNEE	
Objectif 2.4	Construire une politique locale de l'habitat	
Action 2.4.1	Elaborer un « Programme Local de l'Habitat » ou « Programme d'Intérêt Général »	
Descriptif	<p>A l'initiative de la Direction Départementale des Territoires et du Conseil Général du Cantal, une étude de cadrage dite « Habitat-Mobilité » a été menée en 2012 sur le territoire du Pays de Saint-Flour Haute Auvergne. Cette étude a permis de démontrer la nécessité de conduire une politique du logement à l'échelle d'un territoire pertinent, celui du bassin de vie et préconise la mise en place de Programmes Locaux de l'Habitat à une échelle supra-communautaire.</p> <p>La collectivité souhaite conforter ses actions en faveur de l'amélioration de l'Habitat en élaborant aux cotés de la communauté de communes Margeride Truyère, un Programme Local de l'Habitat (PLH) supra communautaire. Il définira pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique habitat visant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ à répondre aux besoins en termes de logements et en hébergements (neufs, anciens, privés et publics), ➤ à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale, ➤ à améliorer l'accessibilité au logement aux personnes à mobilité réduite, en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. 	
Enjeux	<p>Economique : proposer une offre en accession sociale, inciter à la remise sur le marché des logements vacants, encourager la restauration des habitations abandonnées</p> <p>Social : encourager la mixité sociale et générationnelle dans l'habitat, développer l'accès pour tous à un logement, sur le territoire, améliorer l'accessibilité du bâti aux personnes handicapées</p> <p>Environnemental : produire une offre de logement moins consommatrice d'espace et générant moins de flux, dans une optique de développement durable, lutter contre la précarité énergétique de l'habitat, limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles</p> <p>De gouvernance : définir la politique d'intervention en matière d'Habitat, au plus près des enjeux des territoires, assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre sur le territoire</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Pays de Saint-Flour Haute Auvergne, Direction Départementale des Territoires du Cantal, Conseil Général du Cantal, communauté de communes Margeride Truyère, Bailleurs sociaux, Pact Cantal
	Publics cibles	Communes, population locale
Coût prévisionnel	45 000 € HT	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Montant
	Conseil Général du Cantal	22 500 €
	Communauté de communes Margeride	7 500 €
	Autofinancement	15 000 €
Echéancier	<p>2013 : élaboration du PLH</p> <p>2014-2020 : mise en œuvre du programme</p>	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ mise en place d'un PLH supra communautaire (oui/non) ➤ suivi de l'évolution du parc de logement (logement social, indigne, vacant...) 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 2	AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE PAR UNE POLITIQUE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME INTEGREE ET COORDONNEE	
Objectif 2.4	Construire une politique locale de l'habitat	
Action 2.4.2	Mener une l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat	
Descriptif	<p>La mise en œuvre d'une politique volontariste en matière d'habitat et notamment l'amélioration des conditions de vie et la préservation du patrimoine bâti a été l'une des principales préoccupations de la communauté de communes du Pays de Saint-Flour depuis sa création : organisation de différentes Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), financement pour la réalisation de lotissements et de logements locatifs...</p> <p>En 2012, la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour a décidé de lancer une nouvelle OPAH de revitalisation rurale sur une période de 5 ans ayant pour objet la réhabilitation du parc immobilier bâti privé (logements locatifs ou occupés par leur propriétaire) à partir du volontariat des propriétaires. C'est une opération concertée, réalisée entre la collectivité, l'Etat et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat. Elle répond aux priorités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ traiter prioritairement l'habitat indigne et très dégradé et la précarité énergétique avec la mise en œuvre du programme « Habiter mieux » ➤ favoriser l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap ➤ promouvoir le développement durable ➤ inciter aux économies d'énergie et à la maîtrise des charges ➤ favoriser l'utilisation d'éco-matériaux et des énergies renouvelables ➤ développer une offre de logements locatifs à loyer encadré adaptée à la demande ➤ améliorer le confort des logements locatifs et ceux occupés par leur propriétaire ➤ résorber la vacance du parc privé. 	
Enjeux	<p>Economique : inciter à la remise sur le marché des logements vacants, créer un dynamisme économique local en mobilisant les artisans du bâtiment du secteur, permettre un financement majoré apporté aux propriétaires qui engagent des travaux d'amélioration de leur logement</p> <p>Social : lutter contre l'habitat indigne et insalubre, faciliter l'accès pour tous à un logement sur le territoire, améliorer le cadre de vie, améliorer l'accessibilité aux logements des PMR</p> <p>Environnemental : lutter contre la précarité énergétique de l'habitat, promouvoir l'utilisation d'éco-matériaux et des énergies renouvelables</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Etat, Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat Conseil Général du Cantal, Bailleurs sociaux, Pact Cantal, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Cantal, communes
	Publics cibles	Propriétaires bailleurs et occupants
Coût prévisionnel	<p>Animation : 149 400 € HT pour les 3 premières années (dont Programme Habiter Mieux)</p> <p>Aide aux travaux : 3 022 100 € HT (dont Programme Habiter Mieux)</p>	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Montant
	ANAH	2 818 550 €
	Etat (Habiter mieux)	91 200 €
	Conseil Général	27 000 €
	Autofinancement	234 750 €
Echéancier	2012-2016	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi du nombre de logements aidés ➤ suivi du montant des subventions attribuées 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 2	AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE PAR UNE POLITIQUE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME INTEGREE ET COORDONNEE	
Objectif 2.4	Construire une politique locale de l'habitat	
Action 2.4.3	<i>Participer au plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées</i>	
Descriptif	<p>Le Plan Départemental d'actions pour le Logement des personnes défavorisées (PDALPD) est le cadre institutionnel de définition et d'harmonisation des initiatives en direction des personnes en situation précaire.</p> <p>L'élaboration du 7ème PDALPD du Cantal a été décidé par le comité responsable de l'actuel plan le 29 juin 2011 afin d'en définir les axes stratégiques, les objectifs prioritaires et les actions opérationnelles qui en découlent.</p> <p>La communauté de communes du Pays de Saint-Flour a participé à l'élaboration de ce nouveau plan. Elle s'engage à mettre en œuvre dans son futur Programme Local de l'Habitat les actions répondant aux objectifs du prochain PDALPD.</p>	
Enjeux	Economique : développer une offre de logements adaptés permettant la solvabilisation des ménages	
	Social : identifier les ménages en difficulté et développer l'accompagnement social développer une offre de logements diversifiée et adaptée, faciliter l'accès aux logements des personnes défavorisées, améliorer le cadre de vie	
	Environnemental : accompagner les ménages pour la maîtrise de leurs dépenses énergétiques	
Acteurs	Pilotage	Etat, Conseil Général du Cantal
	Partenaires identifiés	Collectivités locales, Bailleurs sociaux, Office Public de l'Habitat, associations
	Publics cibles	Population locale
Coût prévisionnel	Pas de coût : intégration des objectifs du plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées dans le PLH et l'OPAH	
Echéancier	2013 : élaboration du PDALPD 2014-2018 : mise en œuvre du programme	
Indicateur(s)	➤ suivi de la mise en œuvre du PDALPD au niveau territorial	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 2	AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE PAR UNE POLITIQUE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME INTEGREE ET COORDONNEE		
Objectif 2.5	Lutter contre la précarité énergétique de l'habitat		
Action 2.5.1	Mettre en œuvre le programme « Habiter mieux »		
Descriptif	<p>La communauté de communes s'est engagée dans le programme « Habiter mieux » le 10 février 2011 en signant un protocole territorial avec le Ministère de l'Ecologie et l'Agence Nationale d'amélioration de l'Habitat (ANAH).</p> <p>A ce titre, la collectivité mobilise les moyens humains et financiers et coordonne son action avec l'ensemble des acteurs locaux pour accompagner et aider les ménages les plus modestes à réaliser les travaux prioritaires leur permettant d'obtenir une amélioration de la performance énergétique de leur logement. Pour les propriétaires occupants, le programme Habiter mieux apporte à la fois un soutien financier à la réalisation des travaux à travers la mobilisation des aides de l'ANAH et du Programme « Habiter mieux » ainsi que les subventions accordées par la communauté de communes et un accompagnement personnalisé.</p> <p>Dans le cadre de l'OPAH, la collectivité accorde une aide aux travaux de 500 € par ménage bénéficiant de l'aide du Programme « Habiter Mieux » Cette participation financière de la communauté de communes permet de majorer l'aide du Programme « Habiter mieux ». Les propriétaires peuvent ainsi bénéficier d'une subvention bonifiée de l'Etat et de la Communauté de communes d'un montant de 2 100€ par ménage, en plus des aides classiques de l'ANAH ou d'éventuelles autres aides publiques ou privées pour améliorer la performance énergétique de leur logement.</p>		
Enjeux	<p>Economique : réduire les dépenses énergétiques des ménages</p> <p>Social : améliorer l'habitat et les conditions de vie des familles, développer un habitat de qualité pour tous</p> <p>Environnemental : sensibiliser et informer les citoyens sur les économies d'énergie</p>		
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour	
	Partenaires identifiés	Etat, Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, Pact Cantal, Conseil Général du Cantal	
	Publics cibles	Propriétaires occupants	
Coût prévisionnel	Aides aux travaux accordées au titre d' « Habiter Mieux » : 100 800 €		
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Montant	Période
	Etat	76 800 €	2012-2013
	Autofinancement	24 000 €	2012-2013
Echéancier	2011– 2013: mise en œuvre du programme Habiter Mieux		
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi du nombre de travaux réalisés au titre du programme « Habiter mieux » ➤ suivi du montant des subventions attribuées au titre du programme « Habiter mieux » 		
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère		
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources		
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains		
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations		
	F 5 : Modes de production et consommation responsables		

Axe 2	AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE PAR UNE POLITIQUE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME INTEGREE ET COORDONNEE	
Objectif 2.5	Lutter contre la précarité énergétique de l'habitat	
Action 2.5.2	Conseiller les habitants pour une bonne maîtrise de leurs consommations énergétiques	
Descriptif	<p>L'énergie la moins chère, c'est celle que l'on ne dépense pas. Les ménages consomment près de la moitié de l'énergie produite en France pour leurs besoins domestiques. En modifiant son comportement, chacun d'entre nous peut réduire sa consommation d'énergie. Aussi, l'ANAH a décidé d'inciter à la mise en place d'«Ambassadeurs de l'efficacité énergétique» au service notamment du programme « Habiter Mieux »</p> <p>La communauté de communes a décidé de s'inscrire dans ce dispositif en recrutant un ambassadeur de l'efficacité énergétique ayant pour missions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ repérer et aider les ménages, particulièrement ceux qui sont en situation de précarité énergétique, à réaliser des économies d'énergie dans leur logement ; ➤ tenir des permanences d'information pour sensibiliser le grand public au programme « Habiter Mieux », ➤ assurer des visites à domicile pour aider les ménages à réaliser des économies d'énergie ➤ assurer des visites auprès des bénéficiaires ayant réalisé des travaux pour vérifier la bonne appropriation du logement et des nouveaux équipements. <p>La fonction de cet ambassadeur sera d'optimiser la mise en œuvre du programme « Habiter Mieux », par une meilleure identification des ménages éligibles, notamment grâce à une communication orale de proximité (porte-à-porte...)</p> <p>Il assurera également une première information/sensibilisation des ménages en matière d'économie d'énergie dans le logement.</p>	
Enjeux	<p>Economique : réduire les dépenses énergétiques des ménages</p> <p>Social : améliorer l'habitat et les conditions de vie des familles</p> <p>Environnemental : diminuer les émissions de GES et réduire les consommations énergétiques</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Etat, Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, Pact Cantal
	Publics cibles	Propriétaires
Coût prévisionnel	Coût du poste d'ambassadeur de l'énergie: 25 000 € par an	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Taux
	Etat	75 %
	Conseil Général	5 %
	Autofinancement	20 %
Echéancier	2013 – 2015	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi du nombre de visites effectués par l'ambassadeur de l'efficacité énergétique ➤ suivi du nombre de travaux réalisés au titre du programme « Habiter mieux » 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 2	AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE PAR UNE POLITIQUE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME INTEGREE ET COORDONNEE	
Objectif 2.5	Lutter contre la précarité énergétique de l'habitat	
Action 2.5.3	<i>Développer les partenariats avec les professionnels de la construction</i>	
Descriptif	La communauté de communes souhaite accompagner les professionnels dans leur apprentissage de la nouvelle réglementation thermique 2012, en organisant des réunions d'information et des séances de formation, en partenariat avec la CAPEB. De même, la collectivité est partenaire de l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Saint-Flour pour l'organisation du Salon de l'Habitat et des énergies renouvelables qui a lieu chaque année à Saint-Flour.	
Enjeux	Economique : créer un dynamisme économique local en mobilisant les artisans du bâtiment Social : sensibiliser et former les professionnels aux nouvelles réglementations Environnemental : réduire des consommations énergétiques des particuliers et des collectivités, diminuer les émissions de GES	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	CAPEB Chambre du Commerce et de l'Industrie du Cantal Chambre des Métiers du Cantal
	Publics cibles	Professionnels du territoire
Coût prévisionnel	1 000 € : dépenses de communication et mise à disposition de locaux lors des formations	
Plan de financement prévisionnel	Financeur	Taux
	Autofinancement	100 %
Echéancier	2013-2015	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi du nombre de réunions/formations organisées ➤ suivi du nombre de professionnels participants 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 3	DEVELOPPER UNE OFFRE DE MOBILITE MULTIMODALE PERMETTANT DE FACILITER L'ACCES AUX TRANSPORTS ET DE REDUIRE L'IMPACT ENERGETIQUE DES DEPLACEMENTS				
Objectif 3.1	Développer les services de transports collectifs et leur complémentarité				
Action 3.1.1	<i>Mettre en place un service de transport à la demande</i>				
Descriptif	<p>La Communauté de communes du Pays de Saint-Flour et la Ville de Saint-Flour ont réalisé une étude conjointe de faisabilité pour la mise en place de services de transports collectifs. Cette étude a permis d'identifier très précisément les besoins en déplacement de la population locale et a fait apparaître la nécessité de l'instauration d'un service de transport à la demande (TAD) sur le territoire intercommunal.</p> <p>Ce service permettra de compléter l'offre des lignes régulières de transport dans les zones rurales et proposer une solution de déplacement aux personnes sans moyen de locomotion (jeunes, personnes âgées, PMR...) par une tarification incitative. Dans un souci d'intermodalité, le TAD desservira des points d'arrêt du bus urbain de Saint-Flour. Le service fonctionnera 3 jours par semaine entre les hameaux et bourgs des communes en direction de Saint-Flour. Pour déclencher le service, l'utilisateur devra téléphoner au transporteur la veille du jour fixé.</p>				
Enjeux	<p>Economique : réduire les dépenses de transport des habitants</p> <p>Social : favoriser l'accès à la mobilité pour tous, renforcer l'accessibilité aux services des personnes à mobilité réduite ou sans moyen de locomotion</p> <p>Environnemental : réduire les émissions de gaz à effet de serre dues aux déplacements, augmenter la part modale des transports en commun ou alternatifs à la voiture</p>				
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour			
	Partenaires identifiés	Conseil Régional d'Auvergne, Conseil Général du Cantal Agence de l'Environnement et de Maitrise de l'Energie d'Auvergne Communes			
	Publics cibles	Population locale			
Coût prévisionnel	A définir : coût du service qui sera fonction du nombre d'utilisateurs et de trajets réalisés				
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Montant et/ou taux			
		2013	2014	2015	2016
	Conseil Régional et Conseil Général	taux de subvention Région- Département : 80% du déficit de fonctionnement, avec une subvention forfaitaire de 5 000 € de la Région	taux de subvention Région- Département : 60% du déficit de fonctionnement avec une subvention forfaitaire de 3 500 € de la Région	taux de subvention Région- Département : 30% du déficit de fonctionnement, avec une subvention forfaitaire de 2 000 € de la Région	subvention forfaitaire de 1 525 € du département
	Autofinancement	20 % du déficit de fonctionnement	40 % du déficit de fonctionnement	70 % du déficit de fonctionnement	A définir
Echéancier	Septembre 2013 : mise en place du service de transport à la demande				
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi du nombre d'abonnements au service de transport à la demande ➤ suivi du nombre de trajets réalisés au titre du service de transport à la demande 				
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère				
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources				
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains				
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations				
	F 5 : Modes de production et consommation responsables				

Axe 3	DEVELOPPER UNE OFFRE DE MOBILITE MULTIMODALE PERMETTANT DE FACILITER L'ACCES AUX TRANSPORTS ET DE REDUIRE L'IMPACT ENERGETIQUE DES DEPLACEMENTS	
Objectif 3.1	Développer les services de transports collectifs et leur complémentarité	
Action 3.1.2	Offrir une desserte des zones d'activité commerciales par le bus urbain	
Descriptif	<p>La Communauté de communes du Pays de Saint-Flour et la Ville de Saint-Flour ont réalisé une étude conjointe de faisabilité pour la mise en place de services de transports collectifs. Cette étude a permis d'identifier les principales adaptations à prévoir sur les circuits afin d'optimiser les liaisons du bus urbain entre la ville centre et les quartiers mais aussi sur les zones d'activités commerciales et industrielles situées en limite de Saint-Flour, qui constituent le premier pôle générateur de déplacement pour les habitants.</p> <p>Elle a également permis de définir une nouvelle grille horaire et tarifaire afin de créer un service de bus urbain accessible, adapté aux besoins locaux et connecté aux autres services de transport existants (gare SNCF, bus de la Région et du Département, Transport à la demande...).</p> <p>Afin de desservir les zones d'activité commerciales situées en proche périphérie, la communauté de communes va signer une convention de partenariat financier avec la ville de Saint-Flour, gestionnaire du bus urbain.</p>	
Enjeux	<p>Economique : réduire les dépenses de transport des habitants</p> <p>Social : favoriser l'accès à la mobilité pour tous, renforcer l'accessibilité aux services et aux commerces</p> <p>Environnemental : réduire les émissions de gaz à effet de serre dues aux déplacements, augmenter la part modale des transports en commun ou alternatifs à la voiture</p>	
Acteurs	Pilotage	Ville de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Conseil Régional d'Auvergne, Conseil Général du Cantal Agence de l'Environnement et de Maitrise de l'Energie d'Auvergne Société nationale des chemins de fer français Communauté de communes du pays de Saint-Flour Communes
	Publics cibles	Entreprises et commerces du territoire Population locale Touristes
Coût prévisionnel	Coût de fonctionnement annuel du service de bus urbain : 92 266 € HT	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Montant
	Ville de Saint-Flour	69 452 € HT
	Autofinancement	Participation au prorata des kms parcourus en dehors de Saint-Flour : 20 859 € HT
Echéancier	Septembre 2013 : mise en place du nouveau service de bus urbain 2013-2018 : participation de la Communauté de communes au service	
Indicateur(s)	➤ suivi du nombre d'utilisateurs du service de bus urbain	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 3	DEVELOPPER UNE OFFRE DE MOBILITE MULTIMODALE PERMETTANT DE FACILITER L'ACCES AUX TRANSPORTS ET DE REDUIRE L'IMPACT ENERGETIQUE DES DEPLACEMENTS			
Objectif 3.1	Développer les services de transports collectifs et leur complémentarité			
Action 3.1.3	Assurer la mission de gestion de proximité des transports scolaires			
Descriptif	<p>La Communauté de communes du Pays de Saint-Flour est auprès du Conseil Général du Cantal, le Gestionnaire de Proximité des transports scolaires.</p> <p>En assurant cette mission, la communauté de communes s'inscrit dans une volonté plus générale d'amélioration des services à la personne, tant en terme d'offre de services que de qualité du service rendu. Les objectifs poursuivis à terme sont : une tarification unique et équitable sur l'ensemble du territoire communautaire, la rationalisation des coûts du service pour la collectivité, l'optimisation des circuits en collaboration étroite avec les familles et les élus locaux, l'amélioration qualitative du service par une gestion de proximité.</p>			
Enjeux	<p>Economique : réduire les dépenses de transport des habitants, rationaliser le coût du service pour les collectivités</p> <p>Social : favoriser l'accès à la mobilité pour tous</p> <p>Environnemental : réduire les émissions de gaz à effet de serre dues aux déplacements, augmenter la part modale des transports en commun ou alternatifs à la voiture</p> <p>De gouvernance : instaurer une tarification unique et équitable pour l'ensemble des familles du territoire</p>			
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour		
	Partenaires identifiés	Conseil Général du Cantal Communes Association de parents d'élèves Transporteurs		
	Publics cibles	Population locale		
Coût prévisionnel	Coût de l'animation : 45 000 €/an - Coût du transport : 520 000 €/an			
Plan de financement prévisionnel	Coût de l'animation		Coût du transport	
	Co Financeurs	Taux	Co Financeurs	Taux
	Conseil Général du Cantal	17.5 %	Conseil Général du Cantal	82.5 %
	Autofinancement	82.5 %	Communes membres	10 %
			Autofinancement	7.5 %
Echéancier	2011 -2018			
Indicateur(s)	➤ suivi du nombre d'utilisateurs du service de transport scolaire			
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère			
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources			
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains			
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations			
	F 5 : Modes de production et consommation responsables			

Axe 3	DEVELOPPER UNE OFFRE DE MOBILITE MULTIMODALE PERMETTANT DE FACILITER L'ACCES AUX TRANSPORTS ET DE REDUIRE L'IMPACT ENERGETIQUE DES DEPLACEMENTS	
Objectif 3.2	Favoriser les modes de circulation doux	
Action 3.2.1	<i>Créer des liaisons douces entre Saint-Flour et les communes périphériques, notamment pour la desserte des zones d'activités</i>	
Descriptif	La communauté de communes du pays de Saint-Flour a aménagé des voies vertes pour relier certaines de ses zones d'activités à la ville de Saint-Flour (Rozier Coren et Montplain). Elle souhaite généraliser l'aménagement de ces pistes cyclables et pédestres à l'ensemble de ces zones d'activité (Crozatier et Volzac). Ces voies vertes seront exclusivement réservées à la circulation des véhicules non motorisés et des piétons. Il s'agit de proposer des aménagements urbains adaptés et sécurisés.	
Enjeux	Economique : développer l'accessibilité des commerces par les modes de déplacements doux	
	Social : améliorer le cadre de vie, encourager la population à pratiquer des activités bénéfiques pour la santé, faire évoluer les comportements individuels en matière de déplacements	
	Environnemental : améliorer la qualité de l'air, réduire les émissions de gaz à effet de serre, augmenter la part des déplacements doux sur le territoire	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Ville de Saint-Flour
	Publics cibles	Entreprises et commerces du territoire Population locale
Coût prévisionnel	Coût de l'opération aménagement d'une liaison douce entre Saint-Flour et la zone d'activités du Crozatier : 420 000 € HT Coût de l'opération aménagement d'une liaison douce entre Saint-Flour et la zone d'activités de Volzac : à définir	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Taux
	A définir	A définir
	Autofinancement	50 %
Echéancier	ZA du Crozatier : ➤ étude 2012 ➤ réalisation : 2013-2014 ZA de Volzac : ➤ étude 2014 ➤ réalisation 2014-2015	
Indicateur(s)	➤ suivi du linéaire de voies aménagées	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 3	DEVELOPPER UNE OFFRE DE MOBILITE MULTIMODALE PERMETTANT DE FACILITER L'ACCES AUX TRANSPORTS ET DE REDUIRE L'IMPACT ENERGETIQUE DES DEPLACEMENTS	
Objectif 3.2	Favoriser les modes de circulation doux	
Action 3.2.2	<i>Encourager et sécuriser les déplacements piétons et cyclables sur la ville de Saint-Flour</i>	
Descriptif	En complément de la réalisation de pistes cyclables et pédestres vers les zones d'activités situées sur les communes périphériques, il convient de développer les liaisons douces sur la ville de Saint-Flour, notamment entre la ville basse et la ville haute. Dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire, la Communauté de communes propose également des sentiers thématiques valorisant les richesses patrimoniales du territoire comme « Le circuit des remparts » qui permet de découvrir le centre historique de Saint-Flour. Il s'agit de favoriser une nouvelle mobilité en proposant des aménagements urbains adaptés et sécurisés.	
Enjeux	<p>Economique : développer l'accessibilité des commerces et des services par les modes de déplacements doux</p> <p>Social : améliorer le cadre de vie, encourager la population à pratiquer des activités bénéfiques pour la santé, faire évoluer les comportements individuels en matière de déplacements</p> <p>Environnement : améliorer la qualité de l'air, réduire les émissions de gaz à effet de serre, augmenter la part des déplacements doux sur le territoire</p>	
Acteurs	Pilotage	Ville de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Publics cibles	Population locale, touristes
Coût prévisionnel	100 000 € sur 3 ans	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Taux
	Etat (DETR)	15 %
	Conseil Général (FEC)	15 %
	Ville de Saint-Flour	60 %
	Autofinancement	10 % (Fond de concours)
Echéancier	2015-2017	
Indicateur(s)	➤ suivi du linéaire de voies aménagées	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 3	DEVELOPPER UNE OFFRE DE MOBILITE MULTIMODALE PERMETTANT DE FACILITER L'ACCES AUX TRANSPORTS ET DE REDUIRE L'IMPACT ENERGETIQUE DES DEPLACEMENTS	
Objectif 3.3	Contribuer à l'évolution des pratiques en matière de mobilité	
Action 3.3.1	Encourager le covoiturage	
Descriptif	<p>La communauté de communes du Pays de Saint-Flour a décidé de lancer une importante opération de sensibilisation et de promotion à la pratique du covoiturage, pour conforter l'offre de transport existante.</p> <p>Cette action aura pour objet la signalisation de 5 aires de covoiturage déjà utilisées et situées à proximité immédiate de l'A.75, l'organisation de journées d'information auprès du grand public et la réalisation d'une plaquette de sensibilisation au covoiturage à destination des habitants ainsi que la réalisation d'opérations régulières de communication sur le site internet de la communauté de communes du Pays de Saint-Flour.</p>	
Enjeux	Economique : réduire les dépenses de transport des habitants	
	Social : conforter l'offre de transport, créer du lien social entre les habitants	
	Environnemental : réduire les émissions de gaz à effet de serre, augmenter la part modale des transports en commun ou alternatifs à la voiture individuelle	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Union européenne (LEADER) – GAL Pays de Saint-Flour Haute Auvergne Covoiturage Auvergne Conseil Général du Cantal
	Publics cibles	Population locale
Coût prévisionnel	13 086 €	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Montant
	Union européenne (LEADER)	5 000 €
	Autofinancement	8 086 €
Echéancier	2013-2014	
Indicateur(s)	➤ suivi du nombre d'habitants inscrits à Covoiturage Auvergne	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 3	DEVELOPPER UNE OFFRE DE MOBILITE MULTIMODALE PERMETTANT DE FACILITER L'ACCES AUX TRANSPORTS ET DE REDUIRE L'IMPACT ENERGETIQUE DES DEPLACEMENTS	
Objectif 3.3	Contribuer à l'évolution des pratiques en matière de mobilité	
Action 3.3.2	<i>Communiquer auprès des sociétés locales sur les Plans de Déplacement Entreprise</i>	
Descriptif	<p>Les Plans de déplacements dans les entreprises constituent une démarche collective pour développer l'éco mobilité à l'occasion des trajets domicile-travail et participe également à la lutte contre l'effet de serre.</p> <p>La communauté de communes du Pays de Saint-Flour souhaite sensibiliser les professionnels de son territoire à cet outil en organisant des animations dédiées.</p>	
Enjeux	Economique : rationaliser les dépenses de transport des habitants	
	Social : conforter l'offre de transport	
	Environnemental : réduire les émissions de gaz à effet de serre, augmenter la part modale des transports en commun ou alternatifs à la voiture individuelle	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Covoiturage Auvergne Entreprises du territoire
	Publics cibles	Entreprises du territoire Population locale
Coût prévisionnel	2 000 €	
Plan de financement prévisionnel	Financier	Taux
	Autofinancement	100 %
Echéancier	2014-2015	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi du nombre d'opérations de sensibilisation organisées ➤ suivi du nombre de participants aux animations 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 3	DEVELOPPER UNE OFFRE DE MOBILITE MULTIMODALE PERMETTANT DE FACILITER L'ACCES AUX TRANSPORTS ET DE REDUIRE L'IMPACT ENERGETIQUE DES DEPLACEMENTS	
Objectif 3.3	Contribuer à l'évolution des pratiques en matière de mobilité	
Action 3.3.3	<i>Optimiser les déplacements professionnels par le développement du télétravail</i>	
Descriptif	<p>La communauté de communes du Pays de Saint-Flour en partenariat avec le Conseil Général du Cantal développe le télétravail sur le territoire en proposant un outil de réservation en ligne de bureaux de son télé centre. Le Conseil Général du Cantal a financé les équipements des bureaux La Communauté de communes du Pays de Saint-Flour met à disposition gratuitement les locaux pour les télétravailleurs.</p> <p>Elle communique auprès des télétravailleurs potentiels pour présenter cet outil et ainsi faire évoluer les comportements en matière de mobilité professionnelle.</p>	
Enjeux	<p>Economique : limiter les frais de déplacement professionnels</p> <p>Social : améliorer le cadre de vie des travailleurs</p> <p>Environnemental : réduire les émissions de gaz à effet de serre</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Conseil Général du Cantal
	Publics cibles	Entrepreneurs du territoire Population locale
Coût prévisionnel	Coût de mise à disposition de 40 m2 de locaux : 6 624 €/an	
Plan de financement prévisionnel	Financeur	Montant
	Autofinancement	100 %
Echéancier	2012 – 2014 : élaboration et diffusion des supports de communication	
Indicateur(s)	➤ suivi du nombre d'utilisateurs du centre de télétravail	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 3	DEVELOPPER UNE OFFRE DE MOBILITE MULTIMODALE PERMETTANT DE FACILITER L'ACCES AUX TRANSPORTS ET DE REDUIRE L'IMPACT ENERGETIQUE DES DEPLACEMENTS	
Objectif 3.3	Contribuer à l'évolution des pratiques en matière de mobilité	
Action 3.3.4	<i>Soutenir le projet « Citoyens de la route » de la Mission Locale des Hautes Terres</i>	
Descriptif	<p>La Mission Locale des Hautes Terres est porteuse d'un projet qui vise à faciliter la mobilité des jeunes sur le territoire. Ce projet permet à des jeunes de bénéficier d'une formation au permis de conduire et au-delà à leur apporter un complément d'informations et une sensibilisation liée à des notions de santé et de sécurité.</p> <p>Le projet s'articule autour de 3 axes : une formation à l'auto-école (passage de l'examen du code et de la conduite), la participation à 2 formations complémentaires en vue d'être sensibilisés et informés sur les dangers liés à la consommation d'alcool et de cannabis au volant et de valider le Certificat de Prévention de Sécurité Civique niveau 1 (PSC 1), enfin une période obligatoire de bénévolat pendant 3 jours au sein d'associations locales est prévue pour mener des actions liées au sport, à la culture, au social...</p> <p>La communauté souhaite devenir partenaire de la Mission Locale en finançant l'accès à ce dispositif pour des jeunes habitants de l'intercommunalité, selon des critères d'éligibilité.</p>	
Enjeux	<p>Economique : accéder gratuitement à la formation au permis de conduire</p> <p>Social : améliorer les conditions de vie, faciliter la mobilité des jeunes du territoire</p> <p>Environnemental : réduire les émissions de gaz à effet de serre</p> <p>De gouvernance : former les jeunes à la citoyenneté</p>	
Acteurs	Pilotage	Mission Locale des Hautes Terres
	Partenaires identifiés	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour Ville de Saint-Flour
	Publics cibles	Population locale : les jeunes du territoire
Coût prévisionnel	5 000 € par an	
Plan de financement prévisionnel	Financier	Taux
	Autofinancement	100 %
Echéancier	2014 -2016	
Indicateur(s)	➤ suivi du nombre d'habitants de la communauté bénéficiaires du dispositif d'aide au permis de conduire	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 4	MAINTENIR DES SERVICES A LA POPULATION POUR FAVORISER LA SOLIDARITE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE			
Objectif 4.1	Promouvoir l'accès aux activités sportives et de loisirs			
<i>Action 4.1.1</i>	<i>Développer l'offre de sport et de loisirs par des d'équipements intercommunaux adaptés</i>			
Descriptif	<p>La Communauté de communes du Pays de Saint-Flour a aménagé un nouveau centre aqualudique intercommunal. Elle souhaite en faciliter l'accès par une tarification attractive. Cet équipement intercommunal offre un cadre agréable à la pratique d'activités nautiques ou de détente à des publics variés.</p> <p>En complément des installations sportives existantes, la communauté de communes du Pays de Saint-Flour s'est engagée dans la construction d'un complexe multisport intercommunal. Il offrira un cadre adapté, de qualité et réglementaire, pour la pratique de nombreux sports avec en premier lieu le handball pour des équipes évoluant au niveau national, les sports collectifs d'intérieur, les arts martiaux avec un dojo spécifique, le tir à l'arc ou encore l'escalade. Grâce à cet équipement structurant, les habitants pourront bénéficier d'un accès à un grand nombre de d'activités sportives.</p>			
Enjeux	<p>Economique : renforcer l'attractivité touristique</p> <p>Social : améliorer la qualité des services offerts à la population, diversifier et qualifier les équipements de sports et de loisirs</p> <p>Environnemental : construire des équipements peu consommateurs d'énergie (THPE, BBC), à partir de matériaux locaux</p> <p>De gouvernance : répondre aux attentes locales en matières sportive et associative</p>			
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour		
	Partenaires identifiés	Etat, Union européenne, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie Conseil régional d'Auvergne, Conseil Général du Cantal, Ville de Saint-Flour, Associations sportives locales		
	Publics cibles	Associations sportives locales Population locale		
Coût prévisionnel	<p>Centre aqualudique : 8 148 300 € HT (+ Budget de fonctionnement chaque année)</p> <p>Complexe multisports : 6 188 360 € HT</p>			
Plan de financement prévisionnel	CENTRE AQUALUDIQUE		COMPLEXE MULTISPORTS	
	Co Financeurs	Montant	Co Financeurs	Montant
	Etat	1 380 000 €	Etat (CDNS)	560 000 €
	Union européenne	117 000 €	Etat DETR (tranche 1)	300 000 €
	ADEME	58 400 €	Etat DETR (tranche 2)	150 000 €
	Conseil Régional	2 463 400 €	Etat DETR (tranche 3)	88 193 €
	Conseil Général	1 099 800 €	Conseil Régional	934 243 €
	Ville de Saint-Flour	675 000 €	Conseil Général (tranche 1)	796 000 €
	Réserve parlementaire	130 000 €	Conseil Général (tranche 2)	En cours
Autofinancement	2 224 700 €	Autofinancement	3 359 924 €	
Echéancier	Centre aqualudique : ouvert en juin 2009, complexe multisports : ouverture en septembre 2013			
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi du nombre d'entrées au centre aqualudique ➤ suivi du nombre de manifestations organisées dans le complexe multisports 			
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère			
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources			
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains			
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations			
	F 5 : Modes de production et consommation responsables			

Axe 4	MAINTENIR DES SERVICES A LA POPULATION POUR FAVORISER LA SOLIDARITE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	
Objectif 4.1	Promouvoir l'accès aux activités sportives et de loisirs	
Action 4.1.2	Aménager un Accueil de Loisirs Sans Hébergement	
Descriptif	<p>Afin de soutenir l'offre d'activités de loisirs, notamment en faveur de la jeunesse, la communauté de communes a décidé d'engager la réalisation d'une extension de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de l'Amicale Laïque situé dans le quartier de Besserette à Saint-Flour. Le chantier d'extension fait suite à une période constructive de concertation avec les futurs utilisateurs pour des locaux parfaitement adaptés à la demande. Afin de garantir un accueil de qualité des enfants, il est nécessaire de dissocier les salles d'activités du réfectoire. Pour cela, l'extension sera réalisée en rez-de-chaussée, dans le prolongement de l'actuel bâtiment. Cet aménagement permettra ainsi une réorganisation et une adaptation des locaux pédagogiques existants.</p> <p>Il s'agit d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants et d'être en mesure de répondre à l'augmentation de l'activité enregistrée par l'Amicale Laïque ces dernières années. Il sera réalisé une salle à manger, une cuisine, des sanitaires, une infirmerie... sur 415 m² en prolongement des locaux actuels. La gestion de l'extension de l'ALSH sera, par la suite, confiée à l'Amicale Laïque, dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif.</p> <p>Ce projet est mené de concert par la Communauté de communes concernant l'ALSH et la ville pour la Maison de Quartier réalisée dans l'emprise du projet d'extension de l'ALSH de l'Amicale Laïque. Il s'agit d'une véritable opération de requalification urbaine. Le bâtiment sera aux normes énergétiques basse consommation (BBC).</p>	
Enjeux	<p>Economique : rationaliser le coût des travaux par une opération mutualisée de requalification urbaine</p> <p>Social : améliorer la qualité des services offerts à la population</p> <p>Environnemental : construire des équipements peu consommateurs d'énergie (BBC), maîtriser le foncier par des opérations de renouvellement urbain</p> <p>De gouvernance : répondre aux attentes locales en matière associative</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Union européenne, Etat, Conseil général du Cantal, Ville de Saint-Flour
	Publics cibles	Association Amicale Laïque Population locale
Coût prévisionnel	Accueil de loisirs sans hébergement : 642 974 € HT	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Montant
	Etat DETR 2013	63 168 €
	Etat DETR 2014	65 427 €
	Union européenne (FEADER)	60 000 €
	Conseil Général du Cantal	97 328 €
	Autofinancement	357 051 €
Echéancier	2013 : travaux 2014 : ouverture de l'ALSH	
Indicateur(s)	➤ suivi du nombre d'enfants accueillis à l'ALSH	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 4	MAINTENIR DES SERVICES A LA POPULATION POUR FAVORISER LA SOLIDARITE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	
Objectif 4.1	Promouvoir l'accès aux activités sportives et de loisirs	
<i>Action 4.1.3</i>	<i>Compléter l'offre en matière d'accès aux sports et loisirs pour le jeune public et les familles</i>	
Descriptif	<p>En partenariat avec l'Office Municipal Jeunesse et Sports de Saint-Flour(OMJS), la communauté de communes propose un accès facilité aux sports, aux loisirs et à la culture grâce à deux dispositifs : le « Ticket com com » et la carte CIJ. Les tickets « com com » au prix de 5 € pour les 6-10 ans permettent de découvrir différentes activités au cours de l'été à un coût réduit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 séance découverte de l'équitation ➤ 1 séance d'activité nautique ➤ 2 entrées au Centre Aqualudique du Pays de Saint-Flour ➤ 3€ de réduction sur une animation proposée par l'OMJS <p>La carte CIJ, au prix de 10 € pour les 6-25 ans permet de bénéficier de:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ deux places de cinéma ➤ une entrée au Centre Aqualudique ➤ une partie de Bowling ➤ une entrée aux Musées de St-Flour ➤ une carte de connexion internet ➤ un abonnement à la bibliothèque ➤ une réduction de 10€ pour une inscription dans un club ➤ une réduction de 4€ pour une animation de l'OMJS ➤ une place pour un match de foot, de hand et de rugby ➤ dix voyages en bus urbain ➤ et de nombreuses réductions chez les commerçants partenaires <p>La communauté de communes va également signer une convention de partenariat financier avec le CCAS de la ville de Saint-Flour avec pour objectif l'instauration d'une tarification unique entre les sanflorains et les résidents de la communauté de communes du Pays de Saint-Flour (hors Saint-flour) pour toutes les activités proposées par le centre social municipal.</p>	
Enjeux	Economique : faciliter l'accès aux sports et aux loisirs par une tarification incitative	
	Social : développer et diversifier l'offre sportive et de loisirs pour les habitants	
	De gouvernance : permettre un égal accès aux activités sportives et de loisirs sur tout le territoire	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Office Municipal Jeunesse et Sports de Saint-Flour
	Publics cibles	Population locale
Coût prévisionnel	Coût de la convention avec le CCAS : 7 000 € par an Coût de la convention avec l'OMJS : 79 000 € par an	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Taux
	Autofinancement	100 %
Echéancier	2013-2018 pour la carte CIJ et le ticket com com - 2013 -2015 pour la convention avec le CCAS	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi du nombre de tickets et de cartes vendues ➤ suivi du nombre de résidents de la communauté (hors Saint-Flour) participants aux activités du centre social 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 4	MAINTENIR DES SERVICES A LA POPULATION POUR FAVORISER LA SOLIDARITE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	
Objectif 4.1	Promouvoir l'accès aux activités sportives et de loisirs	
<i>Action 4.1.4</i>	<i>Encourager les sorties scolaires sportives, culturelles et environnementales</i>	
Descriptif	<p>La communauté de communes du Pays de Saint-Flour s'est engagée aux côtés des écoles de son territoire pour faciliter le déplacement des élèves dans le cadre des activités scolaires. Le coût des déplacements est souvent un frein à l'enrichissement de la programmation pédagogique des établissements scolaires.</p> <p>De plus en plus sollicités pour participer aux projets scolaires, les élus communautaires ont voté la mise en place d'un dispositif d'accompagnement financier innovant permettant de financer 4 sorties sportives, 2 sorties culturelles et 2 sorties environnementales chaque année.</p> <p>En réduisant ainsi le coût des déplacements pour les sorties scolaires dans le 1er degré, la communauté de communes favorise l'accès à la culture, aux pratiques sportives du jeune public et l'éducation à l'environnement.</p> <p>Elle développe en même temps la fréquentation des installations et équipements de son territoire (centra aqualudique, gymnases, cinéma, musées, école du patrimoine, Dolmen de la table du Loup, sentier d'interprétation, chaufferie bois, déchetterie, centre de tri...).</p>	
Enjeux	Economique : réduire le coût de déplacement pour les écoles des activités scolaires	
	Social : soutenir l'accès aux activités culturelles et sportives dans le cadre des projets pédagogiques des écoles primaires	
	Environnemental : sensibiliser à la préservation de l'environnement, orienter la programmation des projets pédagogiques sur les enjeux du développement durable	
	De gouvernance : permettre un égal accès aux activités sportives, culturelles et environnementales à tous les élèves primaires du territoire	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Ecoles du territoire, Association de parents d'élèves
	Publics cibles	Population locale : élèves primaires du territoire intercommunal
Coût prévisionnel	16 000 € par an	
Plan de financement prévisionnel	Financeur	Taux
	Autofinancement	100 %
Echéancier	2013-2018	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi du nombre de sorties aidées ➤ suivi du nombre d'élèves bénéficiaires du dispositif 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 4	MAINTENIR DES SERVICES A LA POPULATION POUR FAVORISER LA SOLIDARITE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	
Objectif 4.2	Conforter la politique d'animation culturelle menée sur le territoire	
<i>Action 4.2.1</i>	<i>Faciliter l'accès pour tous à l'enseignement musical</i>	
Descriptif	<p>La communauté de communes du pays de Saint-Flour assure la gestion du Centre d'Enseignement Musical Intercommunal (CEMI). L'enseignement est basé sur 3 cycles d'études à l'intérieur desquels, l'élève est tenu de suivre plusieurs enseignements obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ la dominante instrumentale ou vocale ➤ la formation musicale (appelée autrefois solfège) ➤ la pratique collective (instrumentale ou vocale) <p>Etablissement culturel à part entière, il constitue un pôle fort d'activités artistiques ; comme centre de ressource pour la musique. Il permet de développer et diversifier l'offre musicale et artistique, d'améliorer la qualité de l'enseignement et de faciliter son accès au plus grand nombre par des tarifs définis sur le quotient familial.</p> <p>Aujourd'hui, sa mission fondamentale de formation s'élargit vers de nouvelles perspectives répondant aux attentes de la société contemporaine : développement des enseignements artistiques en milieu scolaire, animation de la vie culturelle, réduction des inégalités sociales, au travers d'actions de sensibilisation des publics, de diffusion, de création et d'encadrement des musiciens.</p>	
Enjeux	<p>Economique : faciliter l'accès à l'enseignement musical par la mise en œuvre d'une tarification définie sur le quotient familial</p> <p>Social : développer et diversifier l'offre musicale et artistique sur le territoire, améliorer la qualité de l'enseignement artistique</p> <p>De gouvernance : permettre un égal accès aux activités culturelles et artistiques sur l'ensemble du territoire</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Conseil Général du Cantal, Communauté de communes Margeride Truyère et Planèze de Saint-Flour, écoles du territoire
	Publics cibles	Population locale
Coût prévisionnel	Coût de fonctionnement annuel du CEMI : 335 000 €	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Taux
	Conseil Général	15.5 %
	Familles	14.5 %
	Communautés de communes (Margeride Truyère et Planèze de St-Flour)	2 %
	Autofinancement	68 %
Echéancier	2013-2018	
Indicateur(s)	➤ suivi de l'évolution quantitative (effectifs) et qualitative (taux de réussite) du public accueilli	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 4	MAINTENIR DES SERVICES A LA POPULATION POUR FAVORISER LA SOLIDARITE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	
Objectif 4.2	Conforter la politique d'animation culturelle menée sur le territoire	
Action 4.2.2	<i>Poursuivre la gratuité de toutes les animations du programme PAH</i>	
Descriptif	<p>La communauté de communes du pays de Saint-Flour est labellisée Pays d'Art et d'Histoire. Aussi, dans le cadre de la convention qu'elle a signée avec l'Etat, la Communauté de communes s'engage, en collaboration avec ses partenaires et sous la coordination du service Pays d'art et d'histoire à mettre en place ou développer les actions suivantes : visites-découvertes thématiques, conférences, actions originales organisées en relation avec l'actualité nationale et locale relative à l'architecture et au patrimoine, actions de sensibilisation au patrimoine et à la qualité de l'architecture, visites de chantiers, cycles de formation et d'information sur l'architecture et le patrimoine, communication, diffusion, promotion de l'architecture et du patrimoine.</p> <p>Pour ce faire, elle élabore chaque année un programme d'animations gratuites sur tout le territoire intercommunal intitulé « Laissez-vous conter le Pays de Saint-Flour » (sorties découvertes, expositions, visites guidées, concerts, ateliers autour du patrimoine...) Ces animations sont destinées aussi bien aux touristes qu'aux habitants du territoire.</p>	
Enjeux	<p>Economique : promouvoir le tourisme culturel et renforcer l'attractivité du territoire, faciliter l'accès aux activités culturelles par l'organisation d'animations totalement gratuites</p> <p>Social : animer le patrimoine pour en faire un élément de développement et d'éducation du public, valoriser le patrimoine afin d'améliorer le cadre de vie des habitants</p> <p>Environnemental : promouvoir et sensibiliser à la protection de la biodiversité locale, des milieux naturels et du paysage</p> <p>De gouvernance: permettre un égal accès aux animations culturelles sur l'ensemble du territoire</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne (DRAC) Conseil Général du Cantal Acteurs culturels locaux
	Publics cibles	Population locale Touristes
Coût prévisionnel	Animations du Pays d'Art et d'Histoire : actions permanentes d'animation et de sensibilisation au patrimoine et à l'architecture, actions ponctuelles de valorisation du patrimoine et de l'architecture par la médiation, édition et publication, poste animateur : 86 900 € TTC pour 2013 soit 434 500 € TTC sur 2013-2018 (plan de financement réévalué tous les ans)	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Montant
	DRAC Auvergne	16 500.00 €
	Conseil Général	5 400.00 €
	Autofinancement	65 000 €
Echéancier	2013-2018	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi de la fréquentation aux animations patrimoniales du Pays d'Art et d'Histoire ➤ suivi du nombre d'animations organisées au titre du Pays d'Art et d'Histoire 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 4	MAINTENIR DES SERVICES A LA POPULATION POUR FAVORISER LA SOLIDARITE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	
Objectif 4.2	Conforter la politique d'animation culturelle menée sur le territoire	
Action 4.2.3	Proposer un programme annuel d'animations jeunesse et de sorties culturelles	
Descriptif	<p>La communauté de communes du pays de Saint-Flour propose en partenariat avec l'OMJS, le Centre communal d'action sociale, les services culturels du Pays de Saint-Flour et les Musées, un programme d'animation à destination du jeune public, en période de vacances scolaires. Il s'agit de proposer une offre d'animation complémentaire et à l'échelle du territoire intercommunal à la fois culturelle, sportive et ludique, accessible à tous.</p> <p>Dans le cadre de ce partenariat, la communauté de communes a recruté une guide conférencière jeunesse afin de développer une politique de sensibilisation auprès des jeunes, notamment dans le cadre du Pays d'art et d'histoire et auprès des musées sanflorains. Elle a pour mission d'organiser des activités gratuites ouvertes à tous les jeunes avec des pratiques adaptées pour éveiller leur curiosité à l'architecture et au patrimoine et plus largement à l'espace, à la constitution de repères, à l'acquisition de connaissances permettant à ces jeunes citoyens d'être actifs sur l'évolution de leur cadre de vie ;</p> <p>Les actions mises en œuvre s'articulent autour de quatre axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer une approche sensible et active du patrimoine ➤ Mettre à portée des enfants les notions d'espace, de volume, de rythme ou de proportion ➤ Stimuler la créativité ➤ Inciter les jeunes à fréquenter les lieux dédiés au patrimoine (Ecole du patrimoine à Montchamp, Maison de site à Alleuze, Musées, etc.) 	
Enjeux	<p>Economique : faciliter l'accès aux animations culturelles par la gratuité</p> <p>Social : animer le patrimoine pour en faire un élément de développement et d'éducation du public, initier et sensibiliser le jeune public à l'architecture et au patrimoine</p> <p>Environnemental : sensibiliser à la protection du patrimoine naturel et des paysages</p> <p>De gouvernance : permettre un égal accès aux animations culturelles sur l'ensemble du territoire</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Etat (DRAC Auvergne), Union européenne (LEADER), Conseil Général du Cantal, Ville de Saint-Flour, Office Municipal de la Jeunesse et des Sports de Saint-Flour, Centre Social Municipal, les Musées
	Publics cibles	Population locale : les jeunes du territoire
Coût prévisionnel	Montant du poste d'animation : 35 697,40 € HT (plan de financement réévalué tous les ans)	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Montant
	DRAC Auvergne	5 500.00 €
	Union européenne (LEADER)	9 103.58 €
	Conseil Général du Cantal	7 500.00 €
	Commune de Saint-Flour	3 250.00 €
	Autofinancement	10 243.82 €
Echéancier	2013 -2018	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi de la fréquentation aux animations proposées ➤ suivi du nombre d'animations organisées 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 4	MAINTENIR DES SERVICES A LA POPULATION POUR FAVORISER LA SOLIDARITE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	
Objectif 4.2	Conforter la politique d'animation culturelle menée sur le territoire	
<i>Action 4.2.4</i>	<i>Elaborer un projet territorial culturel</i>	
Descriptif	<p>Partant de la nécessité d'impulser une politique culturelle à l'échelle territoriale au profit de la population du pays de Saint Flour, la communauté de communes du Pays de Saint-Flour s'est engagée dans l'élaboration d'un projet territorial de développement culturel. Il permettra une meilleure lisibilité territoriale de l'offre, l'ouverture au plus grand nombre et le développement d'activités ainsi que l'éducation et la transmission au travers de 3 « pôles » transversaux.</p> <p>Il s'agit de créer un véritable pôle de lecture publique modernisé incluant de nouveaux services, à partir de la médiathèque.</p> <p>Il vise également à constituer un pôle d'enseignements artistiques incluant la diffusion du spectacle vivant à destination de l'ensemble du territoire pour rapprocher enseignement et création, dynamiser les publics, et créer des ponts avec les acteurs associatifs. L'objectif est de favoriser la rencontre entre les productions artistiques professionnelles, les amateurs et le public</p> <p>Enfin, ce projet territorial culturel permettra de créer un pôle patrimoine et de positionner le Pays d'art et d'histoire comme le moteur central de toute action patrimoniale ou liée à l'art contemporain.</p> <p>Une seule convention, à l'échelle communautaire, regroupera l'ensemble des actions de chaque service culturel municipal ou intercommunal qui seront mises en œuvre sur les 3 prochaines années.</p>	
Enjeux	<p>Economique : renforcer l'attractivité territoriale, mutualiser les moyens financiers et d'animations</p> <p>Social : lutter contre les inégalités sociales, créer du lien social</p> <p>De gouvernance : permettre un égal accès aux animations culturelles sur l'ensemble du territoire, développer une offre culturelle plus lisible pour la population et les nouveaux arrivants</p>	
Acteurs	Pilotage	Ville de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour, Service Pays d'art et d'histoire, Centre d'Enseignement Musical Intercommunal, centre culturel et d'animation « La Passerelle », cinéma « Delta », médiathèque municipale, musée de la Haute- Auvergne, musée Alfred Douët, le centre social municipal), le secteur associatif (Centre départemental de Musiques et Danses Traditionnelles, Amicale Laïque...), Office de Tourisme.
	Publics cibles	Population locale, touristes
Coût prévisionnel	Coût de l'élaboration du projet culturel par un bureau d'étude : 23 000 € TTC	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Taux
	Ville de Saint-Flour	50 %
	Autofinancement	50 %
Echéancier	2013-2018	
Indicateur(s)	➤ suivi du nombre de manifestations organisées en partenariat avec les acteurs culturels	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 4	MAINTENIR DES SERVICES A LA POPULATION POUR FAVORISER LA SOLIDARITE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	
Objectif 4.3	Assurer une politique de prévention et d'éducation à la santé	
Action 4.3.1	<i>Maintenir une offre de soins de proximité</i>	
Descriptif	<p>Face aux évolutions des conditions d'exercice de la médecine et soucieux de maintenir une offre de santé de qualité à la population, les élus de la communauté de communes se sont engagés dans la réalisation d'un pôle territorial de santé (PTS).</p> <p>Cette structure a pour objectif de pouvoir accueillir des médecins généralistes et spécialistes et des praticiens paramédicaux, dans des locaux adaptés pour des consultations dans le cadre d'une installation permanente ou d'un cabinet secondaire, en lien étroit avec le pôle médical existant.</p> <p>Situé à proximité immédiate du centre hospitalier de Saint-Flour, cet établissement facilite également la mise en place de nouvelles synergies Public/Privé pour améliorer l'offre de soin de proximité.</p>	
Enjeux	<p>Economique : renforcer l'attractivité du territoire</p> <p>Social : lutter contre la désertification médicale, maintenir une offre de soins de qualité et de proximité</p> <p>Environnemental : aménager des bâtiments intercommunaux économes en énergie (très haute performance énergétique)</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	État, Conseil régional d'Auvergne, Conseil général du Cantal, Union européenne (FEADER), Agence Régionale de Santé, Centre Hospitalier de Saint-Flour, Médecins
	Publics cibles	Médecins, Population locale
Coût prévisionnel	<p>2 125 000 € HT (investissement)</p> <p>Budget de fonctionnement : 200 000 € par an financé par les loyers des utilisateurs du PTS</p>	
Plan de financement prévisionnel	Construction du Pôle Territorial de Santé	
	Co Financeurs	Montant
	Etat - PER	956 250 €
	. Fonds Ministériel Mutualisé	806 250 €
	. DDR 2009	90 000 €
	FEADER	60 000 €
	Conseil Régional d'Auvergne (Subvention FRADDT)	600 000 €
	Conseil général du Cantal	100 000 €
	Autofinancement	468 750 €
Echéancier	2013-2018	
Indicateur(s)	➤ suivi du nombre de médecins généralistes et spécialistes exerçant au Pole territorial de Santé	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 4	MAINTENIR DES SERVICES A LA POPULATION POUR FAVORISER LA SOLIDARITE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	
Objectif 4.3	Assurer une politique de prévention et d'éducation à la santé	
<i>Action 4.3.2</i>	<i>Lutter contre la malnutrition et sensibiliser à une alimentation saine</i>	
Descriptif	<p>L'éducation à la santé, notamment via l'adoption d'une alimentation saine et équilibrée constitue un enjeu majeur.</p> <p>Aussi, la communauté de communes du Pays de Saint-Flour encourage les actions de communication et de sensibilisation sur l'alimentation de qualité et l'équilibre alimentaire, en s'appuyant notamment sur les manifestations existantes (semaine du goût, Festa del Pais...).</p> <p>Des ateliers du goût (dégustations grand public) et des expositions sont organisés pour valoriser le patrimoine alimentaire ou culinaire local.</p> <p>La communauté de communes s'est engagée auprès du centre social municipal et de sa diététicienne pour proposer aux familles du territoire des ateliers de cuisine.</p>	
Enjeux	Economique : accompagner les habitants pour une meilleure gestion de leur budget alimentaire	
	Social : améliorer la santé des habitants, sensibiliser les habitants aux enjeux de l'alimentation	
	Environnemental : sensibiliser aux produits locaux et bio	
	De gouvernance : permettre un égal accès aux ateliers de cuisine pour l'ensemble des habitants	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Centre communal d'action social de la ville de Saint-Flour, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute Auvergne
	Publics cibles	Population locale
Coût prévisionnel	Ateliers de cuisine : convention pluriannuelle avec le CCAS (7 000 € par an) Actions de sensibilisation : 2 500 €	
Plan de financement prévisionnel	Financier	Taux
	Autofinancement	100 %
Echéancier	2013-2015 pour la convention de partenariat avec le CCAS 2014-2018 pour les actions de sensibilisation	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi du nombre de résidents intercommunaux participant aux ateliers de cuisine ➤ suivi du nombre d'actions de sensibilisation organisées et du nombre de visiteurs 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 4	MAINTENIR DES SERVICES A LA POPULATION POUR FAVORISER LA SOLIDARITE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	
Objectif 4.3	Assurer une politique de prévention et d'éducation à la santé	
Action 4.3.3	Communiquer sur les interactions entre santé et environnement	
Descriptif	<p>La qualité de notre environnement interagit sur notre santé comme en témoigne le second plan national santé-environnement adopté le 24 juin 2009, qui vise d'une part à diminuer l'incidence des pathologies liées aux pollutions de notre environnement, et d'autre part à réduire les inégalités environnementales.</p> <p>Aussi, la communauté de communes du Pays de Saint-Flour souhaite sensibiliser ses habitants à cette problématique. En partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute-Auvergne, elle propose des animations « Santé et Environnement » pour sensibiliser le jeune public aux sources d'allergies et de pollutions ainsi que les différentes solutions pour les éviter.</p> <p>La communauté de communes organise également des expositions au sein du Pôle territorial de santé (exemple : exposition sur la thématique « santé-habitat » pour sensibiliser la qualité de l'air intérieur et les sources de pollution).</p>	
Enjeux	<p>Social : préserver la santé des habitants, améliorer le cadre de vie des habitants</p> <p>Environnemental: limiter les risques de pollution</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute Auvergne Communes
	Publics cibles	Population locale
Coût prévisionnel	1 500 € par an	
Plan de financement prévisionnel	Financeur	Taux
	Autofinancement	100 %
Echéancier	2013-2018	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi du nombre d'animations ➤ suivi du nombre de participants 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 4	MAINTENIR DES SERVICES A LA POPULATION POUR FAVORISER LA SOLIDARITE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	
Objectif 4.4	Favoriser l'intégration des personnes souffrant de handicap et lutter contre la dépendance	
Action 4.4.1	Assurer le service de portage de repas pour maintenir les personnes à domicile	
Descriptif	<p>Le portage de repas à domicile est un service très apprécié des personnes âgées et de ceux dont l'état de santé limite la mobilité.</p> <p>Dans le cadre des services à la personne, la Communauté de communes participe financièrement, à l'organisation du portage de repas à domicile au côté de, l'Association Départementale d'Aide à Domicile (pour la livraison) et du club du 3e âge de la ville de Saint-Flour (pour la confection des repas).</p> <p>Ce service offre la possibilité aux personnes qui le désirent de bénéficier de repas de qualité pour un prix de 6, 40 euros sur la commune de Saint-Flour et 7, 20 euros (tarif 2013) sur les autres communes. 140 personnes profitent au quotidien ou de manière périodique de cette formule offrant la possibilité de menus équilibrés et variés.</p>	
Enjeux	<p>Economique : accompagner les habitants pour une meilleure gestion de leur budget alimentaire</p> <p>Social : assurer l'autonomie des publics fragiles, favoriser l'accès à une alimentation de qualité</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Ville de Saint-Flour, Association ADMR
	Publics cibles	Population locale
Coût prévisionnel	Coût annuel du service : 210 000 €TTC	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Taux
	Usagers du service	40 %
	Autofinancement	60 %
Echéancier	2013-2018	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi du nombre de bénéficiaires du service ➤ suivi du nombre de repas livrés ➤ suivi de l'intégration de produits locaux et bio dans la préparation 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 4	MAINTENIR DES SERVICES A LA POPULATION POUR FAVORISER LA SOLIDARITE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	
Objectif 4.4	Favoriser l'intégration des personnes souffrant de handicap et lutter contre la dépendance	
<i>Action 4.4.2</i>	<i>Faciliter l'accessibilité des personnes à mobilité réduite</i>	
Descriptif	<p>Les collectivités doivent mettre en place une commission d'accessibilité depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.</p> <p>La Communauté de communes du Pays de Saint-Flour a créé sa commission intercommunale d'accessibilité afin de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, des espaces publics et des transports et ainsi faire des propositions pour améliorer l'accessibilité.</p> <p>Afin de favoriser les déplacements des personnes à mobilité réduite (PMR), la communauté de communes veille à rendre accessible les transports (pour le service de transport à la demande dont elle a la compétence) et les bâtiments intercommunaux (pour toutes les constructions). Pour les équipements et espaces communautaires, des diagnostics « accessibilité » seront réalisés.</p>	
Enjeux	<p>Economique : créer un dynamisme économique local en mobilisant les artisans du bâtiment du secteur pour la réalisation de travaux de mise en accessibilité</p> <p>Social : faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite, améliorer le cadre de vie des habitants</p> <p>De gouvernance : permettre un égal accès aux services pour tous les habitants</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Services techniques, associations locales
	Publics cibles	Population locale, personne à mobilité réduite
Coût prévisionnel	10 000 € par an	
Plan de financement prévisionnel	Financier	Taux
	Autofinancement	100 %
Echéancier	2013-2018	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi du nombre d'aménagements réalisés ➤ suivi du nombre de diagnostics accessibilité réalisés 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 4	MAINTENIR DES SERVICES A LA POPULATION POUR FAVORISER LA SOLIDARITE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	
Objectif 4.4	Favoriser l'intégration des personnes souffrant de handicap et lutter contre la dépendance	
<i>Action 4.4.3</i>	<i>Adapter les animations pour les personnes souffrant de handicap</i>	
Descriptif	<p>La mise en accessibilité du patrimoine aux personnes non- et malvoyantes nécessite la réalisation d'outils répondant aux besoins de ce public spécifique.</p> <p>En partenariat avec l'Office de Tourisme intercommunal, la communauté de communes du Pays de Saint-Flour a soutenu financièrement la mise en place de visites guidées de la ville de Saint-Flour, par l'association « Braille & Culture » qui sensibilise les gestionnaires de sites touristiques et culturels sur les insuffisances en matière d'accessibilité et développe des supports d'accueil et/ou de visite adaptés.</p> <p>En complément des aménagements sécurisant le parcours, les visiteurs bénéficient de commentaires audio leur permettant de mieux se concentrer sur tous les aspects sensoriels du site que le commentaire indiquera (éléments tactiles, odeurs, sonorités...).</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ le circuit de la ville (départ de l'office de tourisme (ville haute) avec découverte de l'histoire de la ville à travers ses monuments emblématiques. La description des monuments fait l'objet de commentaires détaillés. ➤ le circuit des remparts (départ de l'office des sports, place de l'Octroi). Les textes sont de Sandrine Daureil, animatrice de l'architecture et du patrimoine du Pays d'art et d'histoire du Pays de Saint-Flour. Des commentaires descriptifs et sensoriels ont été ajoutés par Braille & Culture. 	
Enjeux	Economique : renforcer l'attractivité touristique du territoire	
	Social : permettre la mise en accessibilité du patrimoine aux personnes non- et malvoyantes	
	De gouvernance : permettre un égal accès à la culture pour tous	
Acteurs	Pilotage	Braille et Culture
	Partenaires identifiés	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour Europe, Etat, Région, Office de Tourisme
	Publics cibles	Population locale, personnes souffrant de handicaps
Coût prévisionnel	Coût de l'opération : 11 838 € HT	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Co Financeurs
	Financement DIACT Massif Central (crédits Europe, Etat, Région)	5 442 €
	Autofinancement	6 396 € (dont 4 064 € de matériel audio guide)
Echéancier	2013-2018	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi du nombre de visites organisées ➤ suivi du nombre de publics accueillis 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 4	MAINTENIR DES SERVICES A LA POPULATION POUR FAVORISER LA SOLIDARITE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	
Objectif 4.4	Favoriser l'intégration des personnes souffrant de handicap et lutter contre la dépendance	
<i>Action 4.4.4</i>	<i>Engager une étude de faisabilité pour la mise en place d'un service de portage de livres à domicile sur les communes</i>	
Descriptif	<p>La communauté de communes du pays de Saint-Flour assure le portage de repas à domicile. En complément de ce service, elle souhaite engager une étude de faisabilité pour la mise en place d'un service de portage livre à domicile pour les personnes bénéficiant déjà du portage de repas.</p> <p>Un groupe de travail composé d'élus du conseil intercommunal des jeunes sera chargé de réaliser cette étude en partenariat avec la médiathèque municipale pour la mise à disposition de livres, ainsi qu'avec l'association ADMR pour la distribution des livres et sera amené à rencontrer les publics bénéficiaires du service.</p>	
Enjeux	Economique : conforter l'activité de l'ADMR	
	Social : lutter contre l'isolement des personnes dépendantes en leur permettant d'avoir un accès facilité aux activités de lecture, créer du lien social et de la mixité intergénérationnel	
	De gouvernance : permettre un égal accès à la culture pour tous	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Médiathèque municipale, Conseil Général du Cantal, Association ADMR, Conseil intercommunal des Jeunes
	Publics cibles	Population locale
Coût prévisionnel	1 000 € (stage)	
Plan de financement prévisionnel	Financier	Taux
	Autofinancement	100 %
Echéancier	Réalisation de l'étude : 2013-2014	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ mise en place du service (oui/non) ➤ suivi du nombre de bénéficiaires 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 5	PROMOUVOIR UNE ECONOMIE RESPONSABLE BASEE SUR LES FILIERES ET RICHESSES LOCALES	
Objectif 5.1	Soutenir la diversification des filières agricoles et valoriser les productions de qualité	
Action 5.1.1	Aider les productions valorisant les spécificités du territoire de montagne	
Descriptif	<p>Pour faire face aux évolutions agricoles de demain et être en capacité de s'adapter aux nouveaux concepts tels que l'agro-écologie ou l'agriculture écologique intensive, les exploitations agricoles sont amenées à revoir leur système de production. Dans ce contexte auquel s'ajoute les incertitudes concernant le débouché des produits et des aléas climatiques, il devient nécessaire de repositionner l'agriculture du territoire de Saint-Flour dans une spécificité de production qui lui permettra à la fois d'assurer un revenu aux exploitants, de différencier leur production et de maintenir l'équilibre entre l'agriculture et son environnement qui ajoute une image reconnue à la qualité des produits.</p> <p>La Communauté de communes du Pays de Saint-Flour a donc décidé de soutenir les productions de qualité respectueuse de l'environnement afin de mettre en avant les produits de montagne et de qualité et les savoirs faire locaux. Sur la base de critères préalablement définis : (réflexion sur le système d'exploitation et l'excellence environnementale, disposer d'une surface tout en herbe supérieure à 70 % de la surface agricole utile de l'exploitation, s'engager dans un dispositif de suivi de l'implantation des prairies pendant 5 ans...) la communauté interviendra pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ le maintien des surfaces en herbe pour la valorisation des espèces fourragères (multi-espèces, sécheresse...) ➤ l'accompagnement technique sur la valorisation d'une ration à l'herbe ➤ le soutien au séchage en grange. <p>L'aide de la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour portera notamment sur : l'achat de semences, l'aménagement d'unités de séchage en grange, le soutien financier aux conseils techniques et aux analyses de lait et de produits finis...</p>	
Enjeux	<p>Economique : apporter un soutien financier aux productions de qualité et à l'innovation, valoriser les productions locales et leur donner une plus-value</p> <p>Social : pérenniser et promouvoir notre agriculture identitaire de montagne</p> <p>Environnemental: préserver la biodiversité et les milieux naturels par le maintien des surfaces en prairies</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Conseil Général du Cantal, Conseil Régional d'Auvergne, Chambre d'Agriculture du Cantal, Lycée agricole de Saint-Flour
	Publics cibles	Agriculteurs du territoire
Coût prévisionnel	A définir : enveloppe prévisionnelle de la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour pour le projet de territoire agricole 2013-2016 : 570 000 € TTC	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Montant
	A définir	A définir (en cours de chiffrage)
Echéancier	2013-2016	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi du nombre d'exploitants agricoles engagés dans la démarche ➤ suivi de la qualité des prairies sur le territoire 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 5	PROMOUVOIR UNE ECONOMIE RESPONSABLE BASEE SUR LES FILIERES ET RICHESSES LOCALES	
Objectif 5.1	Soutenir la diversification des filières agricoles et valoriser les productions de qualité	
Action 5.1.2	Développer l'ancrage territorial des produits et de leur transformation	
Descriptif	<p>La communauté de communes souhaite encourager la transformation locale et relocaliser les savoir-faire pour améliorer la valeur ajoutée des produits, via 3 actions : le développement des nouveaux outils d'innovation et de transformation, le soutien à la transformation et à l'innovation des produits d'origine agricole, l'appui à une filière fromagère collective lait cru.</p> <p>Le soutien aux nouveaux outils d'innovation repose sur le développement des compétences de l'atelier technologique de Volzac et l'expérimentation (innover en produits carnés et sur les autres transformations : miel, plantes, légumes, fruits, produits cosmétiques) et sur le développement des outils de transformation (aide à l'acquisition de matériel différencié, accompagnement des démarches d'installation de filière locale et offre de locaux techniques de transformation). La communauté a décidé de soutenir financièrement l'agrandissement de l'atelier agro-alimentaire de l'EPL de Saint-Flour. Pour bénéficier de ce soutien, l'EPL s'engage à adopter une démarche de transformation privilégiant l'origine locale des matières premières, travailler en priorité avec des exploitants agricoles dont les modes de production sont à base d'herbe, développer des méthodes de transformation s'appuyant sur le savoir faire local.</p> <p>Le soutien à la transformation et à l'innovation des produits d'origine agricole vise à encourager les exploitants agricoles à s'engager vers la transformation en développant les produits innovants. Les produits s'inscriront dans une démarche de valorisation des ressources locales et pourront bénéficier d'un accompagnement jusqu'à la commercialisation par une identification marquée. Pour en bénéficier, le produit devra disposer d'un mode de production valorisant la ressource en herbe, inscrit dans un cahier des charges, utiliser des matières premières locales, être innovant au regard des produits locaux... La collectivité participera aussi à l'acquisition de matériels de transformation, au coût de l'expérimentation...</p> <p>Le soutien à la filière fromagère collective lait cru consiste à encourager la mise en place d'une démarche « collecte et transformation de lait cru », par la mise à disposition de locaux, la coordination des acteurs de transformation, l'aide à la transformation et l'accompagnement des démarches différenciées... Pour en bénéficier, le produit devra disposer d'une production laitière à base d'herbe et sans fourrage fermenté, travailler exclusivement en lait cru, avoir un cahier des charges, proposer des innovations en transformation fromagère</p>	
Enjeux	<p>Economique : soutenir l'innovation, développer des produits agricoles à forte valeur ajoutée, maintenir un réseau d'éleveurs laitiers sur le territoire</p> <p>Environnemental : soutenir les productions basés sur le système tout herbe</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Conseil Général du Cantal, Conseil Régional d'Auvergne, Chambre d'Agriculture du Cantal, Lycée agricole de Saint-Flour
	Publics cibles	Agriculteurs du territoire
Coût prévisionnel	A définir : enveloppe prévisionnelle de la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour pour le projet de territoire agricole 2013-2016 : 570 000 € TTC	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Montant
	A définir	A définir (en cours de chiffrage)
Echéancier	2013-2016	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi du nombre d'exploitants engagés dans la démarche ➤ suivi de la structuration de la filière fromagère collective lait cru 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 5	PROMOUVOIR UNE ECONOMIE RESPONSABLE BASEE SUR LES FILIERES ET RICHESSES LOCALES	
Objectif 5.1	Soutenir la diversification des filières agricoles et valoriser les productions de qualité	
Action 5.1.3	Innover dans les pratiques commerciales	
Descriptif	<p>La Communauté de communes du Pays de Saint-Flour a décidé d'encourager les pratiques commerciales innovantes sur son territoire. Elle souhaite intervenir sur deux axes : la vente en circuit court et l'innovation en accueil agri-touristique.</p> <p>Le soutien à la vente en circuit court repose sur la création d'un local de vente collectif, l'aide à la mise en place de démarchage commercial sous toutes ses formes, l'accompagnement pour l'acquisition de matériel spécifique à la vente d'un produit, l'organisation de formation à la vente, les démarches cahiers des charges...</p> <p>Le soutien à l'innovation en accueil agri-touristique porte sur le développement des initiatives de vente de produits sur les exploitations, l'accompagnement des démarches innovantes liées à l'hébergement, la restauration, les parcours de visite (agri-ludique), les outils de mutualisation des activités agri-touristiques et le développement des services de qualité.</p>	
Enjeux	<p>Economique : développer les débouchés commerciaux des produits agricoles du territoire, diversifier les sources de revenus des exploitants agricoles</p> <p>Environnemental : réduire les émissions de gaz à effet de serre par le développement des circuits courts</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Conseil Général du Cantal, Conseil Régional d'Auvergne, Chambre d'Agriculture du Cantal, Lycée agricole de Saint-Flour
	Publics cibles	Agriculteurs du territoire
Coût prévisionnel	A définir : enveloppe prévisionnelle de la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour pour le projet de territoire agricole 2013-2016 : 570 000 € TTC	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Montant
	A définir	A définir (en cours de chiffrage)
Echéancier	2013-2015	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi du nombre d'exploitants dans une démarche agri-touristique ➤ suivi de l'intégration des produits locaux dans le service de portage de repas 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 5	PROMOUVOIR UNE ECONOMIE RESPONSABLE BASEE SUR LES FILIERES ET RICHESSES LOCALES	
Objectif 5.2	Aménager durablement les zones d'activité	
Action 5.2.1	Intégrer des critères de développement durable dans les cahiers des charges des zones d'activités	
Descriptif	<p>Il existe sur le territoire intercommunal 4 zones d'activités : la ZA de Montplain – Allauzier, la ZA de Volzac, la ZAC du Crozatier et la ZA du Rozier Coren.</p> <p>La Communauté de communes du Pays de Saint-Flour a la volonté de prendre en compte les critères environnementaux dans l'aménagement de ces espaces d'activités. Pour ce faire, elle a signé une convention d'accompagnement avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Cantal pour définir les modalités d'intégration du développement durable dans l'aménagement des zones d'activité.</p> <p>Afin d'apporter des évolutions dans les règlements des zones d'activités intercommunales visant à intégrer un ensemble d'exigences qualitatives, le CAUE procède à une relecture et à une réécriture d'articles des cahiers des charges des zones d'activité.</p> <p>Au-delà, dans une logique d'optimisation des flux de transport, la desserte des zones d'activités et notamment celle du Crozatier est prévue par des pistes cyclables et des chemins piétonniers.</p>	
Enjeux	<p>Economique : promouvoir le développement économique local et favoriser l'implantation d'entreprises sur le territoire</p> <p>Social : préserver le cadre de vie des habitants</p> <p>Environnemental : promouvoir les constructions durables (matériaux de construction écologique, économies d'énergies)</p> <p>De gouvernance : promouvoir l'éco-exemplarité de la collectivité</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement du Cantal
	Publics cibles	Entreprises du territoire, population locale
Coût prévisionnel	4 040 €	
Plan de financement prévisionnel	Financier	Taux
	Autofinancement	100 %
Echéancier	2013-2015	
Indicateur(s)	➤ suivi du respect des cahiers des charges des zones d'activité	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 5	PROMOUVOIR UNE ECONOMIE RESPONSABLE BASEE SUR LES FILIERES ET RICHESSES LOCALES	
Objectif 5.2	Aménager durablement les zones d'activité	
Action 5.2.2	<i>Veiller à la cohérence et à la qualité paysagère, architecturale et environnementale dans les zones d'activités</i>	
Descriptif	<p>La Communauté de communes du Pays de Saint-Flour a signé une convention de mission d'accompagnement avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement du Cantal pour l'aménagement des zones d'activités.</p> <p>Cette mission d'accompagnement vise plus particulièrement à la formulation d'orientations qualitatives d'architecture, d'urbanisme, de paysage et d'environnement, répondant aux objectifs d'intérêt public.</p> <p>Aussi dans le cadre de cette convention, le CAUE assure une mission d'assistance architecturale aux futurs acquéreurs des lots à commercialiser en accompagnant les pétitionnaires en amont de leurs projets sous la forme de conseils et d'appuis techniques : analyse du site, exposé des contraintes réglementaires et urbanistiques, et rédaction d'une fiche de recommandations architecturales et paysagères à intégrer dans le futur projet. Pour permettre un suivi du projet, le pétitionnaire devra présenter son dossier final avant le dépôt de permis de construire au CAUE. L'architecte lui remettra un vais (copies adressées au Président de la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour et aux services instructeurs de la DDT du Cantal) qui devra être joint au dossier pour l'instruction.</p>	
Enjeux	<p>Economique : offrir aux porteurs de projets un accompagnement gratuit en matière architecturale et paysagère, favoriser l'implantation d'entreprises sur le territoire</p> <p>Social : améliorer le cadre de vie, sensibiliser à la préservation du patrimoine paysager</p> <p>Environnemental : promouvoir les constructions durables (matériaux de construction écologique, économies d'énergies)</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement du Cantal, Direction départementale des Territoires du Cantal
	Publics cibles	Entreprises du territoire, population locale
Coût prévisionnel	4 040 €	
Plan de financement prévisionnel	Financier	Taux
	Autofinancement	100 %
Echéancier	2013-2015	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi de nombre de projets accompagnés ➤ suivi du nombre de recommandations suivies par les porteurs de projet 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 5	PROMOUVOIR UNE ECONOMIE RESPONSABLE BASEE SUR LES FILIERES ET RICHESSES LOCALES	
Objectif 5.2	Aménager durablement les zones d'activité	
Action 5.2.3	Développer les réseaux de chaleur bois pour l'alimentation des zones d'activités	
Descriptif	<p>La Communauté de communes du Pays de Saint-Flour s'est fortement mobilisée en faveur du bois énergie par la construction d'un réseau de chaleur pour la Zone d'Aménagement Concertée du Crozatier sur l'autoroute A75, alimenté par une chaufferie automatique au bois, afin de chauffer les constructions existantes et les futurs bâtiments de la zone d'activités. Ce réseau de chaleur bois d'une puissance de 1800 KW alimente l'ensemble de la zone du Crozatier et un nouveau lotissement sur la commune de Saint-Georges, soit l'équivalent de 58 000 m² de bâtiments.</p> <p>Un second réseau de chaleur bois sur la zone d'activité de Volzac est également en cours d'aménagement. Le projet consiste à alimenter les bâtiments de l'hôpital psychiatrique, du long séjour, de l'Institut Médico Educatif, du lycée agricole et du Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole.</p> <p>Ce projet repose sur la construction d'une chaufferie destinée à abriter une chaudière automatique au bois d'une puissance d'environ 960 KW, une chaudière fioul de 975 KW et un silo de stockage du combustible bois d'une capacité d'environ 270 m³ utiles et l'aménagement de ses abords.</p>	
Enjeux	Economique : réduire les dépenses énergétiques des utilisateurs, rationaliser et optimiser les financements, soutenir la filière bois locale	
	Environnemental : diminuer les émissions de GES, réduire la dépendance aux énergies fossiles	
	De gouvernance : promouvoir l'éco-exemplarité de la collectivité	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Etat (ADEME), Union Européenne, Région Auvergne, Conseil général du Cantal
	Publics cibles	Hôpital psychiatrique, le long séjour, l'Institut Médico Educatif, lycée agricole et CFPPA, population locale
Coût prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rappel : coût du réseau de chaleur bois déjà réalisé du Crozatier : 1 978 148 € HT (ADEME : 206 185 €, Région : 330 000 €, Département : 247 500 €, FEDER : 105 416 €, FNADT : 325 263 €, autofinancement : 763 784.50 €) ➤ Coût prévisionnel du réseau de chaleur bois de Volzac : 1 936 000 € HT 	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Montant
	Etat (ADEME)	498 963 €
	Union européenne (FEDER)	253 000 €
	Conseil Régional	180 000 €
	Autofinancement	1 004 037 €
Echéancier	2010/2011 : études 2012/2013 : travaux Fin 2013 : mise en service de la chaufferie et du réseau de chaleur bois sur le secteur de Volzac	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi des consommations énergétiques des utilisateurs ➤ suivi de l'évolution du coût de l'énergie produite 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 5	PROMOUVOIR UNE ECONOMIE RESPONSABLE BASEE SUR LES FILIERES ET RICHESSES LOCALES	
Objectif 5.3	Soutenir les commerces de proximité	
Action 5.3.1	Soutenir les actions d'animation et de promotion commerciale et renforcer l'attractivité commerciale	
Descriptif	<p>Dans le cadre de ses compétences en faveur du développement économique, la Communauté de communes accompagne l'office de commerce et de l'artisanat du Pays de Saint-Flour dans la mise en œuvre d'actions d'animation et de promotion, à travers des conventions d'objectifs et de partenariat financier.</p> <p>Afin de poursuivre ce partenariat et de l'inscrire dans la démarche Agenda 21 de la communauté de communes, une nouvelle convention a été conclue, pour la période 2012-2014, entre la communauté de communes, l'office de commerce, la ville de Saint-Flour et le syndicat de traitement et de gestion des déchets. Quatre axes d'intervention ont été retenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le soutien aux actions favorisant la promotion de l'office de commerce et de l'artisanat du Pays de Saint-Flour - le soutien aux actions en faveur de l'amélioration de l'attractivité commerciale - le soutien aux actions de sensibilisation sur les pratiques éco-responsables - le soutien aux actions opérationnelles de prévention des déchets <p>Ces actions, reposant sur des engagements volontaires des commerçants et artisans, répondent aux objectifs de la prévention des déchets à savoir d'une part la réduction à la source des quantités de déchets et d'autre part à la réduction de la nocivité des déchets.</p>	
Enjeux	<p>Economique : renforcer l'attractivité commerciale du territoire, soutenir financièrement les professionnels engagés dans une démarche de prévention des déchets, maîtriser le coût de traitement des déchets</p> <p>Social : sensibiliser les artisans et commerçants à la prévention des déchets, améliorer le service de collecte</p> <p>Environnemental : limiter la quantité de déchets produits</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Syndicat des Cramades Office de Commerce et de l'Artisanat de Saint-Flour
	Publics cibles	Commerçants, artisans volontaires
Coût prévisionnel	18 000 par an soit 56 000 € sur les 3 ans	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Montant
	Syndicat des Cramades	2 000 €
	Autofinancement	16 000 € ➤ soit 12 800 € pour les actions de promotion et d'animation (80 %) ➤ soit 3 200 € pour les actions liées au développement durable (20 %)
Echéancier	2012-2014	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi des actions mises en œuvre au titre de la convention de partenariat ➤ suivi du nombre de professionnels engagés dans 1 démarche de prévention des déchets 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 5	PROMOUVOIR UNE ECONOMIE RESPONSABLE BASEE SUR LES FILIERES ET RICHESSES LOCALES	
Objectif 5.3	Soutenir les commerces de proximité	
Action 5.3.2	Mener une « Opération de Redynamisation de l'Artisanat et du Commerce »	
Descriptif	<p>Depuis plusieurs années, la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour mène une politique de développement économique, axée principalement sur l'accueil d'entreprises et la création d'emplois.</p> <p>Afin de renforcer l'attractivité du centre-ville de Saint-Flour, bourg centre de la communauté de communes, et contribuer au développement du commerce et de l'artisanat, la communauté de communes s'est engagée à étudier l'opportunité de mise en œuvre d'une opération de rénovation et de modernisation du tissu commercial afin de contribuer au maintien et à la revalorisation du tissu commercial de la communauté de communes.</p> <p>La réalisation de cette étude est conditionnée à l'obtention de financements publics à hauteur au moins de 50% du coût de l'étude. Des financements auprès du FISAC et du LEADER seront particulièrement sollicités. Elle sera conduite par la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour, en partenariat étroit avec les acteurs économiques concernés, plus particulièrement la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre de métiers et de l'artisanat et l'office de commerce.</p> <p>L'étude préalable de faisabilité consiste à réaliser un diagnostic du tissu commercial de la communauté de communes et identifier le potentiel de requalification du centre ancien en installation d'artisans d'art et commerce d'artisanat d'art. A l'issue de ces deux phases, l'opportunité de la mise en place d'une opération de restructuration du commerce ainsi que la faisabilité financière seront évaluées. Une stratégie et un programme d'actions devront ainsi être préconisés pour une période de 3 ans, avec la rédaction de fiche actions et de plans de financement prévisionnels, axés principalement sur : la transmission, la mise au norme, l'accessibilité et la rénovation thermique, la requalification du fonds de commerce avec une vocation artisanale.</p>	
Enjeux	<p>Economique : renforcer l'offre commerciale de centre ville, maintenir et développer les emplois sur le territoire, renforcer l'attractivité territoriale</p> <p>Social : favoriser la mise en accessibilité des services et commerces</p> <p>Environnemental : aménager des bâtiments durables (matériaux de construction écologiques et locaux, économies d'énergies)</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Etat (FISAC), Union européenne (LEADER), Conseil Régional d'Auvergne, Conseil Général du Cantal, Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal, Office de commerce et de l'Artisanat de Saint-Flour
	Publics cibles	Commerce de centre ville et artisans
Coût prévisionnel	Etude : 35 000 € - Programme d'action : à définir par l'étude	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Taux
	Etat (FISAC)	50 %
	Autofinancement	50 %
Echéancier	2013- 2015 : étude 2015-2018 : mise en œuvre du programme d'actions	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi des d'aménagements réalisés (travaux de mise en accessibilité, de rénovation...) ➤ suivi de l'évolution du nombre et de la typologie de commerces en centre ville 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 5	PROMOUVOIR UNE ECONOMIE RESPONSABLE BASEE SUR LES FILIERES ET RICHESSES LOCALES	
Objectif 5.3	Soutenir les commerces de proximité	
Action 5.3.2	Aménager une signalétique qualitative en centre ville	
Descriptif	<p>Dans le cadre de son partenariat avec l'Office de Commerce sanflorain, la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour souhaite créer une signalétique du centre ville, intégrée et de qualité, en lien avec la signalétique du Pays d'art et d'histoire afin d'améliorer la visibilité des commerces du centre ville de Saint-Flour.</p> <p>Les visiteurs n'ont pas suffisamment connaissance de l'activité commerciale en centre ville et se dirigent instinctivement vers les zones d'activité. L'objectif de cette signalétique est d'amener les visiteurs en ville haute et en ville basse afin de leur faire découvrir l'activité commerciale et le patrimoine architectural.</p> <p>Il s'agit de guider le visiteur par une signalétique à vocation double :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ induire visiblement l'existence d'une activité commerciale en Ville-Haute (illustrations et totems) ➤ orienter les visiteurs (plan de ville commercial et patrimonial) 	
Enjeux	<p>Economique : renforcer l'attractivité territoriale et touristique, promouvoir l'offre commerciale de centre ville</p> <p>Social : sensibiliser les visiteurs et les habitants au patrimoine architectural, préserver le cadre de vie</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Office de tourisme, ville de Saint-Flour, Office de commerce et de l'artisanat de Saint-Flour, Service du Pays d'Art et d'Histoire
	Publics cibles	Commerce de centre ville, population locale et touristes
Coût prévisionnel	Coût de réalisation des illustrations totems et plans : 22 130 € HT	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Montant
	Office de Tourisme	7 644 € HT
	Ville de Saint-Flour	3 696 € HT
	Autofinancement	10 790 € HT
Echéancier	2013-2015	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi de la fréquentation touristique ➤ suivi de l'évolution du nombre de commerces en centre ville 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 5	PROMOUVOIR UNE ECONOMIE RESPONSABLE BASEE SUR LES FILIERES ET RICHESSES LOCALES	
Objectif 5.4	Développer les énergies renouvelables	
Action 5.4.1	Développer les réseaux de chaleur bois pour l'alimentation de bâtiments publics et privés	
Descriptif	<p>La Communauté de communes du Pays de Saint-Flour s'est fortement mobilisée en faveur du bois énergie par la construction d'un réseau de chaleur pour la Zone d'Aménagement Concertée du Crozatier sur l'autoroute A75, alimenté par une chaufferie automatique au bois, afin de chauffer les constructions existantes et les futurs bâtiments de la zone d'activités et du lotissement à proximité.</p> <p>Par ailleurs, le centre aqualudique intercommunal, ouvert au public depuis 2009 est également alimenté par une chaufferie bois.</p> <p>Un réseau de chaleur bois et une chaufferie bois sur la zone de Volzac est également en cours d'aménagement afin d'alimenter les bâtiments de l'hôpital psychiatrique, du long séjour, de l'Institut Médico Educatif, du lycée agricole et du Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole. Ils devraient être opérationnels pour la saison de chauffe 2013/2014.</p> <p>L'ensemble de ces réseaux de chaleur et chaufferies sont gérés par la Régie communautaire de distribution de chaleur du Pays de Saint-Flour qui assure notamment la vente de chaleur aux différents utilisateurs. Les factures des abonnés au réseau de chaleur comportent deux termes, l'abonnement, part fixe, fonction de la puissance souscrite</p> <p>Les élus de la communauté de communes souhaitent désormais étudier la faisabilité d'un autre réseau de chaleur à Saint-Flour, en secteur urbain de St-Flour (avenue de Besserette, rue Marcellin Boudet...) pour raccorder des équipements sportifs, un lycée et le centre hospitalier.</p>	
Enjeux	<p>Economique : soutenir la filière bois locale, réduire les dépenses énergétiques des utilisateurs</p> <p>Social : préserver le cadre de vie</p> <p>Environnemental : diminuer les émissions de GES, réduire la dépendance aux énergies fossiles</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Etat (ADEME), Union Européenne, Région Auvergne, Conseil général du Cantal, ville de Saint-Flour
	Publics cibles	Administrations, entreprises, population locale
Coût prévisionnel	Coût de l'étude de faisabilité : 25 000 € HT	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Montant
	Conseil Général (FIL)	12 500 € HT
	Autofinancement	12 500 € HT
Echéancier	2014	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ mise en place d'un nouveau réseau de chaleur bois en secteur urbain, sur la ville de Saint-flour (oui/non) ➤ suivi des consommations énergétiques des utilisateurs ➤ suivi de l'évolution du coût de l'énergie produite 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 5	PROMOUVOIR UNE ECONOMIE RESPONSABLE BASEE SUR LES FILIERES ET RICHESSES LOCALES	
Objectif 5.4	Développer les énergies renouvelables	
Action 5.4.2	Réaliser une étude de faisabilité pour déterminer les potentialités d'implantation de champs/panneaux photovoltaïques	
Descriptif	<p>La Communauté de communes du Pays de Saint-Flour témoigne de la volonté de développer des énergies renouvelables sur son territoire.</p> <p>Afin d'accompagner la démarche de manière équilibrée et durable, il est nécessaire d'avoir une vision d'ensemble du territoire face à cette thématique et de diriger les aménagements de façon cohérente, en accord avec les contraintes environnementales et paysagères. D'ores et déjà, la communauté de communes veille à l'intégration paysagère de ces équipements pour les bâtiments situés dans les zones d'captivité, via la convention de partenariat avec le CAUE du Cantal.</p> <p>Aussi, elle souhaite réaliser une étude de la potentialité d'implantation de l'énergie solaire photovoltaïque sur son territoire et notamment sur les bâtiments publics.</p>	
Enjeux	<p>Economique : optimiser les dépenses et rentabiliser les aménagements et constructions des bâtiments publics</p> <p>Social : préserver la qualité paysagère et le cadre de vie</p> <p>Environnemental : diminuer les émissions de GES, réduire la dépendance aux énergies fossiles</p> <p>De gouvernance : promouvoir l'éco-exemplarité de la collectivité</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour et Syndicat des Cramades
	Partenaires identifiés	Etat (ADEME), Conseil Régional d'Auvergne, Conseil Général du Cantal
	Publics cibles	Administrations, entreprises, population locale
Coût prévisionnel	25 000 €	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Montant
	A définir	A définir
Echéancier	2015-2016	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ mise en place de champs/panneaux photovoltaïques sur le territoire et ou les bâtiments publics (oui/non) ➤ suivi de la prise en compte de l'intégration paysagère dans les aménagements. 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 5	PROMOUVOIR UNE ECONOMIE RESPONSABLE BASEE SUR LES FILIERES ET RICHESSES LOCALES	
Objectif 5.4	Développer les énergies renouvelables	
Action 5.4.3	Maitriser l'implantation d'éoliennes par le schéma territorial de développement éolien	
Descriptif	<p>La Communauté de communes du Pays de Saint-Flour participe de la production d'énergie éolienne sur son territoire.</p> <p>En partenariat avec les communautés de communes de la Planèze et Margeride-Truyère, elle a élaboré un schéma territorial de développement de l'éolien partagé, à l'échelle des trois communautés. Ce schéma éolien a pour principale finalité d'esquisser les potentialités éoliennes du territoire. Il prend en considération un grand nombre de paramètres allant des sensibilités paysagères aux données touristiques et économiques en passant par les caractéristiques techniques et patrimoniales. Il constitue en quelque sorte une synthèse de l'ensemble de ces éléments pour mieux définir par la suite les sites potentiels d'implantations d'éoliennes.</p> <p>Le schéma éolien a donc pour but de veiller à la cohérence de tous ces paramètres, des projets en cours aux éoliennes existantes, des orientations régionales aux aspirations locales, des caractéristiques techniques aux qualités paysagères...</p>	
Enjeux	<p>Economique : disposer d'une ressource supplémentaire pour la collectivité</p> <p>Social : veiller à l'intégration paysagère des éoliennes et préserver le cadre de vie des habitants</p> <p>Environnemental : diminuer les émissions de GES, réduire la dépendance aux énergies fossiles</p> <p>De gouvernance : définir des orientations à l'échelle supra communautaire en concertation avec les autres collectivités du territoire</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Etat (ADEME), Conseil Général, Conseil Régional, Communautés de communes Margeride Truyère et de la Planèze
	Publics cibles	Collectivités et population locales
Coût prévisionnel	Coût de l'élaboration du schéma territorial de développement éolien (déjà réalisé) 21 528€ TTC	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Montant
	ADEME / Conseil Général / Conseil Régional	8 970.00 €
	Communauté de communes Margeride-Truyère	2 009.28 €
	Communauté de communes de la Planèze	1 883.70 €
	Autofinancement	8 665.02 €
Echéancier	Elaboration et approbation du schéma déjà réalisé, prescriptions et orientations du schéma territorial de développement éolien en cours	
Indicateur(s)	➤ suivi du respect des prescriptions et orientations du schéma territorial de développement éolien dans les aménagements	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 5	PROMOUVOIR UNE ECONOMIE RESPONSABLE BASEE SUR LES FILIERES ET RICHESSES LOCALES	
Objectif 5.5	Promouvoir le tourisme et le patrimoine local	
Action 5.5.1	Créer du lien social par l'animation du patrimoine	
Descriptif	<p>La Communauté de communes du pays de Saint-Flour est labellisée Pays d'art et d'histoire. A ce titre, elle élabore chaque année un programme d'animations gratuites sur tout le territoire intercommunal.</p> <p>Ces animations permettent aux visiteurs mais également aux habitants de redécouvrir leur patrimoine autour de moment de convivialité. En effet, véritable atout de développement territorial, le patrimoine est aujourd'hui considéré comme une ressource et un facteur de lien social participant à la réduction des inégalités.</p> <p>En 2012, 192 actions ont réalisées dans le cadre du programme d'animation du Pays d'art et d'histoire en 2012 notamment autour de la thématique « L'appel de la nature » dont : 10 expositions, 53 visites guidées individuelles, 22 autres animations (concerts lectures, spectacles...), 5 conférences, 43 actions à l'intention du jeune public (ateliers, visites découvertes) soit 1 035 enfants accueillis, plus de 55 classes accueillies sur le temps scolaire soit 1 137 enfants, , 4 publications...</p> <p>Au total, près de 4 117 participants (dont 2 172 enfants) ont été accueillis lors des animations proposées dans le cadre du Pays d'art et d'histoire sans compter le nombre de visiteurs aux différentes expositions dont celle de photographies sur les grilles « A la loupe » qui a rencontré un vif succès.</p>	
Enjeux	<p>Economique : promouvoir le tourisme culturel et renforcer l'attractivité du territoire, faire appel aux compétences locales par l'intervention de professionnels de la restauration.</p> <p>Social : animer le patrimoine pour en faire un élément de développement et d'éducation du public, valoriser le patrimoine afin d'améliorer le cadre de vie des habitants, promouvoir la mixité intergénérationnelle</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne (DRAC), Conseil Général du Cantal, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement, les musées sanflorains et la SAMHA, l'OMJS, le centre social, l'Association « La Passerelle », plus généralement les acteurs culturels locaux
	Publics cibles	Population locale et touristes
Coût prévisionnel	Budget 2013 des animations du Pays d'art et d'histoire : 86 900 € TTC soit environ 434 500 € TTC sur 2013-2018 (le budget du Pays d'art et d'histoire étant élaboré chaque année)	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Montant
	DRAC Auvergne	16 500.00 €
	Conseil Général	5 400.00 €
	Autofinancement	65 000.00 €
Echéancier	2013-2018	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi de la fréquentation aux animations patrimoniales du Pays d'Art et d'Histoire ➤ suivi du nombre d'animations organisées ➤ suivi du type et de la qualité des d'actions organisées (visites, concerts, conférences...) 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 5	PROMOUVOIR UNE ECONOMIE RESPONSABLE BASEE SUR LES FILIERES ET RICHESSES LOCALES	
Objectif 5.5	Promouvoir le tourisme et le patrimoine local	
Action 5.5.2	Promouvoir des sentiers de découverte de l'environnement et du patrimoine local	
Descriptif	<p>La Communauté de communes du Pays de Saint-Flour propose une offre de sentiers de randonnées diversifiée et qualifiée. Elle est gestionnaire de 30 itinéraires de randonnée pédestre et VTT dont 27 inscrits au Plan départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR). Le PDIPR ». Certains itinéraires sont concernés par le Contrat de Garantie Qualité. Ils ont été sélectionnés selon leur intérêt paysager et patrimonial. A ce titre, la communauté assure régulièrement l'entretien des sentiers, du mobilier et du balisage. Dans la continuité de ces aménagements, la communauté va engager la réhabilitation du GRP Pays de Saint-Flour.</p> <p>L'ensemble de ces itinéraires sont recensés dans le guide «Le Pays de Saint-Flour» édité par la Communauté de communes.</p> <p>A ces principaux sentiers, viennent s'ajouter des randonnées pédestres thématiques permettant de découvrir les richesses patrimoniales du territoire :</p> <p>« Laissez-vous conter, le patrimoine au fil de l'eau » permettant de découvrir cet élément qui a façonné le paysage en creusant des lacs et des gorges qui ont contraint les hommes à construire des barrages et des ponts pour les traverser et des fontaines pour faire pousser la vie,</p> <p>« La route des mégalithes » imaginée pour découvrir la Planèze de Saint-Flour possédant la plus grande densité de mégalithes d'Auvergne. Ces monuments ont fait l'objet de campagnes de restauration mises en place par les acteurs du Pays d'Art et d'Histoire,</p> <p>« le circuit des remparts » afin de découvrir la ville avec tout ce qu'elle compte de petits détails architecturaux des remparts à la cathédrale en passant par les personnalités qui ont fait St-Flour.</p>	
Enjeux	<p>Economique : renforcer l'attractivité territoriale développement touristique du territoire</p> <p>Social : favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée, préserver le cadre de vie des habitants</p> <p>Environnemental : préserver et valoriser les paysages et les milieux naturels</p> <p>De gouvernance : assurer la transmission aux générations futures des témoins de l'histoire et du cadre de vie</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Etat (DRAC), Union européenne, Conseil Général du Cantal, Office de tourisme
	Publics cibles	Population locale et touristes
Coût prévisionnel	<p>Réhabilitation du GRP Pays de Saint-Flour, soit environ 117 kms (travaux d'aménagement et de balisage) et inscription au PDIPR : 20 000 € HT</p> <p>Entretien annuel des sentiers de randonnées par les services intercommunaux : 4 200 € par an</p>	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Montant
	Conseil Général du Cantal	8 000 €
	FNADT Vallée du Lot	8 000€
	Autofinancement	4 000 €
Echéancier	2013-2018	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi de la fréquentation touristique ➤ suivi du linéaire de sentier entretenu et réhabilité ➤ suivi du classement de nos itinéraires au PDIPR 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 5	PROMOUVOIR UNE ECONOMIE RESPONSABLE BASEE SUR LES FILIERES ET RICHESSES LOCALES	
Objectif 5.5	Promouvoir le tourisme et le patrimoine local	
Action 5.5.3	Proposer une offre locale de tourisme de qualité	
Descriptif	<p>Le site du château d'Alleuze est un site exceptionnel d'intérêt régional classé et protégé depuis 1933. La Communauté de communes, la commune d'Alleuze, en liaison avec le Syndicat Mixte du Lac de Garabit Grandval dans le cadre du pôle touristique d'excellence de Saint-Flour Garabit, se sont engagés dans une démarche de mise en valeur globale de ce site. Cette mise en valeur a reposé sur des travaux d'aménagement importants et la création d'un événement touristique et culturel structurant, le « Dit d'Alleuze » qui contribue à la promotion du site autour de son identité culturelle. Spectacle théâtral et fantastique, musical et pyrotechnique, contemporain et déambulatoire, le « Dit d'Alleuze » est une création culturelle d'un genre nouveau qui associe artistes professionnels et amateurs, habitants.</p> <p>Après des travaux d'aménagement paysager, de mise en valeur du village et de mise en lumière du site du château, la communauté a souhaité aménager une maison de site dont la vocation est à la fois culturelle, autour de l'identité du site, et touristique, autour de son attractivité.</p> <p>Le projet a consisté en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ l'aménagement d'un espace muséographique et espace accueil/information à destination des touristes et de la population locale permettant de développer une animation touristique et culturelle tout au long de l'année. ➤ l'aménagement d'un atelier de création artistique destiné à accueillir des troupes de théâtre, musique, danse, créateurs de costumes... qui pouvant séjourner dans les gîtes à vocation culturelle et touristique situé à proximité. Cet espace peut accueillir les ateliers pédagogiques mis en place dans le cadre du Pays d'art et d'histoire, ➤ la création de deux gîtes à vocation touristique et culturelle pour accueillir à résidence des troupes de théâtre, danses, des touristes dans un bâtiment d'une grande qualité architecturale situé dans un environnement doté d'un potentiel touristique important. Dotés d'une capacité de 4/6 personnes et 10/12 personnes, ils constituent des structures d'hébergement de qualité... 	
Enjeux	<p>Economique : participer à l'émergence d'un tourisme culturel sur le territoire</p> <p>Social : sensibiliser la population locale et touristique au patrimoine local, créer du lien social</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Etat, Conseil Régional, Conseil Général, Syndicat Mixte de Garabit-Grandval, commune d'Alleuze, Association « l'Alleuze », Office de Tourisme, CCAS de Saint-Flour, Agence des Musiques Traditionnelles en Auvergne
	Publics cibles	Population locale et touristes
Coût	1 231 763 € HT (opération déjà réalisée) - 8 000 € en frais de fonctionnement chaque année	
Plan de financement	Co Financeurs	Montant
	Etat	131 840 €
	Union Européenne	20 000 €
	Région Auvergne	155 750 €
	Conseil général du cantal	131 250 €
	Autofinancement	792 923 €
Echéancier	Opération déjà réalisée – offre touristique proposée toute l'année	
Indicateur(s)	➤ suivi de la fréquentation touristique – suivi du nombre et du type d'animations réalisées	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 6	FAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FLOUR UNE COLLECTIVITE ECO RESPONSABLE	
Objectif 6.1	Faciliter les modes d'exercice de démocratie participative et de gouvernance	
Action 6.1.1	Instituer un conseil intercommunal des jeunes	
Descriptif	<p>Le cinquième Conseil Intercommunal des Jeunes du Pays de Saint-Flour a été installé en 2012. Il est composé de 19 jeunes collégiens prêts à porter de nombreux projets. La durée du mandat a été fixée à trois ans.</p> <p>En tant que représentants élus des jeunes, ils assurent un véritable rôle de proposition, émettent des avis et mènent des actions principalement en faveur de la jeunesse. Ils bénéficient à ce titre d'un soutien financier de la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour.</p> <p>Une équipe transversale composée d'une élue communautaire, d'une chargée de mission et des animateurs de l'office municipal de la Jeunesse et des sports a pour mission de les accompagner dans la mise en œuvre de leur projet. Le coût de l'encadrement des jeunes élus par l'Office Municipal de la Jeunesse et des Sports est inclus dans la subvention annuelle accordée chaque année par la Communauté de communes (79 000 €)</p>	
Enjeux	<p>Economique : soutenir financièrement les projets du Conseil intercommunal des jeunes, former les jeunes élus à la gestion d'un budget</p> <p>Social : permettre aux jeunes d'être acteur de leur territoire, favoriser la mixité sociale</p> <p>Environnemental : sensibiliser les jeunes élus à la préservation de l'environnement</p> <p>De gouvernance : sensibiliser et former les jeunes du territoire à la citoyenneté, favoriser l'expression des jeunes habitants</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-flour
	Partenaires identifiés	Office Municipal de la Jeunesse et des Sports de Saint-Flour
	Publics cibles	Jeunes du territoire
Coût prévisionnel	Coût des projets portés par le Conseil intercommunal des Jeunes : à définir selon les opérations (ex : aménagement d'un skatepark en cours de chiffrage)	
Plan de financement prévisionnel	Financier	Taux
	Autofinancement	100 %
Echéancier	2012-2014	
Indicateur(s)	➤ suivi du nombre et du type de projets portés les élus du CIJ	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 6	FAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-LOUR UNE COLLECTIVITE ECO RESPONSABLE	
Objectif 6.1	Faciliter les modes d'exercice de démocratie participative et de gouvernance	
Action 6.1.2	Favoriser la concertation et l'expression des habitants	
Descriptif	<p>La Communauté de communes du Pays de Saint-Flour souhaite développer les espaces d'expression des citoyens.</p> <p>Aussi, la Communauté de communes consulte la population locale en amont de la réalisation de ses projets, afin qu'ils répondent le mieux possible aux attentes des citoyens. Par exemple, dans le cadre de la construction du complexe multisports, du centre aqualudique et de l'ALSH, la communauté a permis à l'ensemble des acteurs locaux d'exprimer leurs besoins en équipements. Dans le cadre de l'élaboration de l'agenda 21, la communauté a adressé une enquête à tous les habitants de son territoire pour leur permettre de proposer des actions concrètes à mettre en œuvre.</p> <p>Cette volonté se manifeste aussi en aval de la réalisation de projets. Aussi, elle utilise le recours aux enquêtes population pour évaluer à posteriori les services gérés par la collectivité. La communauté a par exemple réalisé une enquête de satisfaction auprès des familles utilisatrices du transport scolaire pour évaluer la qualité de ce service intercommunal, et procéder si besoin aux adaptations nécessaires. Au titre de l'aide financière apportée aux écoles ou Associations de Parents d'élèves pour les sorties environnementales, culturelles et sportives, la communauté de communes a souhaité également enquêter les bénéficiaires pour évaluer le degré de satisfaction de ce service.</p> <p>Au-delà, elle développe également les forums sur le site internet afin de recueillir l'avis de ses habitants. Par exemple, lors de la phase d'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunal, la communauté a mis en ligne un blog permettant aux habitants de s'exprimer sur les propositions de modification des périmètres intercommunaux. Le site internet dispose aussi d'un questionnaire d'évaluation en ligne qui peut être rempli, afin d'améliorer cet outil de communication. La communauté est également présente sur un réseau social avec une page Facebook, où les internautes et habitants peuvent librement réagir.</p> <p>Enfin, la communauté de communes privilégie aussi les réunions publiques pour permettre la concertation avec les habitants (Contournement de Saint-Flour par la rocade Nord, mise en place d'un nouveau réseau de bus urbain).</p>	
Enjeux	<p>Social : permettre aux habitants d'être acteur de leur territoire</p> <p>De gouvernance : s'inscrire dans une démarche de démocratie participative</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-flour
	Partenaires identifiés	Collectivités et associations locales
	Publics cibles	Population locale
Coût prévisionnel	1 000 € par an (frais de fonctionnement)	
Plan de financement prévisionnel	Financier	Taux
	Autofinancement	100 %
Echéancier	2013-2018	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi de la participation des habitants ➤ suivi du type de support d'expression proposée (forum, blog, enquête, réunion publique, réseau social.....) 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 6	FAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FLOUR UNE COLLECTIVITE ECO RESPONSABLE	
Objectif 6.2	Viser l'exemplarité énergétique de la communauté de communes du Pays de Saint-Flour	
Action 6.2.1	Réaliser des diagnostics de performance énergétique des bâtiments intercommunaux	
Descriptif	<p>Le diagnostic de performance énergétique (DPE) renseigne sur la performance énergétique d'un bâtiment, en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en termes d'émission de gaz à effet de serre.</p> <p>La Communauté de communes du Pays de Saint-Flour a déjà procédé à la réalisation de deux diagnostics de performance énergétique, en débutant par ses bâtiments les plus anciens : l'Office de Tourisme intercommunal et le Centre d'Enseignement musical Intercommunal. Elle souhaite poursuivre la réalisation de ces diagnostics pour ses autres bâtiments intercommunaux.</p>	
Enjeux	<p>Economique : réduire la consommation d'énergie des bâtiments</p> <p>Social : améliorer les conditions de travail du personnel intercommunal</p> <p>Environnemental : limiter les émissions de gaz à effet de serre, réduire la dépendance aux énergies fossiles</p>	
Acteurs	<p>Pilotage : Communauté de communes du Pays de Saint-Flour</p> <p>Partenaires identifiés : Etat (ADEME) Conseil général du Cantal Direction Départementale des Territoires du Cantal Ville de Saint-Flour</p> <p>Publics cibles : Collectivités et population locales Personnel intercommunal</p>	
Coût prévisionnel	10 000 €	
Plan de financement prévisionnel	<p>Co Financeurs</p> <p>Autofinancement</p>	<p>Taux</p> <p>100 %</p>
Echéancier	2013-2018	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi du nombre de diagnostics réalisés ➤ suivi du nombre de diagnostics ayant donné lieu à des travaux d'amélioration ➤ suivi de l'évolution de la consommation énergétique des bâtiments intercommunaux 	
Finalités au regard du développement durable	<p>F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère</p> <p>F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources</p> <p>F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains</p> <p>F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations</p> <p>F 5 : Modes de production et consommation responsables</p>	

Axe 6	FAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FOUR UNE COLLECTIVITE ECO RESPONSABLE					
Objectif 6.2	Viser l'exemplarité énergétique de la communauté de communes du Pays de Saint-Flour					
Action 6.2.2	<i>Maitriser la consommation énergétique par la construction de bâtiments économes</i>					
Descriptif	<p>La communauté de communes fait de la question de la maîtrise énergétique une priorité d'action dans chacun des projets intercommunaux. Cette volonté politique et ce souci d'exemplarité se traduisent nécessairement par la fixation d'objectifs ambitieux quant à la performance énergétique et environnementale des bâtiments intercommunaux.</p> <p>La communauté de communes s'est depuis longtemps engagée en faveur de la construction de bâtiments maîtrisant les consommations énergétiques. Aussi, dans le cadre de la construction du centre aqualudique intercommunal, la communauté de communes a fait le choix dès 2005, de mettre en place d'une chaufferie automatique au bois d'une puissance d'environ 560 KW, pour alimenter ce bâtiment. Le futur complexe multisport, dont la construction est en cours, atteindra le niveau de performance « BBC ».</p> <p>La communauté souhaite poursuivre la réalisation de bâtiments publics économes en énergie et préservant l'environnement. Aussi, le futur centre d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement dont la construction débutera en 2013 devra également répondre au niveau de performance BBC.</p>					
Enjeux	<p>Economique : favoriser la filière bois locale, optimiser les coûts de fonctionnement des bâtiments intercommunaux</p> <p>Social : améliorer le cadre de vie des habitants</p> <p>Environnemental : limiter les émissions de gaz à effet de serre, réduire la dépendance aux énergies fossiles</p>					
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour				
	Partenaires identifiés	Etat (ADEME) Union européenne, Conseil régional d'Auvergne, Conseil Général du Cantal, Ville de Saint-Flour, Associations locales				
	Publics cibles	Associations et population locale				
Coût prévisionnel	<p>Centra aqualudique : 8 148 300 € HT</p> <p>Complexe multisports : 6 188 360 € HT</p> <p>Accueil de Loisirs Sans Hébergement : 642 974 € HT</p>					
Plan de financement prévisionnel	CENTRE AQUALUDIQUE		COMPLEXE SPORTIF		ALSH	
	Financeurs	Montant	Financeurs	Montant	Financeurs	Montant
	Etat	1 380 000 €	Etat (CDNS)	560 000 €	Etat DETR 2013	63 168 €
	UE	117 000 €	Etat DETR (t.1)	300 000 €	Etat DETR 2014	65 427 €
	ADEME	58 400 €	Etat DETR (t.2)	150 000 €	Union européenne	60 000 €
	Région	2 463 400 €	Etat DETR (t.3)	88 193 €	Département	97 328 €
	Département	1 099 800 €	Région	934 243 €	Etat DETR 2013	63 168 €
	Ville	675 000 €	Département (t.1)	796 000 €		
	Réserve parlementaire	130 000 €	Département (t.2)	En cours	Etat DETR 2014	65 427 €
Autofinancement	2 224 700 €	Autofinancement	3 359 924 €	Autofinancement	357 051 €	
Echéancier	2013-2018					
Indicateur(s)	➤ suivi de l'évolution de la consommation énergétique des bâtiments intercommunaux					
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère					
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources					
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains					
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations					
	F 5 : Modes de production et consommation responsables					

Axe 6	FAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-LOUR UNE COLLECTIVITE ECO RESPONSABLE	
Objectif 6.2	Viser l'exemplarité énergétique de la communauté de communes du Pays de Saint-Flour	
Action 6.2.3	<i>Engager une étude sur l'optimisation de l'éclairage public dans les zones d'activités et en secteur urbain</i>	
Descriptif	<p>La consommation électrique liée à l'éclairage public représente 40 à 50% du budget électrique des communes françaises.</p> <p>La mise en œuvre d'actions d'optimisation peut permettre de réduire de 25 à 30% les consommations d'électricité nécessaire au fonctionnement de l'éclairage public et peut avoir dans le même temps un impact positif en matière de biodiversité et de pollution lumineuse.</p> <p>La Communauté de communes souhaite réaliser une étude d'optimisation de l'éclairage public dans ses zones d'activités en partenariat avec la ville de Saint-Flour, en secteur urbain.</p>	
Enjeux	<p>Economique : maîtriser les dépenses de fonctionnement de la collectivité</p> <p>Social : préserver le cadre de vie des habitants, lutter contre la pollution visuelle</p> <p>Environnemental : réduire les émissions de gaz à effet de serre</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Etat (Ademe) Direction Départementale des territoires du Cantal Ville de Saint-Flour Syndicat départemental de l'énergie
	Publics cibles	Collectivités et population locale
Coût prévisionnel	3 000 € (stage)	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Taux
	Ville de Saint-Flour	50 %
	Autofinancement	50%
Echéancier	2014-2016	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ mise en place d'un plan de gestion de l'éclairage public (oui/non) ➤ suivi de l'évolution des consommations dues à l'éclairage public 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 6	FAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FOUR UNE COLLECTIVITE ECO RESPONSABLE	
Objectif 6.3	Mettre en place une politique de gestion différenciée des espaces verts intercommunaux	
Action 6.3.1	Signer la charte Phyt'eauvergne	
Descriptif	<p>La Communauté de communes du Pays de Saint-Flour va signer la charte Phyt'eauvergne. Elle souhaite ainsi s'engager dans une démarche de réduction des pollutions par les produits phytosanitaires. Pour ce faire, elle mettra en œuvre la charte d'entretien des espaces publics.</p> <p>Cette charte repose sur 3 niveaux progressifs d'engagement.</p> <p>Il s'agit tout d'abord de « <i>traitez mieux</i> » en connaissant les produits phytosanitaires pour mieux les utiliser et ainsi limiter les risques pour les utilisateurs, le public et l'environnement.</p> <p>Le second niveau de mise en œuvre vise à « <i>traitez moins</i> » en faisant appel à des techniques d'entretien autres que chimiques et en privilégiant une gestion simplifiée et plus naturelle des espaces.</p> <p>Enfin, il s'agit de « <i>ne traitez plus chimiquement</i> » en interdisant toute utilisation de produits phytosanitaires à ses propres services mais aussi aux prestataires et en invitant les habitants à suivre la démarche.</p>	
Enjeux	<p>Social : préserver le cadre de vie des habitants, améliorer les conditions de travail des agents intercommunaux, prévenir la santé des agents intercommunaux</p> <p>Environnemental : lutter contre la pollution de l'eau et des milieux naturels, réduire l'usage des produits phytosanitaires</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne, Conseil Régional Auvergne, Conseil Général du Cantal, Association Phyt'eauvergne
	Publics cibles	Services techniques intercommunaux et population locale
Coût prévisionnel	3 500 €	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	
	Agence de l'eau	2 800 €
	Autofinancement	700 €
Echéancier	2013-2018	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi du niveau d'engagement de la charte ➤ suivi de la qualité de l'eau 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 6	FAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FOUR UNE COLLECTIVITE ECO RESPONSABLE	
Objectif 6.3	Mettre en place une politique de gestion différenciée des espaces verts intercommunaux	
Action 6.3.2	Former les agents intercommunaux à la gestion différenciée	
Descriptif	<p>Le changement de pratiques concernant l'entretien des espaces verts et de la voirie par les agents intercommunaux nécessite une formation spécifique.</p> <p>Dans le cadre de la démarche « Phyt'eauvergne », la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour va réaliser un diagnostic initial afin d'identifier les actions de désherbage sur chaque zone, les méthodes et les produits utilisés. Sur la base de ce diagnostic et en partenariat avec l'association « Phyt'eauvergne », elle organisera des séances de formations auprès de ses agents sur les techniques alternatives, la réglementation en vigueur, les exigences en matière d'équipements de sécurité...</p>	
Enjeux	<p>Social : préserver le cadre de vie des habitants, améliorer les conditions de travail des agents intercommunaux</p> <p>Environnemental : lutter contre la pollution de l'eau et des milieux naturels, réduire l'usage des produits phytosanitaires</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne, Conseil Régional Auvergne, Conseil Général du Cantal, Association Phyt'eauvergne
	Publics cibles	Services techniques intercommunaux et population locale
Coût prévisionnel	3 500 €	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	
	Agence de l'eau	2 800 €
	Autofinancement	700 €
Echéancier	2013-2018	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi de la qualité de l'eau ➤ suivi de l'évolution du nombre d'incidents de travail dans le cadre de l'entretien des espaces verts 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 6	FAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FLOUR UNE COLLECTIVITE ECO RESPONSABLE	
Objectif 6.3	Mettre en place une politique de gestion différenciée des espaces verts intercommunaux	
Action 6.3.3	<i>Généraliser les systèmes de récupération des eaux pluviales dans les espaces intercommunaux</i>	
Descriptif	<p>Dans le cadre des aménagements intercommunaux et de l'entretien de ses espaces publics, la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour souhaite installer des systèmes de récupération des eaux pluviales.</p> <p>Cette action intervient en complément de la vente de cuves de récupération des eaux de pluie auprès des habitants.</p>	
Enjeux	<p>Economique : maîtriser les dépenses de fonctionnement de la collectivité</p> <p>Environnemental : lutter contre le gaspillage de l'eau</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Services techniques
	Publics cibles	Collectivités locales Population locale
Coût prévisionnel	A définir	
Plan de financement prévisionnel	Financier	Taux
	Autofinancement	100 %
Echéancier	2013-2018	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi du nombre de systèmes de récupération des eaux pluviales installés ➤ suivi de la consommation d'eau 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 6	FAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FLOUR UNE COLLECTIVITE ECO RESPONSABLE	
Objectif 6.3	Mettre en place une politique de gestion différenciée des espaces verts intercommunaux	
Action 6.3.4	<i>Sensibiliser la population aux bonnes pratiques à adopter en matière de jardinage</i>	
Descriptif	<p>Les administrés sont aussi des utilisateurs potentiels de produits phytosanitaires. Il est important de les sensibiliser aux pratiques permettant de réduire les risques de contamination de l'eau en leur apportant une information technique, complète et adaptée à leurs besoins.</p> <p>Ces opérations de communication visent à une meilleure compréhension des conséquences de l'utilisation des pesticides dans leur jardins, sur les cours d'eau, leurs allées ou même sur leurs jardinières et plantes d'intérieur ; une meilleure acceptation de la végétation spontanée ; la gestion des emballages vides, ou le renseignement des "Bonnes Pratiques" et techniques permettant de réduire ou de supprimer l'utilisation de pesticides dans les jardins des particuliers.</p> <p>Aussi, les équipes de la communauté de communes du Pays de Saint-Flour, en partenariat avec le Syndicat des Cramades et l'écomusée se mobilisent par exemple lors des journées internationales de l'eau pour sensibiliser le public à la question de la préservation de la qualité de notre eau et notamment aux alternatives aux produits phytosanitaires.</p> <p>Dans le cadre de la charte d'entretien des espaces publics et du partenariat avec Phyt'eauvergne, la communauté de communes poursuivra et renforcera ces démarche de sensibilisation et d'information.</p>	
Enjeux	<p>Social : préserver le cadre de vie et la santé des habitants</p> <p>Environnemental : lutter contre la pollution de l'eau et des milieux naturels, réduire l'usage des produits phytosanitaires</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Agence de l'eau, Syndicat des Cramades, Ecomusée, Association Phyt'eauvergne
	Publics cibles	
Coût prévisionnel	1 500 €	
Plan de financement prévisionnel	Financier	Taux
	Autofinancement	100 %
Echéancier	2013-2018	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi de la qualité de l'eau ➤ suivi du nombre de participants aux actions de sensibilisation 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 6	FAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FOUR UNE COLLECTIVITE ECO RESPONSABLE	
Objectif 6.4	Améliorer la propreté urbaine	
Action 6.4.1	Elaborer un référentiel d'évaluation de la propreté urbaine	
Descriptif	<p>Attachés à l'amélioration de la qualité de vie, la ville de Saint-Flour (compétente au titre de l'entretien de l'espace public et de la voirie), la Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour (en charge de la collecte des déchets ménagers et de l'Agenda 21) et le Syndicat des Cramades (assurant la valorisation et le traitement des déchets) se sont engagés dans une démarche « Ville propre ».</p> <p>A ce titre, un comité de pilotage composés des élus des 3 collectivités et une cellule technique regroupant des agents des 3 structures ont été constitués. Une chargée de mission a été recrutée pour établir une cartographie de l'état de propreté de la ville basée sur un état des lieux préalable réalisé à l'aide d'une enquête population, d'audits des services et de relevés chiffrés des incidents de propreté.</p> <p>L'apport des procédures développées dans ce référentiel d'évaluation permet de disposer d'un véritable outil de mesure, d'identifier les points faibles et d'avoir des indicateurs sur les dysfonctionnements et ainsi définir les axes majeurs d'une nouvelle politique en matière de propreté urbaine, déclinés en objectifs à moyen et long terme.</p>	
Enjeux	<p>Economique : renforcer l'attractivité de la Ville de Saint-Flour, mutualiser les moyens financiers et d'ingénierie</p> <p>Social : améliorer la qualité de vie, sensibiliser les habitants, professionnels et touristes à la propreté urbaine</p> <p>Environnemental : sensibiliser à la prévention des déchets, améliorer la qualité du tri</p> <p>De gouvernance : structurer et adapter les interventions des collectivités responsables de la propreté à Saint-Flour, autour de leurs compétences et en fonction des besoins répertoriés</p>	
Acteurs	Pilotage	Ville de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour, Syndicat des Cramades, Conseil Général du Cantal, Etat
	Publics cibles	Population locale, professionnels et touristes
Coût prévisionnel	Coût du poste de chargé de mission : 27 000 €/an	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Taux
	Aides CAE (Etat)	34 %
	Ville de Saint-Flour	22 %
	Syndicat des Cramades	22 %
	Autofinancement	22 %
Echéancier	2012-2013	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi de la qualité de la propreté en centre ville ➤ suivi de l'évolution du nombre de nuisances recensées 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 6	FAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FOUR UNE COLLECTIVITE ECO RESPONSABLE	
Objectif 6.4	Améliorer la propreté urbaine	
Action 6.4.2	<i>Mettre en œuvre un programme d'actions d'amélioration de la propreté urbaine</i>	
Descriptif	<p>Dans la continuité de l'élaboration du référentiel d'évaluation, la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour, en partenariat avec la ville de Saint-Flour et le Syndicat des Cramades a décidé d'expérimenter des actions opérationnelles d'amélioration de la propreté sur la ville de Saint-Flour.</p> <p>Ce programme reposera notamment sur l'aménagement de nouveaux points de collecte des déchets, la réorganisation des circuits de collectes, la mise en place d'une veille propreté avec un interlocuteur unique pour toutes les questions liées à la propreté avec la création d'un service « Brigades d'Interventions Rapides », le renforcement de la signalisation des équipements urbains et l'adoption d'un règlement de collecte. Il impliquera nécessairement des actions de sensibilisation des habitants pour accompagner le changement des pratiques individuelles.</p>	
Enjeux	<p>Economique : renforcer l'attractivité de la Ville de Saint-Flour, mutualiser les moyens financiers et d'ingénierie</p> <p>Social : améliorer la qualité de vie, sensibiliser les habitants, professionnels et touristes à la propreté urbaine</p> <p>Environnemental : sensibiliser à la prévention des déchets, améliorer la qualité du tri</p> <p>De gouvernance : structurer et adapter les interventions des collectivités responsables de la propreté à Saint-Flour, autour de leurs compétences et en fonction des besoins répertoriés</p>	
Acteurs	Pilotage	Ville de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour, Syndicat des Cramades
	Publics cibles	Population locale, professionnels et touristes
Coût prévisionnel	A définir (en cours de chiffrage)	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Taux
	Ville de Saint-Flour	33 %
	Syndicat des Cramades	33 %
	Autofinancement	33 %
Echéancier	2013-2014	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi de la qualité de la propreté en centre ville ➤ suivi de l'évolution du nombre de nuisances recensées ➤ suivi du tonnage de tri sélectif 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 6	FAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FLOUR UNE COLLECTIVITE ECO RESPONSABLE	
Objectif 6.5	Instituer une politique globale d'achats publics responsables	
Action 6.5.1	<i>Intégrer des critères environnementaux et des clauses sociales dans les marchés publics</i>	
Descriptif	<p>Le Code des marchés publics (CMP) prévoit plusieurs possibilités de prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux, aux différentes étapes de la procédure :</p> <p>L'article 6 du CMP concerne les spécifications techniques qui permettent à l'acheteur public d'intégrer des caractéristiques environnementales ou plus largement éco responsables. Elles doivent obligatoirement être introduites dans les documents de la consultation.</p> <p>L'article 45 du CMP prévoit que les critères de sélection des candidatures peuvent reposer sur des exigences environnementales et sociales.</p> <p>La Communauté de communes du Pays de Saint-Flour recourt déjà à l'insertion de clauses environnementales et sociales (achat de papier recyclé, fournitures de bureaux certifié...) et souhaite systématiser la prise en compte du développement durable dans ses marchés publics en favorisant les produits labellisés, les produits issus du commerce équitable, les entreprises engagées dans des démarches éco-responsables, les entreprises engagées dans une démarche d'insertion par l'économique, ou qui facilitent l'emploi de personnes en difficulté.</p>	
Enjeux	Economique : soutenir l'activité des entreprises engagées dans une démarche éco responsable	
	Social : favoriser l'insertion professionnelle des personnes en difficulté	
	Environnemental : préserver les ressources naturelles, économiser des matières premières	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Syndicat des Cramades, communes
	Publics cibles	Collectivités locales, entreprises et population locales
Coût prévisionnel	Pas de coût : intégration des critères environnementaux et sociaux dans les marchés publics	
Echéancier	2013-2018	
Indicateur(s)	➤ suivi du nombre de marchés publics intégrant des critères environnementaux et/ou sociaux	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 6	FAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FOUR UNE COLLECTIVITE ECO RESPONSABLE	
Objectif 6.5	Instituer une politique globale d'achats publics responsables	
Action 6.5.2	<i>Introduire des produits locaux et biologiques dans les préparations du service de portage de repas à domicile</i>	
Descriptif	<p>Dans le cadre du dispositif de soutien aux débouchés de produits agricoles locaux de son projet de territoire, la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour souhaite introduire une part de produits bio et locaux dans les préparations dont elle a la charge au titre du service portage de repas à domicile. Pour ce faire, elle va engager une étude de besoins et de faisabilité pour identifier les conditions dans lesquelles les agriculteurs peuvent bénéficier de nouveaux marchés dont la collectivité assure la gestion et au-delà auprès des cantines scolaires.</p> <p>Il s'agira de mesurer le potentiel existants de produits agricoles, d'estimer les besoins pour développer ce potentiel et de proposer les outils et le mode d'organisation pouvant permettre la mise en œuvre de cette mesure de développement agricole. Ensuite, la communauté de communes financera le coût de l'intégration de ces produits dans les préparations des repas.</p>	
Enjeux	Economique : soutenir l'activité des producteurs et agriculteurs locaux	
	Social : favoriser l'accès à une alimentation de qualité	
	Environnemental : lutter contre les émissions de GES en privilégiant les circuits courts	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Ville de Saint-Flour, Chambre d'Agriculture du Cantal, Lycée agricole de Saint-Flour
	Publics cibles	Population locale, agriculteurs et producteurs locaux
Coût prévisionnel	15 000 € par an	
Plan de financement prévisionnel	Financeur	Taux
	Autofinancement	100 %
Echéancier	2014-2018	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi du pourcentage de produits et biologiques dans les préparations des repas livrés à domicile ➤ suivi du nombre de repas servis ➤ suivi du nombre de bénéficiaires du service 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 6	FAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FLOUR UNE COLLECTIVITE ECO RESPONSABLE	
Objectif 6.6	Encourager les habitudes de consommation responsables en interne	
Action 6.6.1	<i>Sensibiliser aux éco gestes au travail</i>	
Descriptif	<p>La Communauté de communes du Pays de Saint-Flour a signé la charte pour la prévention et la gestion éco-responsable des déchets des administrations et services des collectivités du Cantal.</p> <p>Cet engagement formalise de nombreuses actions déjà mises en œuvre au sein de la collectivité, comme la limitation de la production de déchets, la réduction de la consommation de papier, la limitation des produits jetables, le développement d'achats éco-responsables, l'utilisation de produits éco labellisés et non toxiques pour l'entretien des locaux.</p> <p>Au-delà, elle souhaite sensibiliser l'ensemble de ses services aux éco-gestes par la diffusion d'une charte interne sur les aspects suivants : la dématérialisation, le tri, les impressions recto-verso, l'utilisation des appareils informatiques, de la lumière et du chauffage...</p>	
Enjeux	Economique : maitriser les dépenses énergétiques, lutter contre le gaspillage	
	Social : améliorer les conditions de travail des agents intercommunaux	
	Environnemental : lutter contre les émissions de GES, préserver les ressources naturelles, économiser des matières premières, sensibiliser les agents à la prévention des déchets et aux économies d'énergie	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Syndicat des Cramades
	Publics cibles	Agents de la communauté de communes du Pays de Saint-Flour
Coût prévisionnel	1000 € par an (frais de fonctionnement imputés sur le poste de chargée de mission Agenda 21) <ul style="list-style-type: none"> ➤ rédaction de la charte par le Service Agenda 21 ➤ formation assurée par le Service Agenda 21 	
Plan de financement prévisionnel	Financeur	Taux
	Autofinancement	100 %
Echéancier	2013-2018	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi de l'évolution des pratiques des agents et services (nombre d'impressions, nombre d'agents pratiquant le covoiturage...) ➤ suivi des consommations énergétiques 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 6	FAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FOUR UNE COLLECTIVITE ECO RESPONSABLE	
Objectif 6.6	Encourager les habitudes de consommation responsables en interne	
Action 6.6.2	<i>Intégrer un volet prévention des déchets dans toutes les manifestations organisées par la collectivité</i>	
Descriptif	<p>Dans le cadre de son Agenda 21, la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour a décidé de mettre en place des actions de prévention des déchets pour l'ensemble des manifestations événementielles auxquelles elle participe, en partenariat avec les acteurs locaux (Tour de France, championnat du monde d'enduro, festivals...). Aussi, lors de ces événements des mesures de réduction des déchets se mettent en place en partenariat avec le Syndicat Des Cramades et la ville de Saint-Flour pour contribuer à la qualité de ces manifestations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ renforcement du dispositif de collecte des ordures ménagères, collecte sélective et collecte du verre (mise à disposition de bacs de collecte supplémentaires), ➤ utilisation de sacs biodégradables, ➤ stand des ambassadeurs du tri à proximité des buvettes et des stands de restauration pour sensibiliser les consommateurs au tri, au compostage et à la réduction des déchets produits, ➤ limitation du nombre de gobelets jetables et emploi de vaisselle réutilisable, ➤ mise en place de partenariats avec les professionnels du territoire : <ul style="list-style-type: none"> – partenariat entre le Syndicat des Cramades et les boulangeries de Saint-Flour en vue de limiter les films plastiques autour des sandwiches, – partenariat entre le Syndicat des Cramades et la SA Juhles pour inciter à l'utilisation de barquettes et de couverts compostables pour servir les 16000 repas à emporter du Mondovelo (dont 8000 pour coureurs), ➤ communication sur le compostage et installation de composteurs en vue de composter les couverts et les barquettes, ➤ transmission des dossiers de presse sur support numérique. 	
Enjeux	<p>Economique : maîtriser le cout de traitement des déchets non valorisables, optimiser les recettes des déchets recyclables, renforcer l'attractivité touristique du territoire</p> <p>Social : sensibiliser à la prévention des déchets et responsabiliser les producteurs de déchets</p> <p>Environnemental : préserver des ressources naturelles, économiser des matières premières, limiter les risques de pollution dues à l'enfouissement des déchets</p> <p>De gouvernance : définir un plan de gestion et de prévention des déchets concerté et partagé</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Syndicat des Cramades, Ville de Saint-Flour, Conseil Général du Cantal, Etat (ADEME), service événementiel, service communication, services techniques
	Publics cibles	Organisateurs des manifestations, collectivités et population locales
Coût prévisionnel	A définir selon les manifestations	
Plan de financement prévisionnel	Co Financeurs	Taux
	Syndicat des Cramades	33 %
	Ville de Saint-Flour	33 %
	Autofinancement	33 %
Echéancier	2013-2018	
Indicateur(s)	➤ suivi du tonnage enfouis - suivi du tonnage de tri sélectif valorisé	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 6	FAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FLOUR UNE COLLECTIVITE ECO RESPONSABLE	
Objectif 6.7	Impulser et soutenir les initiatives d'éducation à l'environnement et au développement durable	
Action 6.7.1	<i>Développer les échanges d'expérience en matière de développement durable</i>	
Descriptif	<p>La Communauté de communes du Pays de Saint-Flour souhaite capitaliser et diffuser les informations en matière de développement durable.</p> <p>Aussi, elle est devenue membre de l'Association Plateforme 21, un réseau de promotion du développement durable à l'échelle du Massif central. Cette association vise à promouvoir, susciter et accompagner les initiatives de développement durable, à l'échelle du Massif Central, par la mise en réseau et la professionnalisation des acteurs. Dans ce cadre, elle a participé à l'organisation de deux colloques sur le territoire intercommunal relatif d'une part aux enjeux des Agendas 21 des petites collectivités et d'autre part aux filières alimentaires de proximité.</p> <p>Elle est également membre du réseau cantalien des « « Artisans du Grenelle, initié par la Préfecture du Cantal.</p> <p>Enfin, la communauté de communes participe aux animations du Collectif Régional d'Education à l'Environnement et au Développement Durable d'Auvergne.</p>	
Enjeux	<p>Economique : mutualiser les moyens d'ingénierie, élargir son réseau de partenaires, bénéficier d'un accompagnement technique</p> <p>Social : capitaliser des expériences, des réflexions et des savoirs</p> <p>Environnemental : faciliter la mise en œuvre des actions de préservation de l'environnement et des ressources naturelles</p> <p>De gouvernance : co-construire des solutions, permettre l'accélération de projets et de synergies pour participer pleinement au développement durable des territoires</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Association Plateforme 21, Direction départementale des territoires du Cantal, Collectif Régional, d'Education à l'Environnement et au Développement Durable d'Auvergne
	Publics cibles	Collectivités, entreprises, associations et population locale
Coût prévisionnel	Cotisation annuelle à l'association « Plateforme 21 » : 1 000 €	
Plan de financement prévisionnel	Financier	Taux
	Autofinancement	100 %
Echéancier	2013-2018	
Indicateur(s)	➤ suivi du nombre de partenariats engagés et de manifestations organisées	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 6	FAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FOUR UNE COLLECTIVITE ECO RESPONSABLE	
Objectif 6.7	Impulser et soutenir les initiatives d'éducation à l'environnement et au développement durable	
Action 6.7.2	Mettre en place une convention de partenariat avec le CPIE de Haute Auvergne	
Descriptif	<p>La Communauté de communes du Pays de Saint-Flour et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute-Auvergne ont pour objectif commun une politique en faveur de l'environnement et du développement durable du territoire.</p> <p>En effet, la Communauté de communes souhaite au travers de la démarche Agenda 21, renforcer l'attractivité touristique du territoire par la mise en valeur des sites naturels, affirmer sa labellisation « Pays d'art et d'histoire », protéger et mettre en valeur les cours d'eau, les zones humides, les autres milieux naturels et la biodiversité qui s'y rattache.</p> <p>Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Haute-Auvergne promeut le développement de l'éducation à l'environnement sous toutes ses formes et en direction de tous les publics, favorise l'intégration de l'environnement dans les projets de développement local durable en privilégiant la concertation et la médiation entre les différents acteurs territoriaux, et contribue à la valorisation touristique et pédagogique du territoire par la connaissance des milieux naturels envers tous les publics.</p> <p>Aussi, la collectivité a signé une convention cadre avec le CPIE de Haute Auvergne pour promouvoir le développement de l'éducation à l'environnement sur le territoire intercommunal.</p> <p>Ce partenariat prévoit notamment un volet de formation et de sensibilisation en privilégiant la concertation et la médiation entre les différents acteurs territoriaux, des animations dans le cadre du Pays d'art et d'histoire et de l'Agenda 21, ainsi que le recueil et la mise à disposition de données.</p>	
Enjeux	<p>Economique : soutenir l'activité du CPIE de haute Auvergne, promouvoir le tourisme culturel et renforcer l'attractivité du territoire</p> <p>Social : animer le patrimoine et l'environnement pour en faire un élément de développement et d'éducation du public, valoriser le patrimoine afin d'améliorer le cadre de vie des habitants</p> <p>Environnemental : promouvoir et sensibiliser à la protection de la biodiversité locale, des milieux naturels et du paysage</p> <p>De gouvernance: permettre un égal accès aux animations proposées sur le territoire</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute-Auvergne, Service Pays d'art et d'histoire, Office de tourisme
	Publics cibles	Population locale et touristes
Coût prévisionnel	1 500 € par an	
Plan de financement prévisionnel	Financier	Taux
	Autofinancement	100 %
Echéancier	2012-2018	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi du nombre et du type (visites, conférences...) d'actions réalisés en partenariat avec le CPIE de Haute Auvergne ➤ suivi de la fréquentation aux animations proposées 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 6	FAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FOUR UNE COLLECTIVITE ECO RESPONSABLE	
Objectif 6.7	Impulser et soutenir les initiatives d'éducation à l'environnement et au développement durable	
Action 6.7.3	Participer au programme d'éducation à l'environnement et au développement durable du SIGAL	
Descriptif	<p>Dans le cadre du contrat territorial de gestion de l'Alagnon dont la Communauté de communes est signataire un programme d'éducation à l'environnement est mis en œuvre. Un accompagnement gratuit au montage de projets pédagogiques sur les enjeux EAU de l'Alagnon est proposé aux écoles et centres de loisirs. Des professionnels de l'éducation à l'environnement durable assistent les enseignants pour développer un projet pédagogique qui fera l'objet d'une création (dvd, plaquette, œuvre d'art...) de la part des enfants.</p> <p>L'objectif final de cette démarche s'inscrit dans deux échelles de temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ à long terme : permettre aux enfants, très tôt, d'acquérir des réflexes, d'adopter des comportements qui permettent de préserver et protéger la ressource l'eau, ➤ à court terme : adopter des comportements responsables pouvant être relayés auprès des parents par les enfants qui constituent de bons relais du discours éducatif. 	
Enjeux	<p>Economique : réduire le coût de déplacement et d'animation des activités scolaires</p> <p>Social : soutenir l'accès aux activités environnementales dans le cadre des projets pédagogiques des écoles primaires</p> <p>Environnemental : sensibiliser à la préservation de l'environnement et de la ressource en eau, orienter la programmation des projets pédagogiques sur les enjeux du développement durable</p> <p>De gouvernance : permettre un égal accès aux activités environnementales</p>	
Acteurs	Pilotage	Syndicat mixte Interdépartemental de Gestion intégrée de l'Alagnon et de ses affluents
	Partenaires identifiés	Union européenne Agence de l'Eau Loire Bretagne Conseil Régional d'Auvergne Conseil Général du Cantal Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne Direction Départementale des Territoires du Cantal Fédération de Pêche du Cantal Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne Communauté de communes du Pays de Saint-Flour, autres collectivités locales
	Publics cibles	Collectivités, propriétaires et usagers
Coût prévisionnel	Cotisation annuelle au SIGAL : 2 500 € (réévaluée chaque année)	
Plan de financement prévisionnel	Financier	Montant
	Autofinancement	100 %
Echéancier	2013-2018	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi du nombre d'élèves participants au programme ➤ suivi du type de projet mis en place avec les écoles 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 6	FAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FLOUR UNE COLLECTIVITE ECO RESPONSABLE	
Objectif 6.7	Impulser et soutenir les initiatives d'éducation à l'environnement et au développement durable	
Action 6.7.4	<i>Soutenir les Agendas 21 scolaires et les démarches responsables des établissements scolaires</i>	
Descriptif	<p>La Communauté de communes du Pays de Saint-Flour s'engage auprès des établissements scolaires volontaires de son territoire pour les accompagner dans la mise en place de leur programme Agenda 21 ou de projets environnementaux.</p> <p>A titre d'exemple, le lycée de la Haute Auvergne a décidé d'engager en 2013 l'élaboration de son Agenda 21 scolaire autour de 5 axes d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Maîtrise des consommations ➤ Prévention recyclage déchets ➤ Santé alimentation hygiène ➤ Citoyenneté solidarité ➤ Communication <p>La communauté de communes est membre du comité de pilotage de l'Agenda 21 du lycée et accompagne cet établissement dans la construction de son futur programme d'actions.</p> <p>Dans le cadre de la formation « Gestion des Milieux Naturels et de la Faune », le Lycée Professionnel agricole de Saint-Flour à la volonté d'aménager une petite réserve naturelle. La communauté de communes du Pays de Saint-Flour souhaite soutenir cette démarche et financer les panneaux de communication qui y seront installés. Au-delà, la communauté de communes envisage d'inscrire cette future réserve au titre des sorties environnementales qu'elle finance pour soutenir les activités scolaires.</p> <p>Dans le cadre de l'animation de l'Agenda 21, la communauté de communes souhaite poursuivre et développer ces partenariats avec les établissements scolaires de son territoire, sur différentes thématiques : préservation de la ressource en eau, la prévention des déchets, alimentation de qualité....</p>	
Enjeux	<p>Economique : apporter un accompagnement financier à la réalisation des projets et actions de développement durable portés par les établissements scolaires du territoire</p> <p>Social : sensibiliser et former les jeunes du territoire à la citoyenneté et à la solidarité</p> <p>Environnemental : sensibiliser à la préservation de l'environnement et des milieux naturels, orienter la programmation des projets pédagogiques sur les enjeux du développement durable</p> <p>De gouvernance : favoriser l'expression des jeunes habitants</p>	
Acteurs	Pilotage	Etablissements scolaires
	Partenaires identifiés	Conseil régional d'Auvergne, Communauté de communes du Pays de Saint-Flour, ville de Saint-Flour
	Publics cibles	Etablissements scolaires du territoire et élèves
Coût prévisionnel	A définir selon les projets portés par les établissements scolaires : accompagnement technique et/ou financier de la communauté de communes du Pays de Saint-Flour	
Echéancier	2013-2018	
Indicateur(s)	➤ suivi du nombre de projets soutenus par la communauté de communes	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 6	FAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FOUR UNE COLLECTIVITE ECO RESPONSABLE	
Objectif 6.8	Promouvoir, suivre et évaluer l'Agenda 21	
Action 6.8.1	Evaluer l'Agenda 21 intercommunal	
Descriptif	<p>L'Agenda 21 local vise l'amélioration continue des actions et des politiques de la collectivité au regard des finalités du développement durable. Aussi, il doit faire l'objet d'une évaluation régulière.</p> <p>Ce dispositif de suivi et d'évaluation continue du projet (ses objectifs, ses modalités de fonctionnement, ses moyens) doit être formalisé de manière participative, notamment en interne avec les services et les élus, mais également avec les partenaires locaux. Il s'appuiera sur le choix des indicateurs stratégiques. Pour chaque action de l'Agenda 21, des indicateurs de suivi et de résultats seront définis pour mesurer l'efficacité et l'efficience des projets engagés. Pour ce faire, le référentiel national pour l'évaluation des projets territoriaux de développement durable sera utilisé.</p> <p>Le service Agenda 21 intercommunal, notamment au travers de son chargé de mission aura pour mission de suivre le dispositif d'évaluation. Un comité de suivi de l'Agenda 21 sera constitué et réuni périodiquement.</p> <p>Un bilan sera présenté chaque année au comité de pilotage assorti des perspectives pour l'année suivante. L'établissement de ce bilan annuel doit permettre de faire le point sur l'état d'avancement technique et financier du programme d'actions, de vérifier la conformité des actions menées et de réorienter si nécessaire certaines actions, de favoriser et développer le dialogue entre les différents acteurs, d'aider les prises de décisions des élus et partenaires financiers et de justifier les demandes de versement des aides financières</p>	
Enjeux	<p>Economique : optimiser et justifier les cofinancements du programme d'actions, assurer le suivi du coût du programme d'actions</p> <p>Social : faciliter la participation de tous</p> <p>Environnemental : promouvoir le développement durable du territoire</p> <p>De gouvernance : faciliter la prise de décision collective, permettre une structuration efficace du projet, garantir un suivi et une évaluation des projets et politiques publiques</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Ensemble des partenaires définis dans le programme d'actions Agenda 21 (acteurs institutionnels, socio-économiques, associatifs, population locale)
	Publics cibles	Ensemble des acteurs du territoire
Coût prévisionnel	1 500 € par an - Mission de suivi assurée par le Service Agenda 21 de la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour (frais de fonctionnement imputés sur le poste de chargée de mission Agenda 21)	
Plan de financement prévisionnel	Financier	Taux
	Autofinancement	100 %
Echéancier	2013-2018	
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ suivi de l'opérationnalité des actions définies dans l'Agenda 21 (mise en place, échéancier, coût...) ➤ suivi de la modification du programme Agenda 21 (actions nouvelles ou supprimées) 	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	

Axe 6	FAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FLOUR UNE COLLECTIVITE ECO RESPONSABLE	
Objectif 6.8	Promouvoir, suivre et évaluer l'Agenda 21	
Action 6.8.2	Diffuser le programme Agenda 21 à la population	
Descriptif	<p>Afin d'assurer la coordination et la dynamique du projet tout au long de sa mise en œuvre, un service, piloté par la chargée de mission Agenda 21, a été créé : il s'agit de la mission Agenda 21. Son rôle est d'animer les partenariats, de s'assurer du maintien de la dynamique et surtout de la mise en œuvre des projets programmés dans le plan d'actions.</p> <p>La communauté de communes du Pays de Saint-Flour va diffuser le programme d'actions auprès de la population locale. Une rubrique « Agenda 21 » a été créée sur le site internet de la communauté de communes. Elle est régulièrement actualisée pour informer de la mise en œuvre des actions.</p> <p>Dans un objectif de meilleure lisibilité, un logo avec une charte graphique dédiée seront élaborés, pour permettre aux habitants d'identifier les actions engagées au titre de l'Agenda 21 intercommunal.</p> <p>La communauté de communes du Pays de Saint-Flour participera aux événements nationaux liés au développement durable. Des conférences, expositions, débats, seront proposés lors de journées ou de semaines spécifiques, comme la Semaine du développement durable, la Semaine de la Réduction des déchets, ou la Semaine de la mobilité.</p>	
Enjeux	<p>Economique : optimiser et justifier les cofinancements du programme d'actions, assurer le suivi du coût du programme d'actions</p> <p>Social : faciliter la participation de tous, permettre une appropriation des enjeux du développement durable</p> <p>Environnemental : promouvoir le développement durable du territoire</p> <p>De gouvernance : faciliter la prise de décision collective</p>	
Acteurs	Pilotage	Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
	Partenaires identifiés	Ensemble des partenaires définis dans le programme d'actions Agenda 21 (acteurs institutionnels, socio-économiques, associatifs, population locale)
	Publics cibles	Ensemble des acteurs du territoire
Coût prévisionnel	2 500 € par an	
Plan de financement prévisionnel	Financier	Taux
	Autofinancement	100 %
Echéancier	2013-2018	
Indicateur(s)	➤ suivi du nombre et du type de supports de communication utilisés pour promouvoir le programme d'actions Agenda 21	
Finalités au regard du développement durable	F 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	F 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	
	F 3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
	F 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	F 5 : Modes de production et consommation responsables	